

68 morts

Deux avions se heurtent en plein vol

NANTES (AFP) — Une collision aérienne s'est produite hier après-midi non loin de Nantes entre deux avions commerciaux espagnols et l'un d'eux, un DC-9 de la compagnie Iberia, s'est désagrégé à 29.000 pieds d'altitude entraînant la mort des 68 personnes qui se trouvaient à bord. Le second appareil, un avion nolisé Coronado de la compagnie Spantax, a pu poursuivre son vol

et se poser sur l'aérodrome militaire de Cognac.

Selon le ministère des Armées — qui contrôle actuellement le trafic aérien en raison de la grève des "aiguilleurs du ciel" — le contrôle aérien était intervenu "pour donner l'ordre de ralentir au Coronado, en avance sur son horaire", mais cet ordre n'aurait pas été suivi.

Le DC-9 de la compagnie Iberia effectuait une liaison Palma-Londres tandis que le Coronado se rendait de Madrid à Londres, avec 85 touristes à son bord. Le DC-9 aurait heurté le Coronado, puis se serait désintégré, éparpillant ses débris sur plus de cinq milles à la ronde non loin de la petite localité de La Planchette (Loire-Atlantique).

Sur les 68 personnes qui voyageaient à bord du DC-9, on comptait 61 passagers dont un bébé et sept membres d'équipage. La plupart des passagers seraient de nationalité anglaise, a fait valoir hier soir un porte-parole d'Iberia à Londres.

Par ailleurs, dans une note officielle remise à la presse espagnole peu après la tragédie, la compagnie Spantax reprenait à son compte des rumeurs circulant à Madrid et voulant que l'appareil d'Iberia soit entré en collision avec un chasseur militaire français "Mystère" et qu'un des morceaux des appareils sinistrés aurait atteint une aile du Coronado qui volait à une altitude sensiblement inférieure.

La Spantax souligne qu'un appareil Mystère aurait en effet été porté disparu à la même heure et dans la même région que la collision aérienne. Toutefois, personne n'a pu confirmer ou infirmer cette hypothèse.

La collision aérienne, qui constitue un fait sans précédent en France, a eu pour conséquences presque immédiates d'amener les pilotes de ligne français à



Les Montréalais ont goûté hier ce qui semblait être la première journée du printemps tant attendu. Il n'était pas rare de voir des hommes sans paletot d'hiver déambulant par les rues de la ville. Le soleil a lui de tous ses feux et le mercure s'est maintenu dans les 40 degrés Fahrenheit. Mais il ne faut pas s'illusionner. Le printemps ne sera parmi nous que le 21 mars.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

La feuille d'impôt serait-elle illégale?

OTTAWA (PC) — Les conservateurs ont présenté hier aux Communes une motion d'opposition qualifiant d'illégale la formule dont se servent cette année les contribuables canadiens pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu.

M. Sinclair Stevens, (PC-York-Simcoe), a également soutenu que la formule de cette année "prête à confusion" et il a prié le gouvernement d'accorder aux contribuables accablés une assistance financière et une prolongation de délai, d'accélérer le paiement de remboursement d'impôt et de prendre des mesures immédiates en vue de régulariser à la fois le régime fiscal de 1972 et les formules.

Voir page 6 : Feuille d'impôt

Voir page 6 : Deux avions

La CSN réclame la mise en tutelle de l'hôpital Préville, de Brossard

par Pierre Richard

La Confédération des syndicats nationaux a dévoilé hier un dossier sur les conditions de vie et de traitement de quelque 250 malades chroniques et mentaux qui régnent à l'hôpital Préville, à Ville Brossard.

Pénurie flagrante de personnel, qualité de soins douteuse, absence de spécialisation dans les traitements, négligences graves dans la surveillance et dans la distribution des médicaments, danger d'une hécatombe en cas d'incendie, manque d'équipement sanitaire, promiscuité des malades, sont les grandes lignes d'un dossier constitué à partir des constatations faites par les employés de cet hôpital privé, qui sont syndiqués à la CSN, et compilé par le Conseil central de Montréal et par la Fédération nationale des services (FNS).

La CSN a fait parvenir ce dossier au ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, et a réclamé la mise en tutelle immédiate de l'hôpital Préville afin qu'une enquête approfondie soit menée et que des correctifs soient apportés.

Rejoignant par téléphone, le Dr Roger Lamarre, directeur médical de l'hôpital Préville, a déclaré au DEVOIR: "Je ne m'abaisserai pas à répondre à des accusations qui viennent des syndicats, de Michel Chartrand et de sa bande. Ce ne sont que des faiseurs de troubles".

Le Dr Lamarre a toutefois précisé que des inspecteurs du ministère des Affaires sociales ont visité l'hôpital Préville en 1972 et n'ont pas jugé bon de lui enlever son permis.

Le directeur médical a aussi souligné qu'en "accueillant des patients qui sont détériorés de façon irrémédiable, l'hôpital Préville accepte d'accomplir un travail qu'aucun autre hôpital ne fait".

Ces malades, a-t-il poursuivi, "ont besoin d'une surveillance et de soins plus intensifs et continus que les malades chroniques et mentaux ordinaires".

Le Dr Lamarre a reconnu que si un incendie survenait, "il y aurait sans aucun doute plusieurs morts mais ce danger est propre à tous les hôpitaux pour malades chroniques, dont certains sont impotents et d'autres doivent être attachés à leurs lits".

Il a toutefois été impossible de rejoindre le propriétaire de l'hôpital Préville, M. Pierre Trempe. Le Dr Lamarre nous a assurés que M. Trempe n'aurait pas le temps de répondre à

au gré du temps

Numismatique

On connaît le plaisir parallèle entre les embarras d'argent et les embarras de voitures: dans le premier cas on est embarrassé quand on n'a pas assez; dans le second quand il y en a trop.

Pour le maire Drapeau, l'embarras concerne l'argent métal, celui dont il veut faire ses médailles miraculeuses et olympiques.

La pénurie de cette matière précieuse qui a brusquement caché sa tête, le faire renoncer à ses projets grandioses? que non! cet homme convaincu a vite trouvé une réponse: la hausse providentielle de l'argent en rendra les médailles que plus rares et plus recherchées.

Décidément la force de frappe de Jean Drapeau est redoutable.

Louis-Martin TARD

des accusations venant des syndicats et que "c'était un homme capable de mater n'importe quel syndicat".

Selon le dossier de la CSN, il y a à l'hôpital Préville 70 employés syndiqués pour 252 patients dont l'âge varie entre 22 et 90 ans. Quant au personnel spécialisé, il serait composé de deux médecins omnipraticiens et d'une douzaine d'infirmières, dont la moitié ne travaille qu'à temps partiel. Cela signifierait qu'il n'y a qu'une quinzaine d'employés pour s'occuper de 250 patients pendant le jour, qu'il n'y en a qu'une dizaine le soir et que l'équipe est réduite à sept personnes la nuit.

La fin de semaine, le soir en tout temps et la nuit en tout temps, il n'y a pas de médecin sur les lieux. Durant ces périodes, un médecin peut venir sur demande. La nuit, il n'y a qu'une seule infirmière sur place et le soir que deux.

Dans un département, deux employés sont seuls pour s'occuper de 39 patients et dans un autre, il n'y a qu'un employé pour 27 patients. Une aide-infirmière donne chaque jour entre 18 et 20 bains. Selon leurs témoignages, ces employés qui sont préposés aux malades accomplissent aussi des tâches qui doivent être légalement réservées aux infirmières (comme la distribution des médicaments) ou qui sont des travaux d'entretien (laver les planchers).

Quant à l'équipement, la CSN révèle les faits suivants: plusieurs chambres n'ont ni eau ni salle de toilette; 39 patients sont entassés dans une salle qui, selon les normes du ministère pour les hôpitaux publics, ne devraient en contenir que 16 au maximum, et qui ne com-

Voir page 6 : Hôpital Préville

victoire. Le système électoral français rend impossibles les pronostics entre le premier et le second tour quand les résultats sont aussi serrés.

Seuls 58 députés sur 490 ont obtenu dimanche la majorité absolue et ont été élus. Partout ailleurs, il faut à nouveau voter et le grand problème est celui des désistements en faveur des candidats les mieux placés.

Si la majorité a obtenu 37 pour cent des voix et la gauche 45, le Mouve-

ment représentant 1.800.000 syndiqués a remis hier au gouvernement.

La vaste majorité des travailleurs canadiens, peut-on lire dans le mémoire du CTC, aimerait infiniment mieux travailler pour un salaire convenable que de subsister au seuil de la pauvreté et à la merci de l'assurance-chômage.

Comme premier pas pour rehausser le niveau de vie de certains travailleurs, le CTC propose dans son mémoire que le salaire horaire minimum soit porté à \$2.50, et que ce salaire soit réévalué en tenant compte de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Le salaire minimum pour les emplois du secteur fédéral, n'est que de \$1.90, note le CTC.

"Il est bien connu, dit le CTC à ce sujet, que beaucoup de travailleurs canadiens ne peuvent compter que sur les lois du salaire minimum comme seule et unique source de protection et seul espoir de vivre à l'abri du besoin".

Le mémoire du CTC portait sur une vaste gamme de sujets: la législation sociale, les lois du travail, la fiscalité, le chômage, le logement, la gestion des richesses naturelles, les droits des minorités, la propriété étrangère et les affaires internationales.

Bien que partisan d'une semaine de travail plus courte, le CTC s'oppose néanmoins dans son mémoire à la semaine de travail dite comprimée qui se composerait de quatre jours de 10 ou 12 heures chacun et il demande au gouvernement de résister aux pressions exercées par les intérêts financiers en vue de l'abolition de la journée maximum de huit heures prévue par le code du travail.

Ces pressions proviennent de la "recherche séculaire de plus gros profits par les employeurs, indépendamment des mauvais effets qui pourraient en

résulter pour la sécurité ou la santé des travailleurs", affirme le mémoire.

Toujours dans l'intérêt des travailleurs, le CTC demande au gouvernement de réviser la loi fédérale sur les faillites dont un article place les salariés à un point relativement bas de l'échelle des créanciers en cas de faillite de l'employeur.

Sa recommandation sur l'assurance-chômage, dans laquelle le Congrès du travail du Canada prie le gouvernement

de ne pas mettre en vigueur certaines des modifications qu'il comptait apporter à la loi sur l'assurance-chômage au moyen du bill C-125, souligne que ces modifications sont le fait d'une "ignominieuse attaque" contre le régime d'assurance-chômage de la part de politiciens, pour des fins strictement partisans au cours de la campagne électorale.

La centrale syndicale s'élève parti-

Voir page 6 : Le CTC demande

Mme François Cloutier trouve la mort dans un accident au Mali

Mme François Cloutier, femme du ministre de l'Éducation du Québec, a trouvé la mort dans un accident de la route survenu au Mali, en Afrique, où elle effectuait un voyage de tourisme.

Agée de 45 ans, Mme Cloutier, née Solange Hollinger, était médecin, chargée du Service des foyers de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Outre son mari, psychiatre et ministre, elle laisse deux filles, Sophie, 14 ans, et Nathalie, 12 ans.

Hier, à l'Assemblée nationale, le premier ministre, M. Bourassa, et les chefs des groupes parlementaires de l'Opposition ont offert leurs condoléances au Dr Cloutier et à sa famille. Mme Cloutier était née en Alsace.

Une certaine confusion entoure encore les circonstances et le nombre de

victimes de l'accident dans lequel a péri Mme Cloutier. Mais il se confirme qu'un autocar de touristes a heurté un arbre après une crevasse et a pris feu, sur la route reliant la petite ville de Mopti à la capitale du Mali, Bamako, dans la nuit de dimanche à lundi.

De source canadienne à Bamako, on signale qu'une autre personne de nationalité canadienne, Mme Archambault, qui accompagnait Mme Cloutier, aurait été blessée. L'autocar, précise-t-on, transportait une quinzaine de touristes: six passagers, dont deux Françaises, auraient trouvé la mort; sept autres personnes seraient blessées.

Ces touristes, qui avaient commencé leur tournée à Niamey, capitale du Niger (contigu au Mali), devaient reprendre à Bamako lundi matin l'avion pour Paris.

Certains membres du synode participeront à l'élection du pape

CITE DU VATICAN (d'après l'AFP) —

Au cours du consistoire secret tenu hier matin à Rome, le pape Paul VI a annoncé d'une part que le nombre des cardinaux ayant la faculté de procéder à l'élection du Souverain Pontife ne devra pas dépasser 120 mais il a déclaré en même temps que l'on étudiait la possibilité d'ajouter à ce nombre les six patriarches orientaux et les 15 membres du Conseil du secrétariat du synode des évêques dont une partie des membres sont élus par les évêques du monde entier.

Paul VI a expliqué en même temps que la liste des cardinaux ne comportait aucun nom de patriarche des églises orientales parce qu'il avait "voulu accorder satisfaction à un souhait exprimé par certains d'entre eux". Les patriarches orientaux n'ont en effet jamais aimé être nommé cardinal estimant que le titre de patriarche constituait une dignité antérieure à celle du cardinalat. On doit donc comprendre que dorénavant, par la réforme envisagée, les patriarches du Moyen-Orient participeront à l'élection du pape à leur seul titre de patriarche.

Au cours de ce même consistoire, Paul VI a révélé les noms de deux évêques du bloc communiste qu'il avait nommé cardinal "in petto" en 1969, soit Mgr Stepan Trochita, de Tchecoslovaquie, et Mgr Julius Hossu, de Cluj-Gherla en Roumanie, décédé en mai 1970.

Compte tenu donc des cardinaux exclus, depuis 1970, par la limite d'âge fixée par Paul VI à 80 ans, un conclave comprendrait aujourd'hui 129 électeurs dont 16 "indépendants du pape", c'est-à-dire élus par les synodes orientaux patriarches ou par les synodes mondiaux réunis périodiquement à Rome, soit 12 de plus qu'auparavant.

La tradition vieille de 19 siècles faisant élire le chef de l'Eglise par les fidèles et le clergé de Rome dont les cardinaux seraient les héritiers est bien morte. Elle avait subi une première

atteinte il y a 30 ans, quand le cardinal Tappouni, premier patriarche élevé à la pourpre, refusa un "titre" romain ou suburbicaire. Ceux des patriarches qui firent, par la suite, l'objet de la même distinction, l'imitèrent.

Une autre conséquence sera une baisse nouvelle du nombre des Italiens qui ne représentaient déjà que le quart des électeurs en conclave. Ce qui ne signifie nullement que le prochain pape doive

Voir page 2 : Le synode

Le 2e tour en France

Les Réformateurs seront les arbitres

PARIS (par l'AFP) — Il n'y aura qu'un seul candidat pour les formations de la gauche unie dans les circonscriptions en ballottage pour le second tour des élections législatives françaises, dimanche prochain.

Cette décision prise au "sommet" par les responsables des trois partis intéressés — Parti communiste, Parti socialiste et Mouvement des radicaux de gauche — réunis hier au siège du Parti socialiste est conforme à l'accord

de désistement conclu avant les élections.

"Celui des candidats favorables au programme commun de gouvernement qui est arrivé en tête au premier tour devient au second tour le candidat unique" des forces de la gauche unie, indique un communiqué.

Les résultats électoraux de dimanche dernier ont de fait ouvert une période de "suspense" en France. Aucun grand leader politique n'a osé s'attribuer la

ment réformateur centriste avec 12,5 pour cent est apparu comme l'"arbitre" de la situation.

Parmi ces précieux 12 pour cent des 30 millions de voix de l'électorat français figurent les quelques centaines de milliers de voix qui peuvent faire pencher la balance vers le gouvernement ou vers la gauche.

Mais la situation des chefs du Mouvement réformateur est inconfortable

Voir page 6 : Les Réformateurs



suites
de la première
page

LE SYNODE

être "étranger", compte tenu des difficultés politiques inextricables que représenterait le choix d'un non-Italien.

Autre résultat: le "blocage" du Sacré Collège. Aujourd'hui, ce dernier compte 117 cardinaux-électeurs. Or, le pape a fixé lundi leur nombre maximum à 120. Il ne reste donc que trois "postes libres". De surcroît, les dernières nominations ont fait baisser de dix années la moyenne d'âge du Sacré Collège. On peut prévoir que les consistoires se feront plus rares.

En résumé, pour les observateurs, Paul VI a voulu réformer, mais sans excès, "ouvrir" le Concile, sans abaisser le Sacré Collège.

"Il est une chose particulière que nous voulons vous révéler maintenant a dit Paul VI à propos des cardinaux "in petto". Nous voulons en effet vous rappeler qu'au précédent consistoire, tenu le 28 avril 1969, nous avions parlé de deux membres désignés pour le Sacré Collège, dont nous gardions les noms "in petto" (dans notre cœur). Nous sommes heureux aujourd'hui de vous faire connaître le premier d'entre eux: Notre vénérable frère Stepan Trochta, évêque de Litoměřice en Tchécoslovaquie. Nous avons décidé de l'adopter à votre collège, non seulement pour reconnaître publiquement ses mérites de pasteur fidèle et extrêmement zélé, mais aussi par affection pour le pays dont il est le fils et qui nous est très cher à tant de titres.

"Ce qui nous a alors retenu de dévoiler son nom, c'est que le vénérable cardinal Joseph Beran vivait encore, bien qu'atteint d'une grave maladie qui devait l'emporter peu après: même hors des limites de sa patrie, il conservait le titre de l'illustre archidiocèse de Prague. Ce qui nous a retenu surtout, c'est le désir et l'espérance, que le Saint-Siège n'a pas abandonnés alors et qu'il n'abandonne pas davantage aujourd'hui, de faire avancer en attendant les démarches entreprises pour s'acheminer vers la normalisation de la situation de l'Eglise en Tchécoslovaquie et du gouvernement canonique des diocèses qui s'y trouvent".

"Après être parvenu ces tout derniers jours, par la nomination et l'ordination de quatre évêques de cette région à un commencement de solution pour ce problème — ce n'est donc pas encore achevé mais nous espérons que nos souhaits seront bientôt progressivement réalisés — nous sommes heureux d'annoncer cette nouvelle qui, n'en doutons pas, réjouira et comblera non seulement les catholiques, mais aussi tout le peuple tchécoslovaque.

"Notre choix s'était porté également, a dit Paul VI, sur un autre insigne serviteur de l'Eglise, qui a mérité d'elle au plus haut point par sa fidélité, par ses souffrances et ses privations prolongées dont sa fidélité fut la cause. Il fut lui-même comme le symbole et l'exemple lumineux de la fidélité de tant d'évêques, de prêtres, de religieux, de religieuses et de fidèles de l'Eglise romaine de rite byzantin. Il s'agit de notre vénérable frère Julius Hossu, évêque de Cluj-Gherla, décédé le 28 mai 1970".

"C'est lui qui, lorsqu'il sut notre intention, nous supplia instamment de ne pas lui donner suite en invoquant des motifs témoignant d'une telle dignité, en révélant un oubli de soi si édifiant, et un si émouvant esprit de service de son Eglise, que nous nous sommes sentis contraints de respecter son désir, au moins en n'annonçant pas à ce moment son élévation au cardinalat.

"Mais maintenant qu'il a disparu de ce monde, qui conserve de lui un souvenir reconnaissant et attristé, nous nous

estimons presque obligé de faire en sorte que l'Eglise entière connaisse notre volonté — surtout l'Eglise roumaine — afin d'en être réconfortée et encouragée, et qu'elle comprenne les raisons pour lesquelles ce choix n'a pas été rendu public avant aujourd'hui".

A l'issue du consistoire secret, Paul VI s'est rendu dans la salle d'audience pour le consistoire public qui s'est ouvert à onze heures et a remis la barrette aux nouveaux cardinaux.

Le cardinal Villot, secrétaire d'Etat, a lu la liste des nouveaux cardinaux telle que le pape l'avait proclamée auparavant au cours du consistoire secret. La proclamation du cardinal Trochta (Tchécoslovaquie), qui avait été créé "in pectore" en 1969 a été particulièrement applaudie.

Chacun des nouveaux cardinaux est monté ensuite sur l'estrade où le cardinal Villot lui a remis son "billet" de nomination. Après une suspension, le pape a fait son entrée, escorté de membres de sa maison.

Après la lecture de l'épître et de l'Evangile et le chant des psaumes, le cardinal Luciani, patriarche de Venise, dont le nom était le premier de la promotion, a remercié le pape au nom de tous. Paul VI a répondu brièvement en disant sa joie de saluer les nouveaux cardinaux, appartenant à tous les pays et à toutes les races, ce qui rendait plus sensible l'unité et la communion de l'Eglise.

Les nouveaux cardinaux ont récité ensuite le credo et prêté serment d'obéissance au pape et à ses successeurs. Puis à tour de rôle, ils sont venus s'agenouiller devant Paul VI qui leur a imposé la calotte et la barrette rouges, couleur du sang qu'ils doivent être prêts à verser pour le service de Dieu et de l'Eglise.

Quelques chants, quelques prières et la bénédiction de Paul VI ont achevé la cérémonie, puis le pape, porté sur la "Sedia", a quitté la salle sous les applaudissements de l'assistance.

Le pape a célébré une messe solennelle avec les nouveaux cardinaux hier soir dans la basilique Saint-Pierre.

L'UQAM Suite de la page 3

grand "festival" qui durera jusqu'à ce soir.

Un porte-parole étudiant a expliqué hier que des groupes travaillaient activement à l'organisation des réjouissances. Ils avaient déjà retenu les services d'un orchestre et rassemblé tout l'équipement sonore nécessaire.

"Si j'en juge par les projets originaux qui sont en marche, il est probable que l'atmosphère ne sera pas très favorable à l'étude dans l'université", a-t-il ajouté. Il a pourtant reconnu que l'université pourrait tout simplement interdire la tenue du festival en se prévalant de l'injonction qui interdit tout rassemblement dans les locaux de l'institution.

L'assemblée des étudiants a aussi décidé de consacrer la journée de demain à des assemblées de départements qui verraient à définir les modalités du rattrapage nécessaire et on organisera jeudi un "teach-in" sur l'usage croissant des injonctions dans les conflits québécois. Vendredi, ce sera congé.

A propos du rattrapage, les étudiants ont décidé qu'ils refuseraient toute solution imposée unilatéralement ainsi que tout arrangement qui ajouterait plus de huit jours à la session normale. L'addition de ces huit jours ne poserait pas de problème insurmontable puisqu'on avait prévu une semaine de congé avant la tenue des examens de fin d'année, disent-ils.

Du côté des employés du local 1244 (personnel de bureau et du service de l'équipement), on a décidé hier de reporter à jeudi le vote sur le mandat de grève qu'on veut confier aux négociateurs. Les employés du local 1186, pour leur part, ont reporté leur grève de quinze jours, ce qui permet de croire que les cours pourront reprendre normalement pendant au moins quelques jours.

LA CROIX-ROUGE

TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

PAUL ROSE

Suite de la page 3

menté cependant d'une intervention des gardes de sécurité qui ont décidé d'interdire l'accès de la cour au public en général et aux journalistes de sorte que l'ouverture des assises s'est prolongée durant un moment à huis clos.

Le juge Ducros a dû émettre beaucoup de mandats d'amener contre des accusés qui n'étaient pas présents en cour mais qui attendaient derrière les cordons des policiers. Répétons que l'ouverture des assises se déroule dans la plus grande et plus somptueuse cour de la nouvelle Place de la justice mais qu'un détail a été oublié par les architectes: celui de pouvoir y amener des prisonniers! Tout un système de sécurité doit donc être mis en place pour acheminer les prisonniers sans risque d'en perdre en cours de route.

Mentionnons quelques dates. Bernard Lortie et Francis Simard ont été reportés au prochain terme de mai pour les accusations qui pèsent encore contre eux relativement à l'affaire Laporte. Christian Robert, accusé d'une fraude de \$100,000 dans une affaire de ventes de manuels scolaires importés de France, se retrouvera aux assises des ce matin pour procès devant jurés. Gaetano Licata, accusé pour sa part d'avoir importé plusieurs livres de stupéfiants, subira son procès le 30 avril. Jean-Paul Mercier, présumé complice d'évasion de Jacques Mesrine, comparaitra le 24 avril. Larry Stanford, accusé de piraterie aérienne aux dépens de la compagnie Québécoise, subira son procès le 19 mars.

La Couronne a enfin déclaré qu'elle n'avait pas de preuve à offrir contre les onze accusés de méfait dans l'affaire de Milton Park et ils ont été libérés. Sept autres accusés dans cette affaire avaient été acquittés il y a quelques jours par un jury de langue française.

C'est le juge Maurice Rousseau qui a fixé les dates des procès de tous les accusés qui ont opté pour un procès devant juge seul.

AU CONGRÈS

Suite de la page 3

liens avec les conservateurs fédéraux, le candidat s'est désisté.

Quant au notaire Groulx, pas de reproches précis sinon celui de représenter une aile traditionaliste.

Lors de l'enquête sur l'administration de ville d'Anjou, le nom de M. Groulx fut mentionné, ce qui lui valut des critiques dont il estime pouvoir se justifier entièrement — des causes sont encore pendantes devant les tribunaux, dont l'une oppose Me Groulx au Devoir.

Pour ce qui est du congrès de la SSJB lui-même, notons qu'il aura à se prononcer sur l'invitation qui serait faite au Québec d'établir une délégation générale au Mexique et d'instituer une commission d'enquête sur le sort réservé aux immigrants au Québec.

Une autre résolution suggère de faire pression auprès de la Conférence Catholique Canadienne pour que cet organisme se prononce sur "ce droit inaliénable de s'autodéterminer".

Sur la loi 71 (restructuration scolaire à Montréal) la section Outremont-Côte-des-Neiges met aux voix un vote de blâme au conseil général pour n'avoir pas dénoncé "avec véhémence" le bill avant son adoption par l'Assemblée nationale.

Invité hier à faire le bilan de ses quatre années à la tête de la SSJB de Montréal, M. F.-A. Angers a souligné que les circonstances ont voulu que la SSJB de Montréal soit "très militante" durant ces mandats successifs mais que le virage le plus significatif s'était produit vers 1964. La bataille de la langue, la réalisation du MQF (Mouvement Québécois Français) qui a fait pour une première fois l'unanimité chez les formations syndicales et divers corps représentatifs (sauf dans le milieu d'affaires), autant de facettes de son mandat qui réjouissent M. Angers. Les gouvernements ont résisté à la plupart des demandes formulées par notre mouvement mais nous entendons faire de plus en plus de la SSJB un groupement "à grand rayonnement populaire" qui, à côté des partis, oeuvrera au progrès culturel et politique de notre société.

en bref

Tourisme

TORONTO (PC) — L'Ontario projette de mettre sur pied, dans l'est de la province, une Corporation de développement touristique. C'est ce qu'a annoncé hier le ministre ontarien de l'Industrie et du Tourisme, M. Claude Bennett. Cette nouvelle Corporation renforcera deux organismes existants, la Corporation ontarienne de développement (ODC) et la Corporation de développement du Nord de l'Ontario (NODC). Prenant la parole devant l'Association des ressources touristiques, le ministre a révélé que le gouvernement envisageait la possibilité d'établir une Société de la Couronne pour financer et promouvoir le développement touristique dans les régions délaissées de l'est de la province. Il a rappelé qu'un grand pas avait déjà été accompli en faisant connaître les possibilités touristiques de la province à l'étranger, notamment au Québec, dans l'Etat de New York, en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Bilinguisme

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — Les étudiants du Nouveau-Brunswick ayant participé à la conférence franco-anglophone, tenue en fin de semaine, désirent savoir comment ont été utilisés les \$5 millions versés par Ottawa à la province pour promouvoir le bilinguisme. Un délégué du secrétariat d'Etat, M. Hugh McKervill, a confirmé qu'Ottawa avait remis \$5.3 millions à la province en vue d'incorporer le bilinguisme dans le programme scolaire. "Mais, a-t-il précisé, il appartient aux provinces de décider comment l'argent versé par le fédéral doit être réparti". Dans une pétition adressée au premier ministre de la province, M. Hatfield, 120 étudiants exigent des détails sur les intentions du gouvernement relativement à l'emploi de la subvention versée par Ottawa.

Témoign

GREENWICH, N.-E. (PC) — La nouvelle loi obligera prochainement les femmes à témoigner en cour contre leur mari et vice versa. C'est ce qu'a déclaré, en fin de semaine, le juge René Marin, membre de la commission sur la réforme judiciaire. Le juge, qui prenait la parole devant les membres de l'Association des juges de la Nouvelle-Écosse, a également révélé que la commission recommanderait l'abolition de la théorie selon laquelle une épouse est un témoin empreint de curiosité. La commission suggérera d'autres réformes touchant entre autres les déclarations de la police, le rôle du juge dans l'interrogatoire des témoins et la prestation de serment des enfants.

COURS

DE FLEURISTE

Atelier de Montréal

Inf.:

744-2150

PERMAIS DU

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Est-ce le bon moment
d'acheter une Renault?

Bien sûr! C'est toujours le bon moment. Parce que les Renault sont des voitures "toutes saisons". Fiables en toutes circonstances.

La plupart du temps, leurs rivaux réagissent mal à la pluie. Et encore plus mal à la neige. Elles détestent les routes mouillées ou glissantes. Mais c'est justement dans ces conditions là que les Renault montrent leur supériorité. Dans tous les domaines. Parce que ce sont des traction avant. Ainsi, le poids du moteur repose complètement sur les roues motrices. Équipées de pneus à carcasse radiale et de freins à disque, elles vous offrent une tenue de route et une sécurité que très peu d'autres voitures peuvent égaler.

Vous pouvez toujours compter sur la supériorité technique d'une Renault, résultat de tests portant sur les conditions de conduite au Québec.

Oui!

La Renault 12. Championne de sa catégorie par K.O. technique. Tenue de route. Stabilité. Confort.

Oui!

La Renault 12 familiale. Un style "station-wagon" qui ne sacrifie rien au confort. Ni à l'élégance. Pour ceux qui aiment joindre l'utile à l'agréable.



Oui!

La Renault 17. Coupé sport à injection électronique. Un style et des performances qui vous classent. Voiture sportive qui reste à chaque instant une voiture de raison. Pour votre plaisir... et votre confort.



Plus que jamais! Vous pouvez compter sur un service compétent et efficace.

Tous les mécaniciens des 150 concessionnaires Renault ont suivi les cours de perfectionnement technique Renault. De plus, cinq magasins régionaux de distribution assurent une livraison rapide des pièces de rechange.

Et 1973 verra la réalisation du plus récent projet Renault: l'implantation de stations diagnostic au Canada. Pour encore mieux vous servir.

Est-ce le bon moment d'acheter une Renault? Plus que jamais! Faites l'essai du modèle de votre choix chez l'un des concessionnaires Renault. Maintenant!



Oui!

La Renault 15. Elle est belle et elle sait se conduire. Le seul vrai coupé 4 places à traction avant dans la catégorie des 1600cc. Pour ceux qui aiment conduire. Sûrement. Agréablement. Confortablement.



RENAULT

Oui!
C'est le bon moment
en 1973.

Automobiles Renault Canada Ltée, C.P. 6400, Montréal 101, Québec.



Même s'il purge actuellement une peine d'emprisonnement au pénitencier d'Orsainville, le président de la FTQ, M. Louis L'Aberge, a de nouveau été autorisé à quitter l'institution hier, cette fois pour assister à la présentation du mémoire annuel du Congrès du travail du Canada aux membres du cabinet fédéral. Il en a profité pour causer avec le leader néo-démocrate David Lewis. (Téléphoto CP)

Au congrès de la SSJB de Montréal

Avec l'accord des deux tiers des délégués, M. Sénécal pourrait s'opposer à Me Groulx

par Clément Trudel

Il est possible que le congrès de la SSJB de Montréal amende ses règlements pour permettre à M. Yvan Sénécal d'être candidat au poste de président général (le seul candidat en lice étant pour l'instant Me Yvon Groulx). C'est ce qu'a précisé hier le président sortant de cette société, M. François-Albert Angers. Dans une telle éventualité, l'on peut supposer que deux votes devraient être pris au congrès qui s'ouvre jeudi soir: 1) sur "l'accueil" d'une résolution amendant certains articles des règlements qui ont empêché techniquement l'acceptation de la candidature de M. Sénécal (obligation de présenter une candidature 15 jours francs avant l'ouverture du congrès et, aussi obligation d'avoir fait

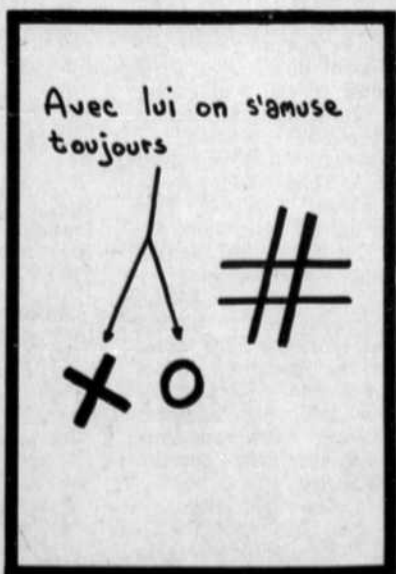
déjà partie du Conseil général depuis deux ans; 2) sur le texte même des résolutions visant à amender les règlements. Dans les deux cas, il faudrait que les 211 délégués officiels se prononcent favorablement, aux deux tiers des personnes présentes, pour que soient amendés les règlements et que le congrès vote samedi (10 mars) pour désigner son nouveau président général, au lieu de proclamer M. Groulx élu sans opposition. Le président sortant a déjà rempli quatre mandats. M. Angers confirme que sa décision de ne plus se représenter est irrévocable et que, malgré les pressions exercées, il n'a pas consenti à faire porter son nom sur la liste des

candidats. Le congrès devra voir à remplacer feu Vincent Harvey et à pourvoir cinq postes (sur quinze) au conseil général. M. Yvan Sénécal, l'un des aspirants à la succession de M. Angers, a déjà été partisan, au Centre des dirigeants d'entreprises, d'options nationalistes. Vendredi soir prochain au restaurant Sambo où se déroule le congrès, l'on entendra quatre exposés couvrant divers aspects du rapport Gendron; une discussion générale est aussi prévue (la résolution no 5, déjà en possession des délégués au congrès, demande que le Québec rende publique avant le 15 mai sa politique linguistique). Samedi soir, en guise de conclusion à ce congrès général, un professeur de l'Université de Montréal, M. Guy Bouthillier, doit traiter du "Choc des langues au Québec: 1760-1970" (titre d'un volume dont il est co-auteur). Le congrès est ouvert à 29 sections de la SSJB de Montréal. Les sections ont, sur leurs listes, 3.600 membres actifs, dont 20% environ sont des femmes (en fait, plus de 10.000 noms figurent sur les fiches d'un service d'entraide mis sur pied par la société).

Un journaliste de La Presse mentionnait dans un article paru samedi dernier que le retour de Me Groulx sur les rangs créait des remous (M. Groulx a déjà été président de la SSJB de 1965 à 1968). Pourquoi ce malaise? Plusieurs sections font circuler des prises de position qui visent directement ou indirectement certains cadres du mouvement. La résolution 18 parle de "noyautage" au profit de certains candidats. De plus, une déclaration émise par les présidents des sections Laval, Saint-Jacques et Saint-Léonard traite d'une "authenticité" à rendre au mouvement, d'une lutte contre le danger des conflits d'intérêts et contre "les fossés de notre identité collective", etc. Déjà, une candidature à la présidence générale du mouvement a été contestée parce que l'on reprochait à l'aspirant ses

Voir page 2 : Au congrès

LETTRISME par Mika



Paul Rose réclame un procès qui ferait la lumière sur la mort de Pierre Laporte

par Guy Deshaies

Paul Rose serait en mesure de jeter quelque lumière sur l'énigme persistante qui entoure toujours les circonstances de la mort de Pierre Laporte si le ministère public voulait lui faire subir au plus tôt un procès pour les accusations demeurent en suspens contre lui. Me Robert Lemieux, qui a plusieurs fois affirmé que Paul Rose n'était pas présent lorsque M. Laporte est mort, a déclaré, hier, qu'il demanderait à la cour du Banc de la Reine d'inscrire sur le rôle des assises pour la session qui a débuté hier le nom de Paul Rose qui est accusé d'avoir diffusé un communiqué pour le compte d'une association illégale et d'avoir été membre de la dite association, à savoir le FLQ.

Ces accusations ont été portées contre Paul Rose en vertu des lois d'urgence sur l'ordre public adoptées après la suspension des mesures de guerre à l'automne 1970. On sait que Paul Rose a été déclaré coupable de l'enlèvement et du meurtre de Pierre Laporte mais il a subi ces deux procès en l'absence de sorte que Me Lemieux allègue qu'il n'a pas pu donner les "explications auxquelles le public a droit relativement à la mort de Pierre Laporte".

Le juge Ducros, qui présidait l'ouverture de la deuxième session des assises, a invité Me Lemieux à lui faire la demande par écrit. Entre-temps il a fixé au 2 avril la date du procès de Jacques Rose pour les récentes accusations portées contre lui. Jacques Rose, qui a été acquitté du meurtre et de l'enlèvement de Pierre Laporte et qui est en liberté sous cautionnement, doit répondre en effet aux deux nouvelles accusations de séquestration du ministre Pierre Laporte et de complicité après le fait du meurtre et de l'enlèvement de M. Laporte. Au surplus, Jacques Rose n'a pas, comme tous les autres co-accusés de délits prévus à la loi d'urgence d'octobre 70, bénéficié de nolle prosequi et en théorie il doit subir un procès pour répondre à l'accusation d'avoir été membre du FLQ.

Pour l'instant Me Lemieux voudrait que Paul Rose subisse un procès avant le 2 avril, c'est-à-dire, avant le procès de son frère Jacques afin de "permettre une plus grande compréhension des dépositions qui seront faites par la suite au procès de Jacques Rose".

Me Lemieux a fait allusion au 11ème

communiqué du FLQ annonçant la mort de Pierre Laporte, le 17 octobre 1970, et qui aurait été écrit de la main de Paul Rose. Ce communiqué était envoyé au nom de la cellule Dieppe-22ème régiment et non comme émanant de la cellule Chénier qui s'était attribué l'affaire Laporte. Pourquoi? Me Lemieux a révélé que Paul Rose aurait de fort intéressantes explications à ce sujet et dirait aus-

si pourquoi il était écrit dans ce communiqué que les "autorités en place étaient les seules et uniques responsables de la mort de Pierre Laporte".

Pour le reste l'ouverture de la session s'est déroulée comme d'habitude, c'est-à-dire qu'on a assisté à un défilé de quelque 400 accusés en quête de dates de procès. Le fouillis a été agré-

Voir page 2 : Paul Rose

L'UQAM renonce à sa demande d'injonction

Les autorités de l'Université du Québec ont demandé, hier, le retrait des procédures entreprises en cour supérieure pour obtenir une injonction permanente interdisant aux étudiants de piqueter autour de l'UQAM.

Le procureur de l'UQAM, Me Raymond Lachapelle, a révélé au juge Edouard Martel, qui était saisi de la requête, que le conseil d'administration avait considéré la décision prise en fin de semaine par les étudiants de mettre un terme à leur grève déclenchée en janvier.

Il a déclaré que le conseil d'administration avait décidé de retirer complètement les procédures et que les parties s'étaient déjà entendues pour défrayer conjointement les frais déjà encourus.

L'injonction provisoire avait été accordée le 24 février par le juge John Nolan au lendemain des incidents au cours desquels deux étudiants avaient été blessés par des motards de la police de Montréal.

Saisi de la requête interlocutoire, le juge Martel avait prolongé jusqu'à hier l'injonction qui était valable jusqu'à vendredi dernier. La décision prise par les étudiants en fin de semaine a rendu caduques, selon les directeurs de l'UQAM, les procédures en cours. Le recteur Léo Dorais a déclaré, dans un communiqué, que la procédure initiale avait, à ses yeux, atteint son principal "objectif pratique".

Quant aux professeurs, qui ont le droit de grève depuis le 26 janvier en vertu d'une clause monétaire de leur contrat, et aux employés de soutien, qui auront le droit de grève le 18 mars, ils n'ont pas donné suite à leur requête en amendement d'injonction.

Ces requérants craignaient de se voir brimer dans leurs droits en cas de grève puisque le texte de l'injonction visait non seulement les intimés, c'est-à-dire, trois étudiants et le Comité d'organisation provisoire des étudiants (COPE), mais aussi toute "personne non désignée".

Mes Jacques Desmarais et Jean-Pierre Borduas devaient, hier, au nom des deux syndicats intéressés, présenter leur requête pour que seuls les int-

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

LE MARDI, 6 MARS



M. MICHEL BÉLANGER
président
La Bourse de Montréal et
La Bourse Canadienne
Le sujet: "Les hommes d'affaires et la politique économique"

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h. 30
Le public est admis
Renseignements: 866-2861

Martha Adams reconnaît finalement sa culpabilité

Martha Adams, accusée d'avoir vécu des fruits de la prostitution, s'est reconnue coupable de ce délit, hier, après plus de cinq semaines de procès devant le juge Roger Savard.

Ce dernier a remis la date de la sentence dont le maximum prévu est de dix années de réclusion, au 16 mars prochain. Entre-temps, Mlle Adams a repris sa liberté sous le même cautionnement, mais le magistrat a imposé, en guise de condition additionnelle, l'obligation de ne pas parler publiquement de la cause d'ici à ce qu'il rende la sentence. Hier matin, le juge avait émis un

mandat d'amener contre Martha Adams qui se retrouvait dans les studios de CFOX pour répondre aux auditeurs.

Une dizaine de jeunes filles aux moeurs légères sont venues témoigner au cours du procès, et, hier, Martha a admis que "pendant quelques mois" elle avait soutiré quelque profit de leurs activités.

Martha Adams a déjà été acquittée de l'accusation d'avoir tenu une maison de débauche et l'on se demandait, hier, pour quelles raisons, après 5 semaines de procès, elle avait ainsi décidé d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité.

AVIS D'INTÉRÊT JURIDIQUE

La Loi de l'assurance-maladie du Québec permet au bénéficiaire de cette Loi de choisir le professionnel de la santé de son choix (médecin omnipraticien ou spécialiste, chirurgien-dentiste, optométriste ou autres). Le régime d'assurance-santé animale permet de même au cultivateur de choisir le médecin vétérinaire de son choix.

La loi de l'aide juridique (Bill 10) votée en juillet dernier par l'Assemblée Nationale du Québec permet également au bénéficiaire de cette Loi de choisir lui de même l'avocat qui assurera la défense de ses droits.

Par son refus de mettre en application l'article 52 de la Loi de l'aide juridique et de tenir avec la Fédération des avocats du Québec les négociations préalables requises, le Ministre de la Justice fait que le libre choix de l'avocat prévu au Bill 10 est actuellement inexistant.

Ceci est un avis publié par la:

FÉDÉRATION DES AVOCATS DU QUÉBEC

500 Place d'Armes, suite 1155,
Montréal 126, Québec, - 842-4315

COURS D'ÉTÉ 1973 PHILOSOPHIE • THÉOLOGIE

1. INITIATION PHILOSOPHIQUE (3 cr.)

Principales tendances de la philosophie contemporaine: Marx et Heidegger. - Initiation à la lecture de Freud. - Position du problème de Dieu.

2. LE SALUT EN JÉSUS CHRIST (3 cr.)

L'Événement de salut. - Salut chrétien et libération humaine.

3. LES PSAUMES (3 cr.)

Prière de l'Israël ancien. - Les psaumes, prière chrétienne. - Les psaumes, vie des chrétiens, selon les Pères de l'Église.

4. HISTOIRE DE LA VIE RELIGIEUSE FÉMININE (2 cr.)

Le latin des chrétiens (2 cr.) - Le grec biblique (2 cr.) - L'hébreu biblique (2 cr.)

5. INITIATION AUX LANGES ANCIENNES

History of the Pentecostal Tradition. - Baptism in the Spirit. - The Holy Spirit and the Body of Christ, the Church.

6. THE HOLY SPIRIT IN CHRISTIAN LIFE (3 cr.)

Avec le père ANDRÉ LIÉGÉ, O.P. (professeur invité), suivies d'échanges, les jeudis soir, 12, 19 et 26 juillet.

7. RENCONTRES

Ces cours d'été auront lieu, du 3 au 27 juillet, au Collège dominicain à Ottawa. Inscription avant le 10 juin.

* RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION:

S'adresser au secrétariat du Collège.

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
INSTITUTION UNIVERSITAIRE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

VIENT DE PARAÎTRE...

JULES CÉSAR

de William Shakespeare
traduction de Jean-Louis Roux

• Un chef-d'œuvre de Shakespeare traduit avec la ferveur d'un grand homme de théâtre et de lettres québécois.
• En regard du texte français, le texte anglais reproduit de la première édition (1623).

En vente partout au prix de \$4.00 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

AUX ÉDITIONS DU JOUR



éditorial

Faut-il se retirer du Vietnam?

N'en déplaise au député de Saint-Hyacinthe, M. Mitchell Sharp n'est pas responsable de "l'échec" de la conférence internationale de Paris sur le Vietnam, et rien dans les propos tenus avant, pendant et après cette conférence par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ne peut être interprété comme un "recul" du gouvernement Trudeau en ce qui a trait aux conditions d'une participation régulière du Canada à la Commission internationale de contrôle et de surveillance du cessez-le-feu.

Lorsque l'accord de Paris a été signé, le 27 février, le Canada s'est engagé à servir pendant soixante jours, le temps de permettre à la conférence internationale convoquée par Washington et Hanoi de constituer l'instance politique à laquelle, selon le Canada, la CICS devrait se rapporter et sur laquelle l'accord était muet; le temps, aussi, de permettre à Ottawa d'évaluer sur le terrain la probabilité que la commission de surveillance pourrait accomplir efficacement sa mission, en fonction de la volonté des ex-belligérants de mettre en oeuvre les dispositions du cessez-le-feu, des procédures de fonctionnement sur lesquelles les quatre membres de la commission pourraient s'entendre, de la liberté de manoeuvre que les deux administrations sud-vietnamiennes reconnaîtraient à la commission, et le reste.

C'est à la fin du mois de mars que le gouvernement Trudeau rendra publique cette évaluation, en annonçant, ou bien le retrait du Canada de la CICS, ou bien sa participation formelle, jusqu'à nouvel ordre (car l'accord de Paris autorise un retrait en tout temps, après 90 jours d'avis), à la mission de surveillance. C'est donc à la fin de mars, s'il y a lieu, que l'on pourra parler d'un "recul" du gouvernement.

La conférence de Paris nous a néanmoins permis de constater — nous, c'est-à-dire autant M. Sharp, ses conseillers diplomatiques et l'opinion publique, que M. Claude Wagner — combien il est improbable que les conditions d'une participation canadienne à la CICS puissent être raisonnablement satisfaites; et, partant, combien il est improbable que l'observance du cessez-le-feu puisse être raisonnablement contrôlée à l'avenir (il n'a guère pu l'être jusqu'ici). Or, un cessez-le-feu qui n'est pas contrôlé adéquatement risque de rester plus théorique que réel, et, dans la mesure où on parviendra à le réaliser, fragile et temporaire.

La thèse exposée à Paris par M. Sharp était pourtant difficilement contestable. Les rapports de la commission de surveillance d'un cessez-le-feu, a soutenu le secrétaire d'Etat canadien sur la foi de l'expertise accumulée par ce pays, sont tout-à-fait inutiles s'ils sont transmis seulement aux ex-belligérants, forcément responsables des éventuelles violations du cessez-le-feu, ou s'ils sont destinés à s'empoussiérer dans quelque officine diplomatique. Une autorité politique indépendante des ex-belligérants doit donc être constituée pour recevoir ces rapports, prendre acte des violations du cessez-le-feu, en informer officiellement l'opinion mondiale et voir ce qui peut être fait, au plan diplomatique, pour "sauver" le cessez-le-feu. De cela, M. Sharp a fait une condition sine qua non d'une participation formelle du Canada à la CICS.

Les autres gouvernements représentés

à Paris n'ont reconnu qu'à moitié, et souvent à leur corps défendant, le bien-fondé de l'argumentation canadienne. Malgré le huis clos maintenu par la conférence, les positions exprimées en conférence de presse ont permis de constater que l'opposition est venue surtout du Nord-Vietnam et du Viet-Cong, appuyés par leurs sympathisants du camp socialiste: Chine, Union soviétique, Pologne et Hongrie. On doit cependant constater que les Etats-Unis, le Sud-Vietnam et leurs sympathisants du camp capitaliste (France, Grande-Bretagne et Indonésie) se sont finalement contentés d'un compromis boiteux, après une négociation qui n'a guère paru très serrée: compromis par lequel le Canada n'a pu accepter d'être lié.

Les Canadiens ont naturellement regretté que la proposition faite par le Canada lors de la séance inaugurale de la conférence ait été écartée sans avoir vraiment été prise en considération. Mais cette proposition, aux yeux de M. Sharp, avait surtout une valeur indicative et plusieurs de ses éléments — le rôle confié au secrétaire-général de l'ONU, par exemple — auraient facilement pu être modifiés ou supprimés sans que la délégation canadienne ne proteste très fort. Ce qui est très inquiétant, en revanche, c'est que la conférence de Paris ait retenu si peu dans son acte final, de la substance de la proposition canadienne. A cet égard, deux dispositions, détaillées aux articles 6 et 7, retiennent surtout l'attention.

En premier lieu, contrairement au vœu maintes fois exprimé par Ottawa, la CICS devra continuer de faire rapport aux quatre ex-belligérants ou aux deux administrations sud-vietnamiennes, et à eux seulement. Il est vrai que les quatre parties à l'accord de Paris "ont la responsabilité" de transmettre les rapports de la CICS aux autres participants à la conférence de Paris, mais il est loin d'être établi que cette phrase-clé de l'article 6 devra être interprétée ou sera effectivement interprétée par Washington, Hanoi, Saïgon et le Viet-Cong comme une obligation formelle.

Au surplus, cette transmission des rapports se fera surtout à titre individuel (même si l'acte final prévoit aussi une action conjointe) et pourra être accompagnée, d'après les Nord-Vietnamiens, de commentaires et "d'autres informations" par les ex-belligérants sur les rapports de la CICS. Quel statut, en l'occurrence, les chancelleries des Etats participants accorderont-elles aux rapports de la commission?

Les Chinois et les Soviétiques ajouteront-ils foi aux observations de la commission, ou plutôt au commentaire, qui pourrait prendre la forme d'une délégation, que Hanoi en fera vraisemblablement?

Les Britanniques et les Français se détermineront-ils en fonction de ce que la CICS aura rapporté, ou plutôt des "explications" que Washington jugera opportun de formuler en transmettant le document?

Ces éventualités ont permis à Alan Sullivan, devant le comité de rédaction de la conférence, de voir dans cette procédure un "circuit fermé", expression reprise par M. Sharp en conférence de presse. C'est le contraire de ce que réclamait Ottawa, consistant à juste titre du rôle que l'opinion mondiale peut jouer pour assurer l'observance d'un cessez-le-feu.

En deuxième lieu, la procédure adoptée par la conférence de Paris pour régir sa propre re-convoque est telle qu'il est douteux que les douze gouvernements réunis pendant cinq jours avenue Kleber se retrouvent jamais ensemble pour débattre des affaires du Vietnam, à moins que Washington et Hanoi ne jugent encore une fois utile d'organiser une "parade" internationale pour relever leurs négociations bilatérales. Il est vrai que six participants pourront, s'ils le jugent opportun, reconvoquer la conférence mais comme les douze se répartissent également entre le camp "occidental" et le camp "oriental", cela revient à permettre aux Etats-Unis et au Nord-Vietnam de reconvoquer unilatéralement la conférence: en quel cas chacun risquerait fort de débattre du problème vietnamien avec son propre "caucus", les six autres participants boycottant une conférence qu'ils jugeraient inutile.

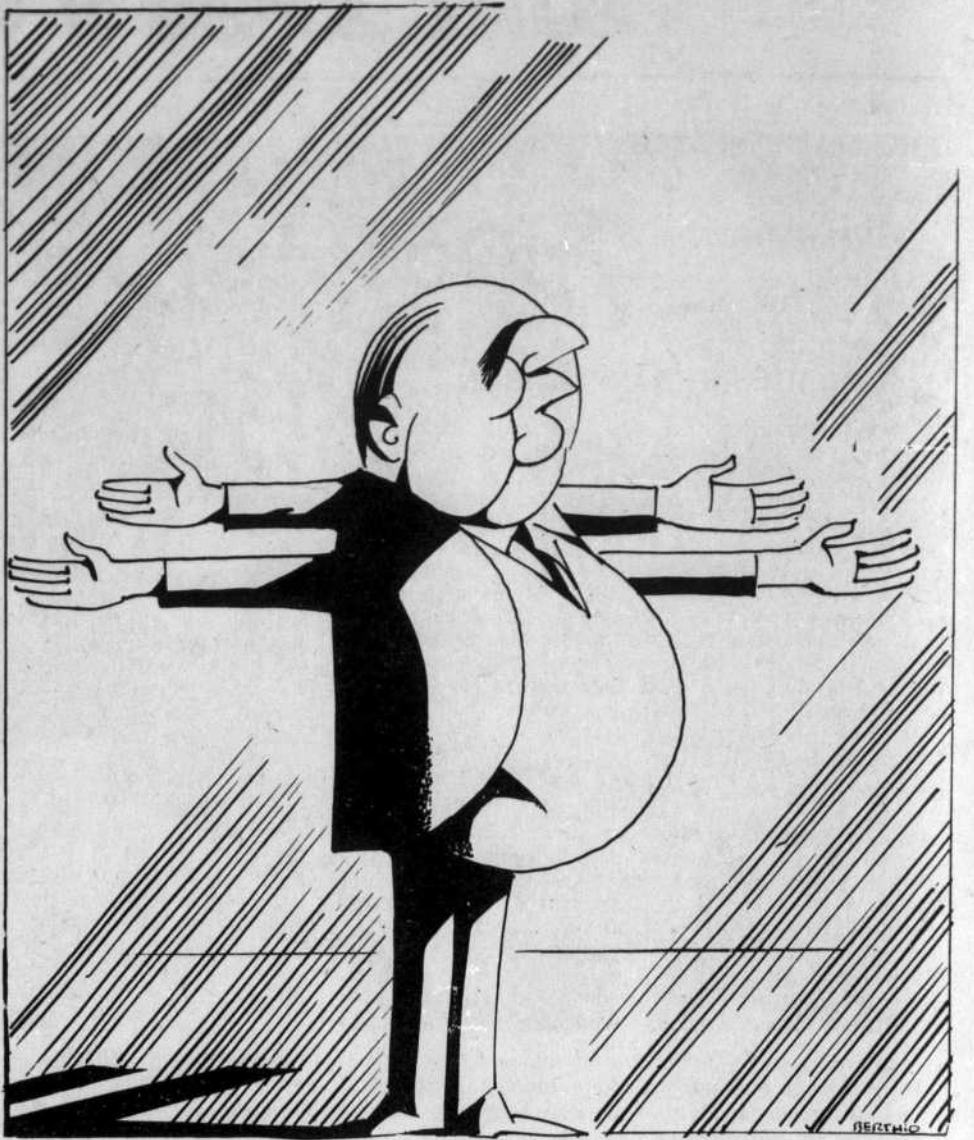
A cet égard, l'acte final de la conférence de Paris ne fait donc que mettre un vernis "international" sur des arrangements essentiellement bilatéraux: quel besoin, alors d'une commission "internationale" de surveillance, sinon pour le prestige et l'apparence? Il est particulièrement regrettable, dans la perspective canadienne, que l'on n'ait pas autorisé la CICS à reconvoquer de sa propre initiative la conférence de Paris, comme l'avait proposé M. Sharp lors de la séance inaugurale.

Si insuffisantes qu'elles paraissent, ces dispositions représentent tout de même un effort d'accommodement de la conférence à l'endroit des exigences canadiennes, ainsi que l'a signalé M. Sharp dans la déclaration où il a expliqué pourquoi la délégation canadienne avait accepté d'être signataire de l'acte final de la conférence, tout en refusant d'être lié par lui. "Mais, de poursuivre le secrétaire d'Etat, cet effort sera-t-il suffisant et produira-t-il des résultats?"

A moins que l'acte final ne soit interprété par les ex-belligérants avec une extrême libéralité et que la situation au Vietnam n'évolue tout autrement, d'ici la fin de mars, qu'elle ne l'a fait en février, il est difficile de voir comment le Canada pourrait répondre à cette question autrement que par la négative et, par voie de conséquence, ne pas se résoudre à se retirer de la CICS. Car, en territoire sud-vietnamien, la commission n'a pu encore obtenir des commissions militaires mixtes des conditions de sécurité lui permettant d'accomplir sa mission; et le Canada n'a pu encore faire accepter aux Polonais et aux Hongrois des procédures d'enquête et de rapport vraiment efficaces.

S'engager formellement dans la CICS, au-delà de la période de 60 jours, équivaudrait alors à prendre un risque énorme, vraisemblablement excessif. Car selon l'accord du 27 janvier, c'est précisément après 60 jours que doivent être mises en oeuvre les clauses politiques du cessez-le-feu, soit les plus vagues et les plus difficiles. Si les parties en présence n'ont pu respecter les clauses militaires de l'accord (exception faite du retrait des troupes américaines et de la libération des prisonniers de guerre par Hanoi — et encore non sans accrochages) quelle assurance aurons-nous que les clauses politiques pourront être mises en oeuvre?

Claude LEMELIN



Le chemin de la croix de Lorraine premier tour

lettres au DEVOIR

Des histoires qui n'ont rien à voir avec M. Mario Verdon

Monsieur le directeur,
Je viens d'apprendre à mon retour de vacances que les journaux ont récemment publié une liste, préparée par monsieur Pacifique Plante, de personnes du monde journalistique qui auraient, il y a une vingtaine d'années, accepté des sommes d'argent de la part d'individus mêlés au domaine de la pègre.
Le nom "Verdon" de Montréal-Matin paraît dans cette liste avec le montant de 100 dollars, soi-disant accepté en "pot de vin".
Je veux mettre les choses au point et dire que, même si de 1965

à 1967, j'aurais à Paris la correspondance du journal Montréal-Matin, je n'ai rien eu à faire dans le domaine journalistique pendant les années mentionnées par monsieur Pacifique Plante, étant moi-même à cette époque, annonceur à la station CKAC Montréal.
Cette mise au point étant faite, je veux rappeler à monsieur Pacifique Plante que lorsque des déclarations, aussi graves que celle dont il fait mention dans l'article, paraissent au grand jour, la courtoisie et l'honnêteté intellectuelle la plus élémentaire exigent qu'à

chaque nom mentionné, on ajoute le prénom, afin d'éviter toute confusion.

Etant persuadé qu'une mise au point de ce genre ne rejoint pas nécessairement tous les lecteurs de l'article dont il est question et qu'un doute risque de persister, je vous demande néanmoins, monsieur le directeur, de bien vouloir publier ma lettre afin de faire savoir le plus possible que je n'ai personnellement rien eu à voir avec ce dont parle monsieur Pacifique Plante.

Mario VERDON
Montréal, le 3 mars 1973.

La commission Gendron et le modèle suisse

Le rapport Gendron dit avoir été inspiré par la Suisse. Que l'on me permette de rappeler que la Suisse est issue d'une guerre d'indépendance contre l'Empire germanique (victoire de Morgarten en 1315). Les états ou cantons qui se soulevèrent contre la domination étrangère s'étaient unis sur un pied de stricte égalité par un Pacte perpétuel. A l'opposé le Canada est issu d'une Conquête qui avait pour but d'avoir la prééminence de l'élément anglo-saxon sur tout le continent nord-américain. On ne saurait comparer un système fédératif (décentralisé) fondé sur l'indépendance, à un système fédératif (centralisé) fondé sur la guerre.

Le rapport Gendron dit aussi avoir cherché en vain des modèles réussis d'imposition d'une langue de travail. Sans aller bien loin je conseille vivement à nos commissionnaires d'étudier le modèle flamand en Belgique. En 20 ans un réseau de lois coercitives ont banni le français de l'enseignement, des administrations diverses et de tout affichage. Anvers est devenue une ville où tout est écrit en néerlandais — ceci ne l'empêche pas d'être l'un des premiers ports du monde après Rotterdam et New York. Bien plus, les lois dites linguistiques de 1962 et les lois communautaires de 1970 ont obligé les entreprises opérant en Flandre à rapatrier leur siège social sur le lieu de travail, à n'utiliser que le néerlandais avec ses employés et l'Etat. Cette dernière

clause est particulièrement importante car la plus facilement applicable. Le jour où le Gouvernement de Québec s'adressera en français avec toutes les entreprises installées dans la Province, ces entreprises seront acculées à travailler en français ou à mourir.

Ce que le néerlandais a réussi en Belgique, le français peut le faire au Québec. Le temps n'est plus aux sparages officiels et à la quête nationale. Si nous voulons d'un Québec en français nous avons besoin de lois coercitives immédiates. Au Gouvernement de donner l'exemple.

Jean-Guy RENS
Montréal, le 2 mars 1973

Gréviste de la faim, contre l'imposture des gouvernements

MM. Bourassa, Choquette, Cournoyer et Castonguay

En juin dernier je faisais une première grève de la faim avec les citoyens de Milton Parc. Ce fut un succès moral et pratique, car les 59 citoyens arrêtés autour et dans les bureaux de Cordia ont été libérés récemment par 12 Québécois. Par la suite, le 1er octobre dernier, je publiai une lettre ouverte sur la vie économe des assistés sociaux du Québec. Maintenant je suis tanné de voir nos trois chefs syndicaux, en prison à Orsainville près de Québec.

Vous avez emprisonné pour un MM Pepin, Laberge et Y. Charbonneau, ils sont respectivement de la CSN, de la FTQ et de la CEQ. Je suis membre de la CSN, de puis peu. Un temps, je fus membre de la FTQ, quand je travaillais à l'hôpital St-Luc. Vu que je suis sur le Bien-Être, je n'ai pu continuer de payer ma cotisation; mais je le demeure de tout coeur. Il en est ainsi pour la CEQ, car j'embrasse dans une seule vision tous les travailleurs du Québec, ainsi que les étudiants que vous avez matraqué le 22 février 1973 et par une injonction le 23 (UQAM et UM).

par votre loi 19 et l'emprisonnement de nos chefs syndicaux, vous nous avez montré de quel côté vous étiez! Le capitalisme américain qui a voulu dans son ambition folle détruire le peuple vietnamien. Aussi longtemps que vous continuerez ces injustices envers les travailleurs du Québec, il y aura quelqu'un qui fera la grève de la faim.

Ca fait assez longtemps que vous méprisez les travailleurs du Québec, les chômeurs et les assistés sociaux. Nous ne sommes pas des esclaves ou des bêtes de somme. Etre humains, nous voulons être traités comme tels. C'est ainsi que vous avez traité Jacques Rose, que 12 Québécois viennent de libérer: vous voulez l'écraser! (...)

Ainsi, quand partira cette lettre, je commencerai cette grève de la faim. Elle se terminera quand vous aurez révoqué la future loi 89 et l'emprisonnement de nos chefs syndicaux. (...)

Jacques DUBÉ
Montréal, le 26 février 1973.

Autres pays, autres juges

Le coroner Jean-Louis Taillon tenait l'agent André Goulet criminellement responsable d'avoir abattu André Vassart, 16 ans, le 28 juillet 1972.

Le 16 février 1973, le juge André Chalou ordonnait la libération immédiate de l'agent Goulet sans autre forme de procès.

Si l'agent Goulet avait été en France et tenu criminellement responsable d'avoir descendu un adolescent de 16 ans, il aurait certainement subi un procès comme tout citoyen tenu criminellement responsable d'avoir causé la mort d'autrui. Mais la magistrature québécoise est exceptionnellement telle que nous l'avons appris dernièrement par cette cocasse affaire d'Edouard Batkoun.

Le 21 juin 1972, Edouard Batkoun, citoyen français, arrive à Montréal et la police locale avertie par l'Interpol, découvre 50 kilos d'héroïne dans sa voiture

Autres pays, autres juges.

Fiat. Il fut mis sous arrêt, mais la justice québécoise l'acquitta lors de son procès.

A son retour en France, les douaniers français trouveront des traces d'héroïne dans la Fiat, soit environ un centime de kilo. Batkoun fut condamné à quinze ans de travaux forcés.

Aline GRENIER
Rouyn, le 1er mars 1973

Sur les traces de Louis XIV

M. Jean Drapeau, maire de Montréal

Je m'excuse de revenir à la charge mais il me semble qu'une occasion se présente — qui ne se répètera pas de notre vivant — de transformer le Golf Municipal (enclave pour 5.000 privilégiés) en un parc accessible à tous et douze mois par année.

Je sais bien que ces transformations occasionneraient quelques frais mais ceux-ci seraient compensés par l'économie de transport de la terre excavée et par l'immense plaisir des gens de l'est. De plus, l'aménagement de tout le parc pourrait se prolonger sur plusieurs années.

A l'instar de Louis XIV, vous pourriez confier à un LeNôtre le soin de disposer, selon son génie, de l'énorme volume de terre et de roc à être excavés du Centre Sportif.

Vous avez certainement constaté l'immense popularité des pentes du Mont-Royal pour la promenade et la glissade. De même, le Lac aux Castors pour les patineurs. Or, dans l'est, nous avons le terrain du golf et son chalet qui pourraient aussi servir à tous, promeneurs, glisseurs, pa-

Roger BOURGAULT
Montréal, le 28 février 1973

bloc-notes

La main tendue

En se faisant le propagandiste avoué d'un regroupement des partis d'opposition, M. Gabriel Loubier a consenti à courir un risque considérable. En effet, aux yeux d'un grand nombre, seul parle d'alliance celui qui sent le pouvoir s'éloigner: "Si l'UN souhaite une alliance, c'est qu'elle se perçoit en train de disparaître". Pourtant, indépendamment des motifs qui peuvent animer M. Loubier et qui concordent peut-être avec ceux qu'on lui attribue, le chef de l'UN a parfaitement raison quant au fait: la balkanisation des forces de l'opposition joue indéniablement en faveur du régime libéral et elle risque de maintenir encore quatre ans au pouvoir un parti qui n'a pas l'appui d'une majorité.

Les regroupements possibles n'abondent quand même pas et on le constate dès l'instant où l'on quitte les abstractions des sciences politiques. Entre l'UN et la phalange créditiste, il y a, sans l'ombre d'un doute, une parenté visible. En revanche, peu d'éléments relient l'un à l'autre le Parti québécois et l'Union nationale, si ce n'est qu'une forte proportion des électeurs péquistes proviennent en droite ligne du "nationalisme québécois" que cultivait l'UN. Enfin, en dépit d'anciens accords entre le crédit social et les éléments souverainistes, on ne peut guère envisager d'alliance entre MM. Yvon Dupuis et René Lévesque.

Les réticences qui se font jour risquent de persister. Après tout, ainsi que le soulignait M. Lévesque, "le Parti québécois est le seul à s'être donné démocratiquement, en cinq ou six années de labour exténuant, une feuille de route claire, cohérente et complète". C'est dire que, pour le meilleur et pour le pire, les militants péquistes ont eux-mêmes contribué directement à la rédaction d'un programme minutieux. Un tel programme ne se mo-

difie pas aussi facilement que la plate-forme électorale d'un chef qui gouverne plus qu'il ne consulte, qui édicte plus souvent qu'il ne réunit son équipe. En somme, l'effort requis et obtenu par le Parti québécois rend cette formation politique presque incapable de modifier ses positions de façon autocratique et même d'en mettre quelques-unes en veilleuse.

M. Loubier, en habile négociateur, n'ira pas dévoiler qu'il sait tout cela. Mieux vaut, dans son esprit, parler d'alliance de façon sereine, oublier les querelles entre "frères d'opposition", tendre la main avec autant d'empressement aux péquistes qu'aux créditistes. Pourquoi agir ainsi quand on sait pertinemment que seuls les créditistes l'intéressent et que seuls les créditistes peuvent le rescaper? Tout simplement parce qu'il n'est pas bon pour lui de se montrer trop tenté par une alliance avec les créditistes. Tout simplement parce que M. Dupuis se montre d'autant plus exigeant et vorace qu'il sent son vis-à-vis malléable et sans défense.

M. Loubier se comporte donc exactement comme la famille noble et fauchée lorsqu'elle "étudie" une alliance avec un bon roturier pourvu d'un solide compte en banque: il tire le meilleur parti possible de son titre de chef de l'opposition officielle, même s'il sait que le Crédit social a d'emblée plus d'"avancé" que lui. En termes brutaux, le "monnaie" de son mieux un bilan politique encore prestigieux. Ce serait cependant mal le comprendre que de croire un seul instant à une alliance d'envergure entre le Parti québécois et l'UN. Le flirt avec le PQ vise uniquement à attiser la flamme de convoitise dans les yeux de M. Dupuis.

Le Parti québécois, quant à lui, a choisi la voie étroite: son sérieux et la précision même de ses revendications en font un parti difficile à affoler ou à dépouiller de ses militants, mais ils rendent aussi ardue toute coexistence avec lui. De sa part, les autres partis peuvent

tout au plus attendre certains accords tactiques au plan purement local. C'est dire que même l'alliance purement électorale sur laquelle se rabat M. Loubier a beaucoup plus de chances de se produire entre l'UN et les créditistes: les péquistes n'y trouveront leur compte que dans quelques cas isolés qu'ils ne voudront d'ailleurs pas admettre sur la place publique.

Laurent LAPLANTE

L'épreuve chilienne

Ainsi que les observateurs l'avaient prévu, les élections chiliennes n'ont pas substantiellement modifié le rapport de forces entre la coalition gouvernementale de gauche et les partis d'opposition regroupés à droite et défendant toujours la majorité au Sénat comme à la Chambre des députés. Si l'opposition avait grossi ses voix au point d'emporter les deux tiers des sièges, elle aurait pu défier constitutionnellement la présidence. Or l'Unité populaire, au contraire, lui a ravi deux sièges au Sénat et six autres à la Chambre. L'expérience de la "révolution dans la légalité" commencée il y a deux ans et demi va donc se poursuivre, avec les mêmes tirailllements dans l'Unité populaire, et les mêmes tensions avec "l'autre partie" du pays.

A vrai dire, une baisse de la popularité du régime n'aurait pas été surprenante. De la révolution, on ne connaît pas maintenant que les espoirs et les promesses, mais aussi les tirailllements, les échecs, le prix. La coalition gouvernementale, si elle jouit de la respectabilité et de la confiance qu'elle a gagnées en respectant les institutions démocratiques, ne portait pas moins, comme tous les régimes, le poids et l'odieuse que représente le pouvoir quand la situation économique et sociale est difficile. Le test des élections de dimanche est à cet égard encourageant pour

Suite à la page 6

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan.
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy.
Directeur de l'information: Jean-François.
Trésorier: Bernard Laroque.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Republique, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les bureaux sont situés à 9130, rue Basile, Ville LaSalle. L'agence Presse Consolidée est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$35 par année, six mois \$19. A l'étranger: \$40 par année, six mois \$22, trois mois \$12. Editions du samedi \$10 par semaine. Edition quotidienne, livrée à domicile par courrier \$90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement sans pour le porteur qu'on le demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0859. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 844-3361 (ligne groupée).

L'Église et les conflits

1) Des discussions abstraites aux luttes historiques

par JACQUES GRAND'MAISON

Max Weber a déjà noté que les religions universelles, en mettant au premier plan la fraternité, avaient tendance à minimiser les conflits de la réalité sociale et politique. Personne ne peut nier la grande part de vérité de cette remarque. Mais il est une autre facette qui a été peu scrutée: "Il n'y a de guerre qu'entre frères". Les hommes qui s'ignorent ou ne se trouvent aucune ressemblance, vivent plutôt dans l'indifférence. Paradoxalement, il faut être un peu semblable pour se confronter plus ou moins radicalement. Voilà peut-être une dimension de l'amour des ennemis dont parle l'Évangile. Affirmer une valeur comme la justice, c'est aussi reconnaître son contraire. On passe souvent par la découverte et le scandale de l'injustice réelle pour accéder à une conscience vive et concrète de cette valeur.

En ce sens, toute crise peut être une étape dynamique pour confronter l'idéal et le réel, pour établir de nouvelles relations dynamiques entre le vécu et ses aspirations.

Evidemment, la société ouverte, plus complexe, plus libre, connaît des problèmes d'ordre et de chaos nouveaux par rapport aux sociétés fermées traditionnelles. Malgré tous les mécanismes politiques, les conflits dans ce contexte mal maîtrisé deviennent souvent des phénomènes fous, intelligibles et incontrôlables. Nous commençons à peine à cerner ces défis inédits qui retiennent aussi dans l'Église.

Le contexte ecclésial

L'Église met du temps à devenir une institution ouverte. Plusieurs de ses membres connaissent de violentes impatiences face à ce retard. Selon eux, aucune institution ne devrait être plus ouverte que l'Église, dans la mesure où le christianisme est un projet ouvert, un lieu historique de libération, un dynamisme spirituel de transcendance qui fait éclater les systèmes clos, les réalisations provisoires, les idoles et les faux absolus.

Il existe aussi des esprits plus positifs qui croient à la fécondité de cette période de tâtonnements et de tensions. L'Église, dans ses périodes de forte vitalité spirituelle, a vécu de profonds conflits. Les hérésies, par exemple, ont joué un rôle indirect, mais nécessaire de maturation, de validation, de critique prophétique, de dépassement. On ne passe pas d'un modèle d'imitation passive à un modèle de créativité libre, sans une phase de tension et d'affrontement entre les traditionalistes et les agents de changement. Tout le monde, bon gré mal gré, est forcé d'entrer dans le débat, de s'identifier et de prendre position. On devrait s'inquiéter davantage de l'indifférence des chrétiens. Les conflits indiquent

les conjonctures sociales et ecclésiales actuelles?

La face positive: la liberté évangélique

L'Église de chez-nous et d'ailleurs a connu un déplacement majeur de son axe pastoral. Oh, il s'agit d'un changement bien timide, malgré l'importance de la nouvelle optique qui emprunte à nos origines spirituelles les plus pures comme nous le verrons. Notre christianisme s'est constitué autour des pôles Ordre social chrétien-Providence. Pensons à la doctrine sociale de l'Église, au corporatisme, à la traduction sociale et politique de la théologie organique du Corps mystique. La Providence se présentait comme un ordre univoque qui allait du plan de Dieu à l'ordre naturel en passant par l'Église-société

giens, et cela en dépit d'une pastorale officielle d'entretien et de conservation. Avec réalisme, on reconnaissait que le conflit accompagne la vie évangélique.

Ainsi le mystère pascal de Jésus a été vécu dans un contexte de procès. Les pouvoirs religieux et civils et les hommes du temps ne supportaient pas Jésus, cet être libre devant la tradition, la famille et la propriété, devant les réalités les plus sacrées comme le sabbat, devant les systèmes et les idées reçues. Jésus déplaçait le primat de l'autorité et du pouvoir vers celui de la liberté et du service. Un pouvoir est dominateur ou serviteur selon qu'il se met au service de la liberté pour tous ou qu'il aliène celle-ci. La liberté des fils de Dieu devient le signe par excellence du salut

gée, au moins d'une façon mineure, dans le modèle tridentin qui prévalait encore aujourd'hui. Ici, il faut démystifier certains réflexes qui appartiennent à cet univers ecclésial.

La face négative: les réflexes tridentins

Nos attitudes face aux conflits sont un test de vérité de notre conception de l'Église et du christianisme. Voyons les réflexes de l'Église tridentine d'hier et d'aujourd'hui face aux conflits.

Transcender le conflit dans le ciel des grands principes absolus. Tout système est irréductible dans l'abstrait. Le système religieux ajoute une connotation d'absolu qui, mal comprise, peut déboucher sur de terribles contraintes et

des tournants plus nets et francs. Il y a derrière ce réflexe une peur peu évangélique du risque, de l'audace et de la liberté. L'Esprit agit différemment. Il pousse en avant. Les vrais croyants devraient être aux avant-postes de l'histoire, des luttes de libération, des entreprises apostoliques et des pistes neuves d'un rude défrichage.

Sacrifier le conflit à l'unité. À la limite les esprits tridentins acceptent un certain pluralisme, mais ils nient souvent la possibilité de l'exercice du débat interne. Pourtant, il n'y a pas de diversité réelle sans conflits d'accompagnement. Il suffit de regarder ce qui se passe effectivement. Pour affirmer la réconciliation, il faut reconnaître et assumer les ruptures qui la précèdent. N'y a-t-il pas dans le mystère pascal et les paradoxes évangéliques des tensions spirituelles dont on ne saurait faire l'économie: mort-vie, ténèbres-lumière, renoncement-bonheur, douceur-violence, etc.? Nos spiritualités liquident trop facilement ces tensions qui se prolongent dans nos comportements, nos choix de vie, nos rapports sociaux et ecclésiaux. Notons aussi que le refus d'expérience-pilote et la politique du "petit pas" fait par tout le monde en même temps sont la traduction pastorale d'une telle attitude.

Purifier, laver le conflit. C'est le complexe pharisaïque de la fausse pureté. On veut une image de soi ou de l'Église, qui soit immaculée. Or, tous les engagements et les actions dans la vie concrète comportent des ambiguïtés, des impuretés, des imperfections. Certains hommes d'Église n'avaient pas s'ils ne sont pas absolument sûrs. Ils attendent, et laissent passer l'événement. Quand ils interviennent, l'événement n'est plus dans le champ de conscience des gens. Ils se laissent ainsi devancer irrémédiablement par la vie. L'Église ne s'est pas compromise. Mais c'est une pureté d'abstention, de vide. Qu'en est-il du "signe de contradiction" de Jésus-Christ? Ce signe fait partie du sacrement de salut autant que le signe d'unité et de communion. Voilà une autre façon de refuser l'Évangile et le pays réel, pour ne pas perdre la face.

Émasculer le conflit. L'attitude contraire, c'est aller au bout des conflits qui comportent des enjeux humains et évangéliques décisifs. Nous ne sommes pas les champions

de l'audace! Certains diront que nous cherchons davantage les tâches humbles, effacées, pauvres. Là aussi, il y a un subtil glissement loin des durs combats du monde qui pourraient nous secouer, nous amener à des compromissions courageuses. Nous sommes souvent des peureux. Nous choisissons des objectifs inoffensifs. Pourtant, les crois les plus rudes viennent des désinstallations du monde. Regardons les choses de près. Ce sont les incroyants, les ennemis de l'Église, les plus éloignés qui nous servent les reproches les plus accrochants et prophétiques. Un autre paradoxe de l'action de l'Esprit. Qui sait si ce réflexe tridentin ne contribue pas à éroder la fibre morale, la virilité évangélique des chrétiens? L'amoralisme et l'apologisme des masses catholiques sont bien connus depuis les nombreux travaux de recherche socio-religieuse.

Stopper le conflit. Une des marques tridentines moins bien connues, c'est la force d'inertie et la résistance passive. Pensons aux difficultés de déplacer certains curés qui semblent pourtant des saints hommes. Il n'y a pas de révoltes ouvertes chez eux, mais une fin pacifique de non-recevoir. On laisse les assaillants ou les requérants se laisser à force de démarches inutiles. Des tampons épars de résistance absorbent tous les chocs. Après tout l'Église en a vu d'autres! Elle a l'ternité devant elle. Les conflits passent, le système demeure. Ah! ces spiritualisations faciles qui font perdre au conflit sa vérité interne, son impact prophétique. N'oublions pas qu'il faut de rudes coups pour faire bouger une aussi lourde bureaucratie! Une bureaucratie d'origine divine, comme certains voudraient nous en convaincre. Il n'y a pas que les gauchistes qui font des confusions.

Critiquer le conflit à la deuxième puissance. Déjà le conflit est une première critique du réel. Les censeurs qui s'en prennent aux esprits critiques s'installent au troisième palier, assez loin des origines réelles du conflit dans le vécu. Ce sont des "critiques" à la deuxième puissance. Habituellement, ils ont des arguments d'autorité et très peu de références au vécu, le leur et celui des autres. Ils ne font que répéter des contenus tout faits, intemporels, transhistoriques! A leurs yeux, tout a été dit, défini et décrété dans l'Église d'hier. Ils admettent un peu les erreurs du passé, mais ils refusent à l'Église la possibilité de se tromper dans le présent.

Individualiser et privatiser le conflit. Pie XII a dit qu'il n'y a pas de peuple sans opinion publique. Mais il n'a pas pensé se poser la question au plan du peuple de Dieu, de l'Église-assemblée humaine de pécheurs, de l'institution historique. Le réflexe est bien connu: on ne pose pas publiquement les problèmes d'Église, sauf dans la foulée des déclarations officielles. Ainsi, les départs nombreux des prêtres restent un phénomène privatisé et individualisé. Toutes les règles du jeu sont en ce sens. Pourtant, il faudra bien un jour laisser les grandes discussions abstraites sur le célibat et consentir à regarder les situations réelles de l'Église dans le monde urbain, post-industriel qui est bien loin des soutiens institutionnels de la chrétienté des sociétés traditionnelles. Nos propres origines spirituelles ont été autrefois plus souples et créatrices pour l'entrée dans le monde gréco-romain et pour l'évangélisation des Barbares. Il nous faut retrouver ce dynamisme spirituel historique.

DEMAIN: Discernement et créativité évangéliques.

• Dans sa campagne d'éducation "Chantier '73", l'Église québécoise propose à ses membres de réfléchir sur l'Évangile et les conflits, tant profanes que religieux. A cette occasion, Jacques Grand'Maison dégage les implications sociales et ecclésiales des conflits de la société actuelle et propose des pistes d'action. Les sous-titres sont Le Devoir.

parfaite et l'ordre social chrétien. De cette vision unitaire on déduisit un seul modèle d'Église et de société. C'était donc une contradiction chrétienne que de reconnaître la possibilité d'une classe ouvrière ou d'une classe rurale.

L'analyse de la société et de l'Église réelles, la crudité des conflits, l'ouverture de la société et la lecture de l'Évangile allaient remettre en cause cette sorte de Schizophrénie de l'idéologie religieuse dominante. D'abord, il était faux d'agir comme si on était déjà parvenu à l'unité finale du Royaume. La période d'entre-deux et la réalité historique révélaient des situations brutales de conflits. L'Église n'était pas équipée doctrinalement et moralement pour les analyser et les assumer. Les spiritualités n'ont plus.

Mais peu à peu, au hasard des crises, malgré les Conciles et les Synodes, le christianisme des dernières décennies, connaissait un renversement de perspective. La polarisation libération-espérance prenait quelque peu le dessus chez les militants chrétiens et bien des théolo-

des négations de l'histoire réelle. A la limite, la religion devient ici une consécration du passé figé et du statu quo, une idéalisation de l'idéologie et du système en place. Plus grave encore, cette fausse transcendance enlève toute possibilité d'action, d'intervention humaine courageuse et effective. La scolastique catholique des derniers siècles a développé des mécanismes et une logique de ce genre. Elle marque encore les structures mentales de bien des catholiques. C'est ainsi que l'Église est restée en marge des grandes révolutions industrielles, politiques et culturelles.

Nier, minimiser ou contourner le conflit. N'est-ce pas le cas des crises post-conciliaires: Humanae Vitae, tarissement des vocations et départs nombreux de prêtres, de religieux et de laïcs, liberté des théologiens, querelles liturgiques et catéchétiques, crise de la paroisse, difficultés financières, etc.? Autant d'indices d'un refus d'aller au fond des choses pour des vraies réformes et

des négations de l'histoire réelle. A la limite, la religion devient ici une consécration du passé figé et du statu quo, une idéalisation de l'idéologie et du système en place. Plus grave encore, cette fausse transcendance enlève toute possibilité d'action, d'intervention humaine courageuse et effective. La scolastique catholique des derniers siècles a développé des mécanismes et une logique de ce genre. Elle marque encore les structures mentales de bien des catholiques. C'est ainsi que l'Église est restée en marge des grandes révolutions industrielles, politiques et culturelles.

Nier, minimiser ou contourner le conflit. N'est-ce pas le cas des crises post-conciliaires: Humanae Vitae, tarissement des vocations et départs nombreux de prêtres, de religieux et de laïcs, liberté des théologiens, querelles liturgiques et catéchétiques, crise de la paroisse, difficultés financières, etc.? Autant d'indices d'un refus d'aller au fond des choses pour des vraies réformes et

VIETNAM

La proposition canadienne n'a pas été vraiment prise en considération

Extrait de la déclaration faite par le représentant canadien, M. Alan Sullivan, devant le comité de rédaction de la Conférence internationale sur le Vietnam, le 1er mars, à Paris:

La délégation du Canada apprécie les efforts que les délégations des États-Unis et de la République démocratique du Viet-Nam déploient en vue d'en arriver à une entente sur ce texte. La délégation canadienne se sent toutefois tenue de faire connaître sa déception concernant certaines parties du texte en préparation, et principalement, la partie du texte qui est actuellement à l'étude. Notre préoccupation et notre déception découlent de notre participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance et de notre désir qu'elle soit un instrument efficace. C'est, comme toute, la raison de notre présence à la conférence. Toutes les délégations savent fort bien que lorsque le Canada a accepté de participer à la Commission internationale de contrôle et de surveillance pour une période initiale de soixante jours, il a exprimé des doutes et des réserves sur le caractère efficace des dispositions prises touchant la commission. Le gouvernement du Canada a déclaré qu'il ne prendrait la décision de continuer à siéger à la Commission au-delà du 29 mars, c'est-à-dire au-delà des soixante premiers jours de sa participation, qu'après avoir pu juger de la mesure dans laquelle ces dispositions se révéleraient efficaces et des possibilités que leur efficacité se trouve accrue à l'issue de la conférence. Plus précisément, le Canada a fait savoir qu'il demanderait à la conférence de doter la commission d'une autorité politique permanente à laquelle la Commission internationale de contrôle et de surveillance pourrait faire rapport, et il a réaffirmé sa position selon laquelle la création d'une telle autorité constituait la condition sine

qua non de la continuation de la participation canadienne à la commission au-delà du 29 mars.

Lundi, dans sa déclaration d'ouverture, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et chef de la délégation canadienne est revenu sur ce sujet et a clairement précisé que le Canada pourrait difficilement continuer à siéger à la commission à la fin de la période initiale de soixante jours si nos conditions de participation bien connues ne pouvaient être remplies. Il a insisté en particulier sur le fait que nous sommes convaincus depuis longtemps que la mission doit être dotée d'une autorité politique permanente à laquelle la Commission internationale de contrôle et de surveillance ou l'un quelconque de ses membres pourraient faire rapport et qui aurait, dans une certaine mesure, la possibilité de donner suite aux rapports. Il a souligné que, de l'avis du Canada, ce devait être un mécanisme indépendant et plus largement représentatif de la communauté internationale que ne l'est la Commission internationale de contrôle et de surveillance elle-même et il a distribué un projet de résolution qui concrétiserait nos points de vue.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a affirmé que nous allions oeuvrer en vue de trouver une solution qui satisfasse nos exigences raisonnables et que nous étions prêts, à cette fin, à étudier toute proposition susceptible de répondre à nos aspirations. Nous avons pris note avec l'appui exprimés par quelques délégations au sujet de notre proposition de création d'une autorité politique permanente. Toutefois, il nous semble évident, après avoir écouté les déclarations de certaines délégations à la séance plénière et constaté l'attitude que d'autres ont adoptée à l'égard du rôle du secrétaire général des Na-

tions unies à la conférence, que notre proposition initiale ne pourrait s'imposer à la conférence sous quelque forme qu'elle soit présentée. Nous nous sommes malheureusement rendu compte de cet état de choses avant même qu'ici au comité de rédaction, nous n'ayons eu la possibilité de faire une étude approfondie du texte de départ. Je dois rappeler au comité que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a décrit la proposition qu'il a déposée devant la conférence comme étant celle qui répondait le mieux à nos exigences et exprimé l'espoir qu'on y porterait l'attention la plus sérieuse. Il n'est que trop évident que, outre le fait qu'elle a été négligée par les

VOTRE DENTIER tiendra toujours fermement

Vous craignez que votre dentier bouge ou tombe au moment important? Rassurez-vous. Employez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, l'FASTEETH fait tenir les dentiers plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

Chez LPS, vous apprendrez l'anglais, l'espagnol ou l'allemand.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LA DUREE ET LE PRIX DE NOS COURS DE CONVERSATION

LPS® Montréal, Place Bonaventure 878-2821
Québec, 500, Grande Allée 529-0331
RECONNUE PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION



Oui, prenez ma pipe! Si je voulais, je pourrais l'envoyer à mon frère qui vit à Vancouver et il la recevrait la journée même. Comment? Par les messageries Air Canada. Ça, c'est du service rapide! Pour tout renseignement sur les messageries Air Canada, appelez:

à Montréal
636-3850
à Québec
694-2877
à Ottawa
521-3692



LES MESSAGERIES AIR CANADA

Ouvert ce soir jusqu'à 9 h. p.m.

Ne faites pas UNE CHUTE avec votre

DECLARATION d'IMPOT

C'est facile de faire erreur dans votre déclaration d'impôt, spécialement cette année... et ces erreurs peuvent vous coûter cher. Pourquoi vous exposer à ce risque alors qu'il est si facile de consulter **BLOCK** et d'être SÛRE d'une déclaration d'impôt préparée adéquatement, révisée et garantie.

Declarations complètes \$5 et plus

GARANTIE

Nous garantissons le rapport précis de toute déclaration d'impôt. Si nous commettons toute erreur qui vous occasionne une amende ou de l'intérêt nous acquitterons ceux-ci.

H&R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 350 succursales au pays

SUD-EST - 679-4370 2177 Chemin Chamblay (Longueuil) 303 Centre d'Achat Laurier (St-Lambert) 210 St-Jean (Longueuil) 3555 boul. Taschereau (St-Hubert) 6670 est. Sherbrooke (près Langelier) 8928 Hochelaga (près French)	NORD - LAVAL - 747-1810 919 Décarie (Ville St-Laurent) 9305 Pie IX (près Desgrands Prairies) 2484 Henry (près Papineau) 10583 boul. St-Laurent (près Bourassa) 27 Des Laurentides (Pont Vieux) 4111 Levesque (Chomedey) 1877 boul. Labelle (Chomedey) 10384 boul. Lalande (Roxboro) Magasins La Baie (Centre Rockland)
LaSalle 210 St-Jean (Longueuil) 3555 boul. Taschereau (St-Hubert) 1877 boul. Labelle (Chomedey) 3735 rue Notre-Dame (près Atwater) 1277 Schvachko (LaSalle)	laBaie Centre ville "3e étage" Rockland "2e étage" Dorval "Rez-de-chaussée" Centre Laval "Laval"
EST CENTRAL - 274-6603 5042 Park (près Laurier) 3430 Belanger (près St-Michel) 5235 Belanger (près 42e Ave.) 8019 rue St-Hubert (près Larry) 6327 Papineau (près Steubien) 4818 St-Denis (près Gifford) 1332 est. Ontario (près Panet) Magasin La Baie (Carre Philippe) 5823 Côte des Neiges (près Côte Ste-Cath.) 1267 rue Greene (Westmount)	OUEST - 486-1942 5785 rue Sherbrooke (près McTavish) 5210 boul. Décarie (près St-Jaselle) 3735 rue Notre-Dame (près Atwater) 3645 Wellington (Verdon) 1783 Church (coin Laurendeau) 285, 6e Ave. (Lachine) 1277 Schvachko (LaSalle) Magasins La Baie (Dorval)
119 d'Anjou (Châteauguay) P.D. 332 De La Madone (Mont-Laurier) P.D.	239 St-Jacques (St-Jean) P.D. 2005 Girouard (St-Hyacinthe) P.D.

9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi

Aucun rendez-vous nécessaire

suites
de la première
page

FEUILLE D'IMPÔT.

M. Stevens soutient que la formule est illégale parce qu'elle contient certaines exemptions annoncées dans le budget du 8 mai 1972 mais qui n'ont pas encore été approuvées par le Parlement.

Le ministre du Revenu national, M. Robert Stanbury, a répliqué que tout cela n'était qu'un pur non-sens et que les conservateurs se livraient à un jeu politique dont le but avoué est de détruire le gouvernement.

Le ministre a ajouté que, selon de nombreux spécialistes, la formule de cette année était plus simple et que c'était les conservateurs qui faisaient campagne pour convaincre les gens du contraire.

M. Stevens a soutenu que la formule de cette année, longue de 15 pouces si l'on attache ensemble toutes les parties qui la compose, était plus compliquée et volumineuse que jamais, mais M. Stanbury a répondu qu'elle était aussi plus détaillée et qu'il était plus facile de la remplir convenablement.

La motion a été présentée à l'occasion d'une journée consacrée à l'opposition, et les conservateurs devraient, par la suite, soumettre une motion de censure contre le gouvernement.

En vertu des nouveaux règlements de la Chambre, 25 jours de session sont ainsi consacrés à l'opposition, chaque année, et six ont pout but d'étudier des motions de censure.

Une vingtaine de journées seront consacrées à l'opposition d'ici le mois de juin. Les conservateurs en auront 12, les néo-démocrates cinq et les créditistes trois. Les députés de l'opposition peuvent, à l'occasion de ces journées, aborder le sujet de leur choix.

Se portant à la défense du système, M. Stanbury a nié hier que les contribuables canadiens aient plus de difficultés à remplir leur déclaration d'impôt cette année et déclaré que les premiers rapports analysés à Ottawa démontraient trois pour cent d'erreurs de moins que l'année dernière.

Quant au porte-parole du Crédit social, M. Charles-Eugène Dionne, député de Kamouraska, il s'en est pris à la "stupidité de la loi qui doit tout orienter pour défendre le système établi".

Selon lui, la motion conservatrice n'apporte aucune suggestion pratique pour alléger le fardeau fiscal du contribuable, tout en reconnaissant que la formule de déclaration d'impôt devrait être simplifiée pour éviter les frais d'embauche de conseillers chargés d'éclairer les contribuables qui éprouvent des difficultés.

M. Dionne estime enfin que ce qu'il faut changer, c'est le système, et non pas uniquement la formule de déclaration d'impôt.

LES RÉFORMATEURS

car ils se sont toujours situés dans l'opposition. En même temps, ils doivent aussi tenir compte de ce qu'un de leurs chefs, le sénateur Jean Lecanuet, a décrit comme le "péril marxiste". Le dilemme centriste est maintenant de choisir entre leur désir d'opposition et de réforme et leur crainte de la coalition socialo-communiste.

Leur choix est difficile car s'ils veulent effectivement barrer la route de la gauche, ils devraient dans bien des cas retirer purement et simplement leurs candidats afin de ne pas diviser les voix anti-gauche.

C'est, entre autre, le cas d'un des plus connus des leaders du centre, J.J. Servan-Schreiber, directeur de l'hebdomadaire "L'Express". Sa décision est inconnue jusqu'à présent.

Selon la presse du soir, non seulement les Réformateurs sont les arbitres de la situation démocratique prochain au second tour mais également ils ont un rôle de premier plan à jouer au sein de la future assemblée.

C'est aussi le sentiment du leader des Républicains indépendants, Valéry Giscard d'Estaing, qui soutient que le gouvernement devrait pratiquer une politique d'"ouverture" vers le centre.

Selon le système électoral français, les candidats ont jusqu'à minuit, aujourd'hui, pour déposer leurs candidatures au second tour du 11 mars.

C'est seulement demain, quand on connaîtra ces candidatures, qu'on aura une vue peut-être plus claire sur les possibles résultats de dimanche prochain.

Quant aux 58 élus du 1er tour, ils se répartissent de la façon suivante:

- 8 communistes;
- 1 socialiste;
- 25 UDR;
- 12 RI;
- 6 CDP;
- 6 divers majorité.

Les responsables de la majorité, réunis hier à déjeuner par le président de la République, ont poursuivi leurs travaux chez le premier ministre. Ils se sont employés, apprend-on de bonne

source, à organiser le front commun anti-communiste dans la cinquantaine de circonscriptions où se déroulaient des "primaires" entre deux ou plusieurs candidats se réclamant de la majorité.

Dans 137 des 490 circonscriptions les candidats des Réformateurs sont les arbitres de la situation et les partisans du président Pompidou ont besoin d'eux.

Dans 25 autres circonscriptions, ils sont en tête ou seconds et donc pourraient gagner des sièges si les candidats des partis gouvernementaux se tiraient.

En ce qui concerne plus précisément le rapport des forces au sein de la gauche, il est indéniable que le Parti socialiste est en nette progression, même si sur ce point les sondages ont donné une image moins exacte que la réalité en avançant cette formation par rapport au PCF.

Dans de très nombreuses circonscriptions, le candidat socialiste devance le candidat communiste et très souvent il s'agit de personnalités peu connues. Une exception à cet égard: M. Claude Estier, secrétaire national du Parti socialiste, qui venant en tête des candidats de gauche dans le 18ème arrondissement de Paris (grandes carrières), n'aura pas besoin cette fois d'un "cadeau communiste", c'est-à-dire d'un désistement préférentiel.

LE CTC DEMANDE

culièrement contre la clause du bill C-125 accordant aux agents subalternes de la Commission d'assurance-chômage des pouvoirs discrétionnaires étendus qui leur permettent de décider si des réclamants répondent aux exigences d'admissibilité et s'ils sont disponibles, aptes au travail et à la recherche d'un emploi.

Le Congrès du travail du Canada approuve dans son mémoire l'inclusion, dans le discours du Trône, du principe du revenu annuel garanti mais critique les restrictions que le gouvernement se propose d'apporter à son application.

"Ce droit devrait être à la portée de tous par des voies normales comme le régime fiscal", déclare le CTC. Selon la centrale, le revenu annuel garanti pourrait remplacer certains programmes courants de sécurité sociale, mais d'autres devraient être maintenus et perfectionnés, par exemple par l'abaissement de l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse et aux régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec; par l'augmentation des niveaux de prestations de ces régimes et par la modification du régime d'assistance sociale du Canada de façon à augmenter l'aide fédérale aux provinces défavorisées.

Le CTC estime d'autre part que les programmes spéciaux comme Nouveaux horizons et Perspectives Jeunesse marquent un certain progrès, mais que le premier, en l'absence de programmes de revenu convenables, "fait preuve de discrimination envers les citoyens âgés en leur interdisant de gagner un salaire" alors que le second est un "effort fragmentaire et sans méthode" qui devrait évoluer en une variété de programmes fonctionnant à l'année longue, reposant sur la participation bénévole et invitant les jeunes à consacrer leur énergie en des domaines comme l'environnement et les services communautaires.

Dans le domaine des services de santé, le CTC encourage le gouvernement à continuer à jouer un rôle dans la détermination de la nature, de l'étendue et du financement des soins de santé, soulignant cependant le manque de soins médicaux convenables et l'ascension rapide des coûts qu'il attribue à la "désuétude du système de livraison de ces soins", qui est "incomplet, inefficace et inutilement coûteux".

Le mémoire réclame l'institution rapide d'un régime d'assurance des soins dentaires et d'un programme destiné à réduire le coût des médicaments.

Le gouvernement, dit encore le CTC dans son mémoire, devrait appuyer de façon concrète et positive l'établissement de polycliniques communautaires commanditées par les consommateurs eux-mêmes, notamment en assurant les fonds nécessaires à l'établissement et au fonctionnement de l'organisme national actuellement en voie de formation pour promouvoir de telles institutions.

Le CTC appuie les politiques sur l'habitation que le gouvernement se propose d'adopter et qui, si elles deviennent loi, "contribueront sensiblement à soulager la situation". Il attire cependant l'attention sur deux points faibles de ces politiques: "l'escalade scandaleuse du coût des terrains urbains" accompagnée du problème chronique de la rareté des terrains à prix modérés, problème qui pourrait être résolu par l'achat et la location, par l'autorité publique, de terrains destinés à l'habitation et par une coordination plus étendue des politiques de l'habitation fédérales et municipales; et le problème tout aussi crucial que pose le prix trop élevé des prêts hypothécaires, problème qui peut être compensé par des subventions d'habitation aux familles à revenus modiques.

Le CTC demande au gouvernement d'encourager la création de régies provinciales des loyers, d'encourager davantage la participation des locataires aux questions du logement, de mettre sur pied un régime satisfaisant de garantie protégeant l'acheteur d'une maison, d'abolir la taxe fédérale de 11% sur les matériaux de construction, de modifier le code national du bâtiment afin de supprimer la discrimina-

tion à l'endroit des handicapés, de permettre à la SCHL d'accorder des moratoires sur les remboursements hypothécaires et d'élaborer une meilleure coordination des politiques de l'habitation et de celles des transports en commun.

Le Congrès du travail du Canada suggère aussi au gouvernement dans son mémoire que la politique énergétique dite "continentale", préconisée par les Etats-Unis soit repoussée à tout prix et que les ressources naturelles excédentaires ne soient cédées à d'autres pays que dans la mesure où les besoins futurs du Canada auront été garantis.

Parmi les autres recommandations du CTC, notons celle qui préconise la nationalisation de la société Bell Canada, "étant donné qu'en tant que société privée elle se soucie avant tout de ses actionnaires au lieu du public qu'elle devrait servir".

DEUX AVIONS

refuser désormais de voler sous contrôle aérien militaire, et donc de cloquer au sol les flottes des trois principales compagnies françaises.

Depuis 20 heures, aucun des avions d'Air France, d'Air Inter ou de l'UAT (Union des transports aériens) n'a pu décoller d'Orly, du Bourget, les deux aéroports commerciaux de Paris, ou d'un autre aéroport français.

La catastrophe a amené trois compagnies étrangères — British European Airways (BEA), British Caledonian et Iberia, à laquelle appartenait l'avion perdu — à suspendre jusqu'à nouvel avis leurs vols vers la France et au-dessus de l'espace aérien français.

La Scandinavian Airline System (SAS) pourrait adopter la même position.

Les décisions prises par ces compagnies constituent un fait très sérieux, estime-t-on dans les milieux spécialisés. Elles créent une situation sans précédent en France.

La tragédie d'hier a aussitôt donné lieu à des protestations de la part des syndicats des contrôleurs de la navigation aérienne et des pilotes de ligne, qui ont dénoncé la "campagne d'intoxication" tendant à faire croire que la circulation aérienne sous contrôle militaire se déroule dans des conditions normales.

Le ministre français des Transports, M. Robert Galley, devait se rendre la nuit dernière sur place pour suivre les éléments de l'enquête. Dès hier après-midi, un juge d'instruction de Nantes s'est rendu sur place pour commencer l'enquête.

Les collisions d'avions, identiques à celle qui s'est produite près de Nantes, ont été peu fréquentes et se sont surtout produites aux Etats-Unis où la circulation aérienne est particulièrement intense. Au total, une vingtaine d'accidents de ce genre se sont produits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La pire tragédie du genre s'est produite le 30 juillet 1971, lorsqu'un Boeing 727 de la compagnie All Nippon Airways avait été percuté par un chasseur à réaction au-dessus du Japon septentrional. Le bilan de cette tragédie s'était soldé par la mort de 162 personnes.

HÔPITAL PRÉVILLE

porte qu'un bain, trois toilettes et trois éviers.

Toujours selon le dossier, des médecins auraient signé à plusieurs reprises des actes de décès avant la mort des patients. Samedi dernier, une employée aurait vu l'acte de décès d'une patiente qui était toujours vivante le lendemain.

Les syndiqués rapportent aussi le cas d'une patiente qui serait morte des suites de brûlures qu'elle s'était infligées en prenant son bain. Celle-ci se serait ébouillantée alors que l'employé qui la surveillait a dû s'absenter pendant quelques instants pour répondre à une situation d'urgence. Les employés ne seraient pas en nombre suffisant pour faire face aux crises des patients.

On rapporte aussi le cas de deux Esquimaux qui seraient isolés dans une salle du sous-sol de l'institution où il n'y a ni eau, ni toilette.

Certains patients seraient attachés à leur lit à l'aide d'une sangle de cuir, à la cheville ou au poignet, reliés au lit par une chaîne d'environ deux pieds fermée par un cadenas.

Les aides-infirmiers distribueraient des médicaments aux patients à la demande des infirmières. Celles-ci donneraient leurs ordres oralement. Des employés affirment avoir vu des patients distribuer des médicaments à d'autres malades.

Les syndiqués insistent aussi sur le fait qu'aucune spécialisation n'existerait dans les soins donnés. Ainsi tous les malades seraient péle-mêle, qu'ils soient schizophrènes, paralytiques, épileptiques ou diabétiques.

En cas d'incendie, selon la CSN, ce serait un hécatombe. Un employé qui est seul pour s'occuper de 39 patients ne peut pas les évacuer tous: la nuit, ce serait encore plus grave, alors qu'il n'y a que sept employés pour 252 malades, dont certains sont attachés à leurs lits. Les sorties de secours seraient fermées à clé l'hiver et l'escalier de secours serait fermé avec une chaîne et un cadenas. Il n'y aurait qu'un seul extincteur pour deux salles qui contiennent 57 patients. Aucun plan d'évacuation n'aurait été prévu (du moins les employés n'en sont pas informés).

Au cours de leur conférence de presse, MM. Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal, Jean Thibault, secrétaire général de la CSN, et Denis Gagnon, permanent de la FNS, ont dénoncé ce qu'ils appellent le "rack-

et des hôpitaux privés" et ont réclamé leur abolition.

"Pour plusieurs propriétaires d'hôpital privé, la santé des patients c'est un 'business' qui leur permet de faire de l'argent. Ce qui est important, ce ne sont pas les soins hospitaliers, mais les profits qu'ils en tirent chaque année. Et pour faire le maximum de profits, le propriétaire ménage sur tout: le personnel, l'équipement, les soins...", ont soutenu les leaders syndicaux.

Selon eux, la responsabilité du gouvernement est grande dans une situation comme celle qui prévaudrait à l'hôpital Prévile. Ils ont insisté sur le manque de contrôle et le système d'inspection déficient du ministère des Affaires sociales. Ils disent avoir des raisons sérieuses de croire que la direction de Prévile était avertie de la venue des inspecteurs.

La mise en tutelle est écartée

Pointe-Claire versera à la CUM sa quote-part du budget

par Gilles Léveillé

La ville de Pointe-Claire a décidé, hier soir, de payer à la Communauté urbaine de Montréal la quote-part du budget qu'elle lui devait depuis le 1er novembre dernier. Par ce geste, la municipalité récalcitrante fait disparaître la menace de tutelle qui pesait sur elle depuis quelques semaines.

Dans une déclaration qu'il a faite au cours de la soirée, lors d'une séance du conseil municipal, le maire de Pointe-Claire, M. Arthur Séguin, a dit que sa ville était prête à régler avec la CUM les taxes présentement en souffrance, c'est-à-dire environ \$34 million. Pointe-Claire devait une tranche de \$146.000, représentant le 4ème et dernier versement de sa quote-part du budget de 1972, plus un autre montant d'environ \$607.000, soit la première partie de sa quote-part de 1973.

En annonçant son intention de régler les comptes en souffrance, le maire de Pointe-Claire saisit la perche qui lui avait tendue quelques heures plus tôt le ministre québécois des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom. Au début de l'après-midi, M. Goldbloom avait en effet déclaré que des assurances avaient été fournies aux villes membres de la CUM concernant des griefs exprimés par la banlieue à l'encontre de la CUM.

La ville de Pointe-Claire accueille favorablement ces assurances, a dit le maire Séguin, et, en conséquence, accepte d'effectuer ses paiements à la CUM. M. Séguin a exprimé l'avis que "le point de vue de M. Goldbloom est raisonnable".

De passage dans la métropole, le nouveau titulaire des Affaires municipales a dit qu'il avait adressé un télégramme au maire et au conseil de chaque municipalité de l'île de Montréal pour les assurer qu'on donnerait suite aussi rapidement que possible à toute demande raisonnable d'information concernant la comptabilité et les dépenses de la CUM.

Mais, par la même occasion, M. Goldbloom avait tenu des propos qui ressemblaient à un ultimatum, disant que si Pointe-Claire ne réagissait pas favorablement à ses assurances, lors de la séance du conseil dans la soirée, il ferait mettre en marche la procédure de mise en tutelle contre cette ville.

Cinq villes, soit Pointe-Claire, La Chine, Kirkland, Sainte-Geneviève et Côte St-Luc, rejetaient depuis quelque temps déjà le paiement de leur quote-part du budget de la CUM. Pointe-Claire, qui a donné le signal de départ à ce mouvement de "désobéissance budgétaire", avait toujours affirmé, quant à elle, qu'elle ne paierait pas sa quote-part tant qu'elle n'aurait pas obtenu de la CUM ou du conseil de sécurité (l'organisme responsable du service de police de la Communauté) un état détaillé des services qu'elle en reçoit.

Le ministre Goldbloom a dit espérer que les assurances fournies aux villes récalcitrantes auront pour effet d'amener le règlement des comptes en souffrance. Cet espoir est maintenant comblé dans le cas de Pointe-Claire.

Dans son message aux maires et aux conseils municipaux, M. Goldbloom a insisté sur le fait que d'ici la fin du mois de mai, le comité d'étude sur la CUM aurait terminé son travail et que tous les intéressés disposeraient alors des documents nécessaires à la solution du problème.

M. Goldbloom était l'invité hier au déjeuner-causerie du Canadian Club de

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

réformistes de Frei au pouvoir, l'Unité populaire aura également de la difficulté à garder toutes ses troupes dans une stratégie électorale. Dans les deux cas, l'armée va rester l'arbitre de la situation. A moins qu'elle ne soit elle-même le théâtre de coups de force, elle restera ainsi la gardienne du processus démocratique unique qu'est celui du Chili, situation on ne peut plus paradoxale dans l'hémisphère sud-américain.

Même si les forces armées, dans la personne du ministre de l'Intérieur Prats, sont intimement représentées au sein du gouvernement, le processus politique chilien reste

substantiellement et dynamiquement démocratique. Une présidence marxiste affrontée à des chambres dominées par des partis conservateurs, voilà un équilibre inusité mais qui ne manifeste pas moins les ressources qu'un régime politique peut tirer du respect de la volonté populaire.

Les armes qui portèrent Castro au pouvoir n'étaient pas plus démocratiques que les bombes américaines qui ont tenu Thieu, à Saigon. Ni le régime Allende ni l'opposition qui lui fait face n'est en mesure de disposer unilatéralement du sort du pays: mais l'un et l'autre revêtent une incontestable légitimité. Voilà la victoire fondamentale dont le Chili, à juste titre, peut être fier.

Jean-Claude LECLERC

Montréal. En plus de traiter du problème dont il est question ci-haut, le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement s'est prononcé clairement sur la question des fusions de municipalités à Montréal, à la grande satisfaction de ses auditeurs.

Le ministre s'est en effet attiré des applaudissements quand il a déclaré que ce n'était pas son intention de promouvoir la fusion d'aucune municipalité avec Montréal, à moins qu'une démarche volontaire et soutenue par les deux parties soit faite en ce sens.

Au sujet du comité Hanigan, chargé par son prédécesseur aux Affaires municipales, M. Maurice Tessier, d'étudier les services, le financement et les structures administratives de la CUM, M. Goldbloom a donné l'engagement de rendre public dès sa parution le rapport qu'il compte en recevoir. D'ici là, il fait appel à la collaboration de tous pour assurer la bonne marche de la CUM.

M. Goldbloom a en outre indiqué son intention de susciter le débat le plus ouvert et le plus complet possible sur

les conclusions de ce rapport. Les intéressés auront non seulement l'occasion d'en discuter mais aussi ils pourront "participer à la formulation et à la mise en vigueur de toute mesure qui pourra en découler", a ajouté le ministre.

Le ministre des Affaires municipales avait, plus tôt, tenu à préciser que son collègue Jérôme Choquette, ministre de la Justice, souscrivait aux assurances fournies aux villes de la CUM en matière d'information sur le budget de la police. La collaboration de la CUM et du Conseil de sécurité est aussi acquis, a-t-il affirmé.

Concernant la disparition possible d'espaces verts à Montréal, M. Goldbloom a repris les propos qu'il avait tenus à Québec la semaine dernière. On sait qu'un projet de construction du village olympique entraînerait la disparition du golf municipal de la rue Sherbrooke. "Si l'on est pour toucher aux espaces verts de l'est de Montréal, il faudra que l'on s'en convainque avec des raisons exceptionnelles", a dit M. Goldbloom.

Mont Wright

Le ministre attendra des "faits nouveaux"

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a invité les centrales syndicales à lui faire connaître les "faits ou témoins nouveaux" qui pourraient justifier la réouverture de l'enquête du coroner sur la tragédie de Mont-Wright.

Répondant, hier, aux députés de l'opposition, M. Choquette a déclaré que le coroner, Me Alban Flamand, connaissait la teneur de l'enquête menée par le ministère du Travail sur cette tragédie qui a coûté la vie à sept travailleurs de la construction, le 17 novembre 1972.

Malgré le rapport très sévère du ministère du Travail à l'endroit de l'employeur, la compagnie Mannix Quebec Limited, Me Flamand, qui a rendu un verdict de mort accidentelle le 20 février, n'a pas cru bon de faire témoigner les auteurs de ce rapport.

Cette omission ne constitue pas, selon M. Choquette, une raison suffisante pour ordonner la réouverture de l'enquête ou l'ouverture d'une nouvelle enquête.

Le ministre de la Justice ne ferme toutefois pas complètement la porte et il invite les centrales syndicales à lui fournir de nouveaux éléments justifiant une reprise de l'enquête.

"J'ai demandé, a-t-il dit, à l'un des substituts du procureur général de communiquer avec les centrales intéressées, c'est-à-dire la FTQ et la CSN, pour leur demander si elles avaient des faits nouveaux ou des témoins nouveaux qui pourraient jeter un nouvel éclairage sur les circonstances de cette enquête."

Il attend la réponse des centrales syndicales avant de prendre une décision définitive.

On se souvient que la FTQ, par la bouche de son vice-président, M. André Desjardins, avait qualifié de "provocateur" le verdict rendu par Me Fla-

mand. Un porte-parole de la centrale a déclaré, hier, que la FTQ réagirait dès aujourd'hui à la demande de M. Choquette.

Au lendemain du verdict de mort accidentelle rendu par Me Flamand, le vice-président de la FTQ avait signalé plusieurs points (absence d'officier de sécurité, incapacité de produire le plan de démontage des échafaudages, impossibilité pour les travailleurs de communiquer avec des cadres unilingues anglais, etc...) démontrant selon lui, la négligence criminelle commise par la compagnie Mannix.

Le coroner a décidé que tel n'était pas le cas. Selon lui, il y a bien eu infractions aux normes de sécurité mais non négligence criminelle.

En accord avec ce verdict, M. Choquette a déclaré que le ministère de la Justice devait se contenter d'interdire des poursuites d'ordre pénal suivant la loi des établissements industriels et commerciaux.

Le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, M. Jean Courmoyer, déposera d'ailleurs aujourd'hui le rapport de l'enquête, qui servira à établir ces poursuites d'ordre pénal.

On admet au ministère du Travail que plusieurs points de cette tragédie n'ont pas encore été tirés au clair et on ajoute que les amendes, de l'ordre de quelques cent dollars, qui pourraient être imposées seront, de toute façon, insignifiantes pour une firme de l'importance de la Mannix.

Plus de 1.200 travailleurs oeuvraient en effet sur le chantier de Mont-Wright dans le Nouveau-Québec où la Mannix a construit des silos en béton pour le compte de la Québec Cartier Mining Ltd.

Parmi les interventions des ministres en réplique au mémoire du CTC, quelques-unes méritent d'être signalées.

D'abord celle du ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Andras s'est dit réconforté par l'appui manifesté par le CTC au régime d'assurance-chômage. Il a signalé que ce régime demeurerait l'un des meilleurs au monde, même s'il souffrait de difficultés administratives que le gouvernement a entrepris de résoudre. La préoccupation majeure de son ministère, a-t-il dit, c'est le service aux prestataires de l'assurance-chômage. M. Andras a assuré les syndiqués que l'on procéderait au resserrement des contrôles avec toute la prudence et l'équité possible particulièrement dans ce qui a trait aux règles d'éligibilité.

La proposition canadienne

Suite de la page 5

délégues à la conférence, les circonstances ont voulu qu'il n'y ait aucune possibilité qu'elle soit étudiée. Ma délégation est donc obligée de conclure que de continuer à défendre l'esprit de la résolution canadienne ne ferait que ralentir inutilement les délibérations de la conférence.

Comme je l'avais annoncé en comité avant-hier, nous avions l'intention de faire des suggestions concrètes au comité. Ainsi, nous aurions aimé déposer des projets de modification aux articles 6 et

7 du projet d'accord américano-nord-vietnamien, et nous aurions révisé les modifications à partir de notre projet de résolution. Mais comme je l'ai dit, nous nous sommes aperçus que ce serait inutile. C'est pourquoi, malgré les mérites évidents des dispositions du projet d'accord que l'on nous a remis et qui visent à assurer que les participants aux accords de Paris les respectent, — ce que nous approuvons de tout cœur — je dois dire que le projet dans son ensemble est décevant. L'une des lacunes principales touchant le mécanisme dont il est question aux articles 6 et 7 repose dans le fait que c'est

avant tout un circuit fermé, sans référence aucune du genre de mécanisme international de transmission que nous considérons comme indispensable. Ceci dit, et sans préjuger de toute déclaration que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada pourrait faire en séance plénière concernant l'accord, je tiens à dire que nous aurions préféré que certaines modifications soient apportées à l'article 6 pour plus de clarté.

En terminant, je tiens à rappeler que la proposition déposée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures en séance plénière a été

faite non seulement parce qu'elle offrait, dans son approche une réponse à l'une des conditions essentielles que nous posions pour le maintien de notre participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance, mais aussi parce qu'elle représente la somme de notre expérience et de ce que nous croyons nécessaire, après de longues années de surveillance de cessez-le-feu en Indochine et d'opérations de maintien de la paix ailleurs dans le monde, pour qu'une opération du genre soit efficace. Le Canada devra maintenant étudier la question avec grand soin.

LE CARDINAL LÉGER:

"Je suis le premier à déplorer une certaine exploitation de mon nom et de ma personne"

propos recueillis par Jean-Pierre Proulx

Au cours d'une entrevue accordée ces jours derniers, le cardinal Léger a déclaré qu'il trouvait "regrettables" certaines formes de publicité en faveur de ses oeuvres en expliquant que cette publicité était faite ici, il ne lui était pas toujours possible d'en vérifier le contenu.

En ce qui concerne la publicité qui le touche lui personnellement, il a déclaré à ce propos: "Je crois qu'il y a là une forme de cléricalisme qui n'est pas le fait des clercs mais des laïcs qui devraient agir avec plus de discrétion et éviter de me mettre ainsi sur la sellette. Mais que voulez-vous que j'y fasse? Je suis le premier à déplorer certaines exploitations de mon nom et de ma personne et c'est pourquoi, j'essaie de vivre incognito. Ce n'est pas moi qui rompt les cordons de sécurité."

Tout au long de cette entrevue, nous avons demandé au cardinal Léger de préciser sa conception du développement international, en n'omettant pas non plus, à l'occasion, quelques questions plus "iconoclastes".

Ainsi, avons-nous demandé, faudrait-il coordonner davantage les organismes canadiens oeuvrant dans le domaine du développement et même les unifier comme certains le souhaiteraient? Au fond, y

a-t-il beaucoup de différences dans les objectifs que poursuivent OXFAM, Développement et Paix, Fame Peree, Les oeuvres du cardinal? La réponse du cardinal est claire. Ces mouvements, explique-t-il, doivent avoir deux préoccupations: soutenir des oeuvres mais aussi éduquer les donateurs. "En ce qui concerne Fame Peree, ce que j'avais demandé au départ est devenu une réalité. J'avais dit que ce serait une oeuvre simple et humble qui s'adresserait à un public peu fortuné. Je crois que nous avons atteint ce but puisque 60.000 personnes sont aujourd'hui en contact avec l'oeuvre et pour que les lépreux sont devenus des êtres proches. Ils savent que leur \$5 ou leur \$10 vont aller dans l'une ou l'autre des léproseries que nous soutenons et cela est important. Je crois que le jour où Fame Peree deviendra une simple partie d'un grand tout, nous perdrons nos 60.000 bienfaiteurs. C'est l'éducation du donateur qui est importante. Il ne faut pas que son geste soit un geste d'automate simplement pour avoir la paix".

Cette réponse nous suggère une remarque: beaucoup d'analystes, surtout parmi les plus critiques, constatent que les pays riches doivent, pour maintenir et accroître, leur développement exploiter en

même temps les pays pauvres de telle sorte que l'accroissement de notre richesse se fait au détriment des pays du tiers monde. Bref, on donne d'une main et on retire de l'autre.

"Cette analyse, estime le cardinal, est partiellement fondée. Je crois que ce jugement doit être nuancé. Il y a sûrement des pays qui recherchent dans leur aide au tiers monde leur propre intérêt et que d'autres sont désintéressés. Ils accordent une aide au tiers monde pour que celui-ci puisse accéder par ses propres moyens à des formes de vie plus conformes, à son désir d'accéder à une indépendance économique après avoir conquis son indépendance politique. Parmi ces pays désintéressés, il y a le Canada. Je ne crois pas qu'il y ait de pays qui soit plus désintéressés que lui dans cet effort que font les peuples pour aider le tiers monde".

Le cardinal constate cependant que si l'effort est désintéressé, il n'est pas suffisant: "Pour le Canadien moyen, explique-t-il, ce problème de l'aide au tiers monde est un problème nouveau. Il a un peu de difficulté à comprendre. Il est porté à se replier sur lui-même et à se dire: nous avons ici des pauvres; pourquoi allons-nous aider les autres?"

Quant à sa présence là-bas,

elle est, dit-il, un symbole: "J'ai toujours dit que les actions que j'avais posées étaient des symboles parce qu'il est impossible pour un homme d'atteindre toute la réalité. On pose des gestes et l'on se dit que d'autres nous imiteront peut-être. J'ai essayé d'éveiller la conscience d'autres chrétiens en leur rappelant qu'il y a des continents entiers qui ont besoin de nous. Je le dis et je le répète: ce que j'ai fait, c'est bien peu, c'est une goutte d'eau dans l'océan, c'est un symbole".

Quant à sa conception du développement, elle repose sur un postulat fondamental: "l'homme est un tout. On ne peut le séparer en deux et mettre l'esprit d'un côté et le corps de l'autre. Aussi le développement consiste à apporter à chaque homme ce qui pourra lui permettre de s'épanouir dans tous les domaines: matériel, culturel, spirituel et religieux".

Le cardinal glisse alors sur un thème qui lui est cher: "En ce moment, les deux tiers de l'humanité, c'est-à-dire, deux milliards d'hommes regardent, dans ce que Bergson appelait l'instantanéité, l'autre milliard, l'autre tiers — et je suis généreux en parlant d'un tiers — qui possède. Ces peuples désirent accéder eux aussi à ce

degré de civilisation technique qui leur permettra de posséder des biens".

Mais, cohérent avec sa vision globale du développement, le cardinal enchaîne: "Trop souvent, ce développement se situe uniquement dans le domaine matériel et l'exportation de nos biens de consommation n'est pas toujours un phénomène rassurant parce que le simple développement matériel apporte avec lui bien des déboires. Un développement qui n'a qu'une dimension matérielle ou économique est un développement étriqué".

"En se limitant au développement matériel, on laisse de côté une grande partie de la population et puis on leur enlève leur patrimoine spirituel. Je prends comme exemple la tribu: les vieux sages réglaient les problèmes et les conflits, les orphelins étaient immédiatement adoptés par la tribu, une famille dans le pèlerin y trouvait une aide qui lui permettait de passer à travers l'épreuve".

"Toutes les grandes manifestations de la vie, poursuit le cardinal, étaient célébrées à l'intérieur de la tribu. En Afrique, il n'y a pas de cimetières: on enterre les membres de la famille près de la case et on entretient avec eux un dialogue. Pour les Africains, les morts sont tout près des vivants. Or l'urbanisation est en train de faire disparaître ces traditions très précieuses. Est-ce un bien, est-ce un mal? C'est là que l'on perçoit qu'un développement qui n'a qu'une dimension économique ou matérielle est un développement étriqué".

Mais comment alors sortir de ce cul-de-sac: le cardinal pense à un développement bilatéral: "Il faudrait que les pays consentent à faire des investissements gratuits, des investissements qui ne rapportent rien. Il faudrait consentir à leur donner des instruments, des instruments valables".

Pour sa part, c'est la voie qu'il tente de suivre: "Le centre de réhabilitation que j'ai bâti à Yaoundé est un instrument valable. On y traite actuellement 150 enfants, mais il y en a 500 qui attendent à la porte. Tout cela sera la propriété des Camerounais le jour où ils auront les spécialistes capables d'utiliser cet instrument. Nous leur disons simplement: voilà ce qu'il est possible de faire dans un domaine particulier. C'est à vous maintenant de vous préparer pour vous servir de cet instrument".

"C'est le même problème pour les vieillards, les orphelins, les délinquants, etc. Tout cela trouvait une solution autrefois à l'intérieur du cadre de la tribu. En faisant éclater ce cadre — par notre intrusion — on n'a pas tout prévu: le développement matériel n'a pas été accompagné en même temps d'une aide qui aurait permis à ces peuples de se

pencher sur ces problèmes nouveaux et leur apporter une solution."

Nous faisant, d'autre part, l'écho d'une certaine opinion publique qui se demande si, même dans ce domaine du bien-être, on répond toujours aux besoins réels des pays sous-développés, nous posons au cardinal la question suivante: comment concrètement s'est opéré le choix des oeuvres que vous avez créées en Afrique? "Tout a été contrôlé par les évêques. C'est l'autorité religieuse puis ensuite l'autorité civile qui m'ont demandé si je pouvais aider telle et telle oeuvre".

En terminant cette entrevue, je me souviens que le cardinal demeure très engagé dans le service de l'Eglise. Je me souviens encore qu'il y a deux ans, après les remous causés par le fameux interview du cardinal Suenens, il avait proposé un moratoire dans l'Eglise.

"Un regard serein sur la vie de l'Eglise actuellement, commente le cardinal, m'amène à porter deux jugements: il est incontestable que l'Eglise passe par une crise et ce n'est pas surprenant puisque le peuple de Dieu est composé d'hommes et que c'est l'humanité tout entière qui en ce moment vit une mutation profonde. Mais d'autre part, l'essence chrétienne nous fait découvrir des signes avant-coureurs d'une vie chrétienne renouée."

"Je prendrai pour situer l'Eglise la comparaison des quatre saisons: Jean XXIII a annoncé au concile un printemps de l'Eglise et il est incontestable que la chrétienté



Le cardinal Léger (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

attendait de ce concile une rénovation profonde de l'Eglise et même de la société. Mais nous sommes entrés un peu trop tôt dans l'été et nous savons que l'été est la saison meurtrière: c'est la saison des tonnerres, des éclairs et des tempêtes de grêle alors que l'hiver est la saison du repos et que l'automne est la saison de la séparation du bon grain de l'ivraie.

"L'été est la saison où tout pousse ensemble et où tout est menacé et il y a des étés qui sont longs. J'ai l'impression que l'humanité tout entière est entrée dans une période de maturation, dans une période d'été. Il y aura beaucoup de

fruits qui tomberont parce que l'arbre est secoué et que l'Eglise aussi est secouée parce qu'elle est dans le monde.

D'autre part, il y a toujours dans les étés les plus meurtriers des lopes de terre qui produisent du fruit, il y a toujours des arbres qui après avoir été secoués produisent des fruits qui, s'ils ne sont pas très abondants, arrivent à une maturité plus riche. Voilà que nous aurons demain un type de chrétiens plus conscients de leur appartenance à l'Eglise, des chrétiens pour qui l'Eglise ne sera pas uniquement la hiérarchie mais pour quoi l'Eglise sera eux-mêmes."

"Immersion totale" à Jonquière

Une trentaine d'étudiants du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) iront vivre dans des familles canadiennes-françaises de Jonquière pendant trois semaines dans le cadre d'un projet-pilote du PSBGM.

Les 30 étudiants qui devront débours \$300 chacun pour ce stage seront donc complètement immergés dans un "milieu québécois" du 26 mars au 13 avril. Si cette expérience s'avère un succès, le PSBGM espère pouvoir l'étendre à tous les élèves qui suivent des

cours d'immersion en français à l'intérieur du système scolaire anglophone montréalais. Les stages seraient alors distribués sur toute l'année en incluant la période de vacances.

Ces étudiants de septième année seront reçus au Centre linguistique du Saguenay où ils pourront poursuivre leur apprentissage du français et étudier divers aspects de la culture canadienne-française à l'aide de textes, de disques, de diapositives, de films, de chansons, etc. On accordera une attention spéciale

aux différences entre le français international et le français québécois, signalé le communiqué de presse rédigé en anglais par le PSBGM.

Deux fois par semaine, ces jeunes Montréalais désireux de communiquer avec la majorité francophone auront l'occasion de participer à des discussions avec les élèves des écoles françaises de Jonquière. Un soir par semaine, ils pourront aussi assister à un film en français.

La situation reste tendue à Wounded Knee

WONDEDKNEE, Dakota du Sud (AFP) — La tension a brusquement remonté hier matin dans le village de Wounded Knee (Dakota du Sud) maintenue depuis une semaine par quelque 200 indiens, avec l'arrêt des négociations entreprises entre les insurgés et les autorités.

L'un des responsables du Mouvement indien américain (AIN), dont plusieurs membres se trouvent parmi les insurgés, M. Carter Camp, a souligné dans une déclaration qu'il ne reprendrait pas comme prévu en début d'après-midi les discussions avec le département de la Justice: "Nous traiterons avec eux plus tard sur le champ de bataille

avec des fusils". Il a demandé à rencontrer le secrétaire à l'Intérieur, M. Rogers Morton. Ce dernier a sous son autorité directe le bureau fédéral des Affaires indiennes, une des principales cibles de l'AIN qui lui reproche son manque de dynamisme dans l'amélioration des conditions de vie des Indiens.

Les négociations qui se poursuivaient depuis la fin de la semaine dernière semblaient pourtant en bonne voie d'aboutir. Les autorités avaient en effet accepté dimanche soir la plupart des requêtes des insurgés en leur permettant de quitter le village à partir d'aujourd'hui sans encourir le risque d'être ar-

rêté mais en donnant toutefois leur nom et en rendant leurs armes. D'autre part, M. Ralph Erickson, conseiller spécial auprès du département de la Justice et le plus haut gradé des fonctionnaires, en charge de la réserve de Pine Ridge — où se trouve Wounded Knee — avait promis que les 150 agents fédéraux qui entourent le village seraient retirés dès que tous les Indiens auraient quitté les lieux.

Aucune indication ne permet de savoir pourquoi M. Camp a brusquement décidé de ne pas reprendre, comme prévu, les négociations.

Si vous avez affaire au Centre-Ville de Toronto... Demeurez au Centre-Ville.

Holiday Inn, Toronto - Centre-Ville

Nos six hôtels de Toronto vous offrent un choix complet: toutes les commodités que vous désirez, à l'endroit que vous désirez.

Dans un Holiday Inn, nous ne ménageons rien pour assurer votre confort. Des piscines intérieure et extérieure chauffées. Des saunas. De grands lits doubles. De vastes terrains de stationnement. Des films gratuits, que vous regardez à la télévision dans le confort de votre chambre, sans interruption commerciale. Nous offrons aussi les meilleurs divertissements et les repas les plus délicieux.

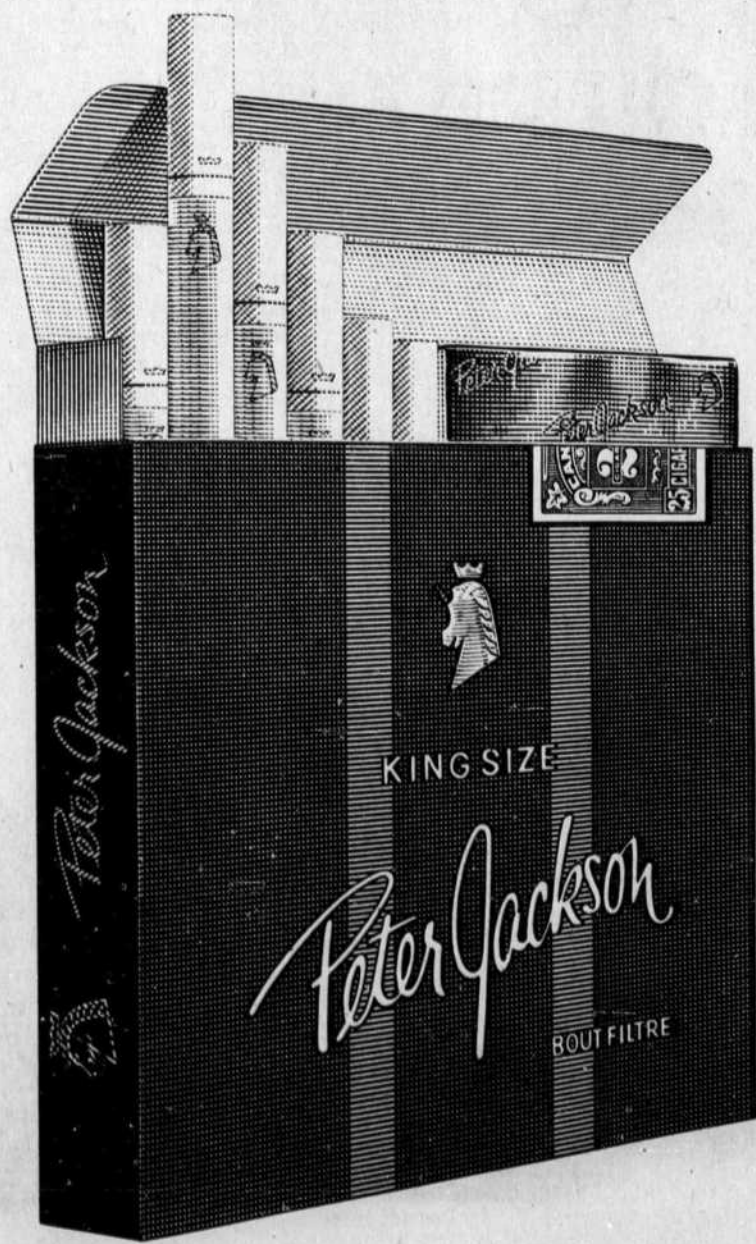
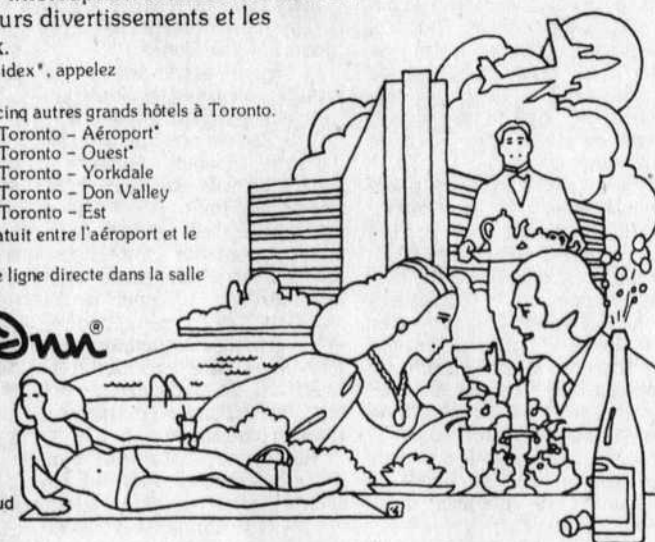
Pour réservations gratuites Holiday Inn, appelez le Holiday Inn le plus près.

Nous avons cinq autres grands hôtels à Toronto.

Holiday Inn, Toronto - Aéroport
Holiday Inn, Toronto - Ouest
Holiday Inn, Toronto - Yorkdale
Holiday Inn, Toronto - Don Valley
Holiday Inn, Toronto - Est
Transport gratuit entre l'aéroport et le Holiday Inn.
Utilisez notre ligne directe dans la salle des arrivées.

Holiday Inn
TORONTO CENTRE-VILLE

89 rue Chestnut
Toronto
(Près de l'avenue University au sud de la rue Dundas)
Téléphone 367-0707



Peter

sur toutes les lèvres

Je voudrais bien être à sa place.



L'idée de sanction économique fait son chemin

Les 'septembristes' méritent la mort (Rogers)

WASHINGTON (par l'AFP) — Les terroristes du mouvement Septembre Noir qui ont assassiné vendredi dernier deux diplomates américains à Khartoum méritent la peine de mort, a estimé hier à Washington le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers.

Répondant à des questions de journalistes, M. Rogers, qui venait de déposer à huis clos devant la commission étrangère du Sénat, a déclaré: "je ne vois pas une autre façon de traiter cette affaire". Si la peine de mort n'est pas appliquée, a-t-il ajouté, les terroristes "continueront à détourner des avions et à commettre ces enlèvements".

Le secrétaire d'Etat a ensuite souligné que les autorités américaines faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer la protection des diplomates à l'étranger mais, a-t-il noté, "nous ne pouvons pas avoir des gardes pour tous nos diplomates partout".

De leur côté, plusieurs sénateurs américains ont préconisé que les Etats-Unis appliquent des sanctions économiques aux pays qui donnent asile aux terroristes ou à leur commandement pas assez sévère.

Le sénateur Hubert Humphrey a fait cette suggestion aux journalistes après avoir entendu le secrétaire d'Etat William Rogers, qui avait également fait part des difficultés rencontrées par les Etats-Unis pour obtenir la coopération de tous les autres pays dans la lutte contre le terrorisme international.

Le sénateur Charles Percy a approuvé le sénateur Humphrey en ajoutant que les Etats-Unis pourraient supprimer leur aide économique aux pays qui ne prennent pas de mesures assez fermes contre les pirates de l'air ou les agresseurs de diplomates étrangers.

Le gouvernement soudanais a fait savoir pour sa part au gouvernement américain que les terroristes de Khartoum "seront traités conformément aux lois du Soudan".

Les terroristes subissent actuellement un interrogatoire de la part des autorités soudanaises et le gouvernement américain suit de très près la manière dont ils sont traités, a précisé le porte-parole du département d'Etat.

Le porte-parole du département d'Etat a qualifié d'"écœurante" la nouvelle selon laquelle l'organisation de Septembre Noir aurait affirmé que l'exécution des trois diplomates avait été causée par les déclarations du président Nixon.

Le porte-parole américain a qualifié jusqu'à présent le drame de Khartoum. Le chef de l'Etat soudanais avait été informé de l'attentat jeudi soir, alors qu'il donnait une réception en l'honneur de l'empereur Haile Selassie au palais du peuple. La réception fut aussitôt interrompue, et le président Nimeiry convoqua son cabinet en réunion extraordinaire. Il chargea le général Baker de prendre contact avec les fedayines. Peu après, le vice-président de la République s'entretenait pendant trois heures avec les membres du commando.

Vendredi matin, le général Nimeiry se rendit à Juba en compagnie de son hôte éthiopien pour assister aux festivités marquant le premier anniversaire de l'accord du Sud. Ces fêtes consacraient la fin d'une guerre civile qui déchira le Soudan pendant plus de seize ans.

C'est donc à son retour que Nimeiry reprend en main la poursuite de l'affaire. Et si, au départ, il était tiraillé entre son désir de ne pas mécontenter les Arabes et celui de ménager l'amitié retrouvée de l'Amérique, il n'est pas interdit de penser qu'il tiendra rigueur aux "septembristes" d'avoir déclenché une opération qui a réduit sur le plan intérieur et sur le plan international la portée d'une festivité dont il attendait beaucoup.

La reddition des "septembristes" à l'armée soudanaise au terme de 60 heures de siège à l'ambassade soudanaise de Khartoum. (Téléphoto AP)

En attendant Nimeiry

KARTHOUM (d'après l'AFP) — Le général Nimeiry va rompre ce soir pour la première fois le silence qu'il observe depuis cinq jours sur l'attentat des fedayines contre l'ambassade d'Arabie saoudite. Radio-Omdourman, qui qualifie d'"importante" l'allocution du président soudanais, ne précise pas si le général Nimeiry parlera du sort des huit fedayines actuellement en détention.

Vendredi, pour les observateurs à Khartoum, le chef de l'Etat pourrait annoncer dans son discours la tenue d'un procès pour juger les commandos. Il ne fait pas de doute dans les milieux bien informés de la capitale soudanaise que les huit jeunes gens qui ont tué les diplomates américains et belges continueront en justice. Une commission d'enquête a été formée hier après-midi par ordre du général Nimeiry.

Un estime d'autre part à Khartoum que le discours du chef de l'Etat sera violent mais on exclut pour le moment d'importantes révélations sur l'attentat.

En dehors des consultations qu'il a eues dans la nuit de jeudi à vendredi avec le roi Fayçal d'Arabie saoudite et des messages de condoléances qu'il a adressés samedi au président Nixon et au roi Baoudin, le général Nimeiry n'a pas évoqué directement

Présidentielles à Ankara

ANKARA (AFP) — Le général Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

M. Mehmet Imen, ministre de la défense, a renoncé de son côté à son mandat de sénateur du "contingent présidentiel", c'est-à-dire du contingent de sénateurs nommés par le président (et non élus), pour laisser au chef de l'Etat la possibilité de nommer à sa

place le général Gurler, le ministre Farouk Kuttan, chef d'état-major général turc, a démissionné hier matin de son poste pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 13 mars, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Un conseil de cabinet a été convoqué en fin de matinée pour nommer le nouveau chef de l'armée qui, en attendant, sera nommé le général Semih Sancar, chef des forces terrestres.

Le Pentagone et l'aide à la RDV

La pacification de l'Indochine est approuvée par Moscou et Pékin

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire américain à la défense, M. Elliot Richardson, pense que l'Union soviétique et la Chine populaire, qui ont soutenu les accords de Paris, "considèrent que la réalisation d'une paix stable dans le Sud-Est asiatique est de leur propre intérêt comme de celui des Etats-Unis".

M. Richardson a fait cette déclaration hier au cours d'une conférence de presse au Pentagone. Il a ajouté que "Moscou et Pékin partagent l'avis des Etats-Unis aux yeux de qui la poursuite de véritables hostilités dans cette région n'est que de l'intérêt de personne".

Le chef du Pentagone a estimé également qu'on a "de bonnes raisons de croire que Hanoi et Saigon eux-mêmes voudraient aboutir à un meilleur cessez-le-feu". Le ministre a cependant noté

que "le nombre de violations du cessez-le-feu décroît de jour en jour". La commission internationale de surveillance devient progressivement plus efficace, a-t-il ajouté. La commission militaire quadripartite par sa part est en train de mettre sur pied des moyens de coopérer plus efficacement.

Le secrétaire à la défense s'est prononcé avec insistance en faveur de l'aide américaine à la reconstruction du Nord-Vietnam. Il a rappelé les paroles du président Nixon vendredi dernier à sa conférence de presse en soulignant qu'il importe d'intéresser directement Hanoi au maintien de la paix. Le coût de celle-ci est élevé, a-t-il ajouté, par conséquent les fonds ainsi économisés pourraient être affectés à l'aide économique à Hanoi avec l'assentiment du Congrès.

Cependant, a poursuivi le secrétaire à la défense, "il est exact que si le cessez-le-feu est instable au Sud-Vietnam nous pourrions devoir demander au congrès davantage que les 2.900 millions de dollars affectés au Sud-Est asiatique pour l'exercice fiscal 1973-1974".

"Mais nous n'avons pas de sources dissimulées de crédits pour la reconstruction de cette région", a affirmé M. Richardson. Les 2 milliards 900 millions de dollars demandés pour l'Asie du sud-est, ouvrant la prochaine année fiscale, incluront l'aide militaire à Saigon, l'appui logistique au Laos et au Cambodge, a-t-il noté en laissant entendre qu'en résumé l'arrêt des hostilités s'impose au Vietnam pour que Washington puisse aider le nord.

Si nous pouvons libérer des fonds pour la reconstruction du nord nous solliciterons spécifiquement l'autorité du Congrès à cet effet, a-t-il ajouté.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire à la défense. Ces fonds, a-t-il dit, pourraient ne pas être suffisants, compte tenu du coût du rapatriement des prisonniers, du retrait des derniers effectifs militaires américains au Sud-Vietnam, du déminage des ports du nord et de l'appui au Sud-Vietnam permis par le cessez-le-feu.

Le Pentagone dispose, pour le Sud-Est asiatique, de 1.100 millions de dollars pour l'exercice fiscal actuel qui s'achèvera le 30 juin, a rappelé enfin le secrétaire

Le barrage de la rivière Nelson à la Législature du Manitoba

WINNIPEG (PC) — Le projet de l'Hydro du Manitoba visant à détourner sur la rivière Nelson, au coût de \$3 milliards, une partie importante des eaux de la rivière Churchill, est pratiquement assuré de dominer les débats à la législature en cette saison préélectorale.

Dès la première semaine de la session, le projet a presque complètement éclipsé les nombreux autres sujets de controverse que les partis d'opposition avaient coutume de saisir les années précédentes. En effet, au cours des six jours écoulés depuis le discours du Trône:

- l'opposition a déjà tenté à deux reprises, sans succès, d'engager un débat d'urgence;
- un député de la majorité a verbalement critiqué son propre parti pour avoir adopté un programme qu'il qualifie de "génocide" dirigée contre les Indiens;
- la période des questions a été marquée par un tir nourri de requêtes visant le premier ministre Ed Schreyer quant à la politique gouvernementale en matière d'énergie hydro-électrique;
- les députés ont consacré une grande

partie de l'adresse en réponse au discours du Trône à dégarer la genèse sinieuse du projet de la rivière Nelson et son évolution sous trois gouvernements.

La controverse porte principalement, cette année, sur les conséquences éventuelles d'une élévation de dix pieds au-dessus de son niveau actuel le Lac Sud des Indiens.

Quatre écoles de pensée s'opposent à ce propos.

Une première est représentée par M. Cy Gonic, député NPD de Crescentwood, qui condamne le projet de détournement et préconise plutôt un programme commun auquel pourrait se joindre la Saskatchewan. Il a accusé la semaine dernière, à la législature, certains ministres du cabinet d'être trop têtus ou trop arrogants pour se rallier à sa proposition.

M. Gonic estime qu'il n'est pas le seul membre du groupe parlementaire néodémocrate à douter du bien-fondé du projet, ajoutant que ses collègues hésitent à exprimer leur dissidence en public.

Une deuxième philosophie est défendue par le Parti libéral du Manitoba dirigé par M. I.H. Asper.

Un nouveau chancelier

Le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton a approuvé la nomination du Père Clément Cormier au poste de chancelier de l'université lors de la réunion ordinaire de cet organisme. Le Père Cormier devient ainsi le troisième chancelier de la jeune institution qui existe depuis 1963. Il succède à M. J.-Louis Lévesque qui a remis sa démission récemment au terme d'un mandat de cinq ans.

Rappelons que M. Lévesque fut le deuxième chancelier de l'Université de Moncton. Il fut investi des pouvoirs du chancelier en octobre 1967, succédant ainsi à Mgr Norbert Robichaud, qui était chancelier de cette institution depuis sa création, soit en 1963.

Le Père Clément Cormier, qui fut le premier recteur de l'Université de Moncton, occupe présentement le poste de directeur du Centre d'études académiques sur le campus universitaire.

De plus il a reçu les doctorats honorifiques suivants: LLD en 1950 de l'Université du Nouveau-Brunswick, un doctorat de l'Université de Montréal en 1952, un D.S. Sociales de l'Université Laval en 1957 et un doctorat en pédagogie de l'Université du Sacré-Coeur en 1959.

Le niveau élevé de l'eau dans les Grands Lacs inquiète les riverains

(D'après PA) — Les populations riveraines des Grands Lacs souhaitent ardemment que le printemps sera calme et sec, car le vent et la pluie risquent d'avoir des conséquences désastreuses.

En effet, un relevé effectué en Ontario et dans huit États américains révèle un niveau exceptionnellement élevé des eaux qui cause certaines inquiétudes quant à la possibilité d'inondations dévastatrices et d'érosions subséquentes, en plus des dégâts inévitables à la santé et à la propriété.

Dans la plupart des cas, le niveau élevé des eaux est dû aux fortes pluies des trois dernières années. L'eau des régions nordiques s'est écoulée vers les Grands Lacs où elle fait peser la plus lourde menace.

Selon certains responsables, un orage de printemps accompagné de fortes vents pourrait suffire à causer de graves inondations.

C'est au large des rives du lac Érie, dans l'Ohio, où le danger est le plus grand. Le peu de profondeur des eaux des cinq lacs provoque une rapide fluctuation.

En novembre dernier, une tempête accompagnée de vents violents du nord-est causait des dégâts évalués à \$3 millions dans la région de Port Clinton, à 75 milles à l'ouest de Cleveland.

Le service américain des eaux affirme que le Lac Érie dépasse actuellement de 18 pouces son niveau moyen, enregistré au cours des dix dernières années. Selon des ingénieurs militaires, les eaux du lac Érie dépasseront de quatre pieds le niveau normal vers le mois de juin. Soit un peu plus que le record enregistré en 1952. L'Ontario, l'État de New York, la Pennsylvanie et le Michigan se partagent les rives du lac avec l'Ohio.

Le gouvernement américain prévoit des indemnités pour les propriétaires dont les habitations seraient endommagées par la crue. En Ontario, le secrétaire du service des ressources naturelles, M. A.B.R. Lawrence, a déclaré qu'on ne pouvait fixer de législation contre la nature. Les ingénieurs s'efforcent toutefois à contenir les eaux en montant des digues. Dans l'État du Michigan, on dresse également des di-

gues au moyen de sacs de sables. Un habitant de cet État affirme que les sacs pèsent dix livres quand on les place le matin, qu'ils montent à 50 livres à midi et qu'ils atteignent 250 livres le soir.

Les eaux du lac Michigan ont dangereusement monté au cours des dernières années. Une femme affirme que lorsque son fils avait trois ans, il jouait dans ces eaux qui ne dépassaient pas ses genoux. Aujourd'hui, a-t-elle ajouté, il a 12 ans, et il se noierait s'il devait tomber dans ces mêmes eaux. Un conseiller technique de Lake St. Clair, M. Ray Trombley, affirme qu'il faudrait des digues sur une longueur de cinq milles pour contenir les eaux. Le lac Michigan draine les eaux du Lac Supérieur qui se situent à 600 pieds au-dessus du niveau de la mer. Dans l'Illinois, l'Indiana et le Michigan les tempêtes ont fait des dégâts évalués à \$6 millions de dollars. L'État de New York avait demandé au président Nixon une aide urgente. Mais Washington n'a pas encore répondu au télégramme adressé au président des États-Unis.

Nominations

QUEBEC (PC) — M. William Tetley, ministre des Institutions financières, a annoncé, hier, par voie de communiqué, la nomination de son sous-ministre, M. Fernand Lalonde, à la présidence du conseil d'administration et à la direction générale de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

M. Lalonde succède ainsi à M. Louis Philippe Bouchard, qui a démissionné à la suite de sa nomination comme vice-président de la Commission des Transports du Québec.

Le ministre Tetley a également fait savoir que M. Albert Jessop, sous-ministre associé aux Institutions financières, a été nommé vice-président du conseil d'administration et membre adjoint de la même régie. La désignation d'un vice-président au sein de cet organisme est conforme à la loi, explique le ministre.

M. Jessop était déjà responsable de l'administration du service des caisses d'épargne et de crédit. Le rôle de la régie, cependant, est de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution de la régie ou à une banque le paiement de ce dépôt à échéance, jusqu'à concurrence de \$20,000.

Confusion chez les créditistes

WINNIPEG (PC) — Un professeur d'anglais de l'Université du Manitoba a souligné la confusion semée dans l'esprit des créditistes de la province depuis la dernière élection législative.

Les événements récents, a indiqué M. Lorne A. Reznowsky, ont fortement ébranlé la philosophie traditionnelle du parti.

Prenant la parole au congrès de la Ligue du Crédit social du Manitoba, le professeur a souligné qu'on avait négligé d'appliquer les principes qui étaient à la source de la fondation du Crédit social. A titre d'exemple, il a noté le poste occupé par M. Ernest O. Manning, comme directeur d'une banque. M. Manning a été premier ministre créditiste du Manitoba de 1945 à 1968. M. Reznowsky a rappelé que les créditistes étaient opposés au système bancaire actuel et qu'ils combattaient les conspirateurs de la haute finance.

Présentement, le Crédit social détient un seul siège à la législature manitobaine. Il est occupé par le chef du parti, M. Jake Frosse, député de Rhineland.

Le professeur a conclu qu'il était temps de retourner aux principes de base du parti, tels qu'ils avaient été conçus par le fondateur du créditisme, le major C.H. Douglas.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4 30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4 30 p.m.

FAUTEUX Ernest, A Montréal, le 3 mars 1973 à l'âge de 82 ans, est décédé, M. Ernest Fauteux, époux de feu Blanche Lareau. Les funérailles auront lieu mardi le 6 mars. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois, 745, rue St-Léonard où le service sera célébré à 10 h 00 p.m. heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

REPRÉSENTANTS DES VENTES INDUSTRIELLES PRODUITS ÉLECTRIQUES

Burndy, un important manufacturier au Canada de connecteurs électriques et étageres à câbles, a présentement deux ouvertures à son bureau de Montréal.

Un de ces postes s'applique au marché électronique (O.E.M.) et requiert une personne avec expérience antérieure dans la vente des pièces composantes de produits finis électroniques.

Le deuxième poste requiert une personne avec expérience dans le domaine des utilités et des distributeurs de produits électriques.

Le salaire est évalué d'après l'expérience et la compétence, plus participation aux bénéfices, automobile fournie, assurance-groupe et fonds de pension.

Si vous êtes bilingues et à la recherche d'un nouveau défi avec chances d'avancement dans une organisation progressive qui s'attend à des résultats, entrez en communication avec nous.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Burndy Limitée,
513, boul. Stinson,
Montréal 379, Qué.

Représentant des ventes pour une industrie technique

L'expansion continue de notre client, la succursale canadienne d'une exploitation multinationale de fabrication et de vente, l'oblige à rechercher un représentant-vendeur avec expérience. Ce représentant aura la responsabilité de tous les aspects de vente de produits de réglage dans les domaines électrique, électronique et pneumatique au Québec. La gamme comprend des minuteries, relais, systèmes de programmation et commutateurs à gradins.

Le candidat idéal devra être ingénieur diplômé et bilingue comptant de trois à cinq ans d'expérience dans la vente de produits techniques. Le candidat fonctionnera sur une base autonome et devra organiser son propre travail, ses objectifs et se suffire lui-même. Le candidat répondra au directeur des produits de réglage à Toronto qui lui fournira tout l'appui technique nécessaire. La rémunération comprendra un salaire, un boni, une automobile fournie par la Compagnie et les avantages sociaux habituels.

Écrire confidentiellement à:

J.D. CRAWFORD AND COMPANY
372 Bay Street
Suite 811,
Toronto, Ontario
M5H 2W9



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES Service de la recherche et de la planification Bibliothèque nationale

Ottawa, Ontario

73-8005 DIRECTEUR DU SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION Traitement \$25,500

FONCTIONS: Sur les directives générales du directeur adjoint de la Bibliothèque nationale: planifier, organiser et diriger les activités du Service; développer et entretenir des rapports efficaces avec les cadres supérieurs d'organismes connexes, sur le plan national et international, en vue, notamment, de négocier les délimitations du cadre des études et des projets; assumer la présidence de comités composés des principaux représentants du monde de la bibliothéconomie, et chargés d'étudier le développement et l'évaluation des programmes; remplir d'autres fonctions connexes.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire avec spécialisation en bibliothéconomie, en administration, en informatique ou en des domaines connexes; connaissance approfondie des méthodes et techniques de recherche en bibliothéconomie et en sciences sociales; connaissance de la législation et des programmes relatifs au monde de la bibliothéconomie au Canada et à l'étranger; connaissance des besoins en finances, en personnel et en ressources pour pouvoir planifier à long terme; aptitude à planifier, organiser, coordonner et mettre en œuvre des programmes de recherche et de planification; aptitude à communiquer; la connaissance de la langue anglaise est essentielle.

73-8006 DIRECTEUR ADJOINT ET CHEF, DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES Traitement \$21,444

FONCTIONS: Sur les directives générales du directeur de Service de la recherche et de la planification: développer et administrer les activités de la Division, ce qui comprend le développement, l'étude, l'analyse, la conception, l'implantation et l'examen des systèmes bibliothéconomiques internes et externes, en préconisant aussi bien des méthodes manuelles qu'automatisées; planifier et organiser, en collaboration avec le directeur, les activités du Service et donner des directives générales au Centre de documentation de la bibliothèque; diriger la recherche dans le domaine des systèmes et méthodes bibliothéconomiques, comprenant les réseaux, les banques de données et les communications; évaluer les rapports sur la recherche en bibliothéconomie et les études préalables et recommander des mesures pour leur implantation et leur utilisation, agir à titre de consultant et de délégué de la bibliothèque nationale à des réunions nationales et internationales.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire avec spécialisation en bibliothéconomie, en administration, en informatique ou en des domaines connexes; connaissance du traitement électronique des données, des systèmes d'analyses, des opérations et méthodes, de la recherche opérationnelle, des techniques de communications et de réseaux, tels qu'ils s'appliquent au développement et à l'opération des systèmes d'information et de bibliothéconomie, et de leur fonctionnement; connaissance de la bibliothéconomie, en particulier des éléments bibliographiques, des rapports mutuels entre bibliothèques, normes et des formats bibliographiques internationaux, et connaissance du rôle de la Bibliothèque nationale dans les banques de données et les systèmes d'information nationaux et internationaux; aptitude à diriger, organiser et coordonner un nouveau service en pleine expansion et à surveiller le personnel composé de divers spécialistes; la connaissance de la langue anglaise est essentielle pour occuper ce poste.

Les candidats répondant à ces exigences doivent présenter leur demande à:

B.J. MITCHELL
PROGRAMME DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Prière de mentionner la référence appropriée dans la correspondance.

INGÉNIEUR DEMANDÉ

Pour compagnie de construction d'Ottawa.

Devrait posséder 10 ans d'expérience en construction commerciale. Devrait pouvoir estimer et gérer chantiers jusqu'à valeur de 5 millions.

Bilingue de préférence.

Salaire proposé: \$20,000 - \$25,000.

Joindre références à la demande d'emploi, en écrivant à:

CASE 1976, LE DEVOIR

L'UNIVERSITÉ MCGILL

recherche

RÉDACTEUR/TRADUCTEUR

Nature du travail:

Adaptation de textes anglais provenant de divers départements de l'université.

Qualifications:

Les candidats devront posséder une connaissance approfondie de l'anglais et un véritable talent pour la rédaction.

Préférence aux diplômés d'un cours de formation professionnelle.

Traitement:

Selon l'expérience et la compétence du candidat. Ambiance agréable. Avantages sociaux.

Prière d'adresser le curriculum vitae à:

Case 1979, Le Devoir, Montréal

REPRÉSENTANT DES VENTES

Dû à une récente nomination dans notre département des ventes, les plus importants presseurs et convertisseurs privés au Canada de film polyéthylène, recherchent immédiatement un représentant des ventes, bilingue, de haute compétence pour couvrir le territoire de Montréal.

Les responsabilités comprennent les ventes aux secteurs des bâtiments et de la construction, aux commerces de l'emballage, de la fabrication, du nettoyage à sec, du vêtement et même les ventes au détail. Les candidats doivent posséder un excellent dossier dans le domaine des ventes, un diplôme secondaire et être âgés de 25 à 35 ans. Surtout une personne avec beaucoup d'initiative, capable de diriger ses propres affaires d'une façon bien méthodique.

Les avantages sont le salaire, boni plus commission avec en débutant, un revenu dans les \$12,000 environ. Allocation de dépenses, voiture et autres bénéfices marginaux.

Faire parvenir demande à:

M. Jacques Hadida
Gérant District de l'Est.
W. Ralston & Cie (Canada) Limitée
Division de Canadian Technical Tape Ltd.
455, chemin Côte Vertu, Montréal 380
Tél. 334-1510

LE CEGEP DE HULL RECHERCHE LES SERVICES

D'UN AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

NATURE DU TRAVAIL:

— Effectuer le recrutement et la gestion du personnel.
— Voir à l'implantation et au respect des conditions de travail du personnel en accord avec la politique du collège et les conventions collectives en vigueur.

L'intéressé est un professionnel, son Directeur de service est le Secrétaire général.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un premier diplôme universitaire terminal de préférence dans le domaine des relations industrielles et dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études.

TRAITEMENT:

Entre \$8,161.00 et \$15,233.00 selon la scolarité et l'expérience, et ce, déterminé en fonction de la réglementation ministérielle.

Faire parvenir la demande et le curriculum vitae complet avant le 20 mars 1973 à:

M. Gérard Dumont,
Secrétaire général,
CEGEP de Hull,
C.P. 220,
Hull, P. Québec

BIBLIOTHÉCAIRE BILINGUE

\$10,475 - \$12,359

La Bibliothèque Publique d'Ottawa requiert les services d'un bibliothécaire bilingue pour coordonner et planifier ses services français aux adultes et aux jeunes adultes.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Baccalauréat ou l'équivalent en bibliothéconomie d'une université reconnue avec, en plus, au moins 3 ans d'expérience.

Écrire au:

Directeur,
Bibliothèque Publique d'Ottawa,
237, rue Queen,
Ottawa, Ont.
K1P 5M2

JEWISH GENERAL HOSPITAL

BIOCHIMISTE

Qualifications:

- Doctorat ou maîtrise en biochimie.
- Plusieurs années d'expérience dans un hôpital général.
- Connaissance des techniques manuelles et des automatismes nécessaires.

Fonctions:

Sous la direction d'un directeur, à la supervision du laboratoire de biochimie; la recherche et la mise en application du procédé d'analyse; à la responsabilité du contrôle de qualité - la participation à l'enseignement. Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Case 1980, Le Devoir, Montréal



collège de sherbrooke

Offre d'emploi

Poste: COORDONNATEUR DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Fonctions:

- Il est responsable de l'administration de la bibliothèque et de l'audio-védothèque.
- Il a comme principale fonction de constituer progressivement un centre de documentation qui réponde aux objectifs du collège.
- Il est notamment responsable des services suivants: acquisition, catalogage et classification, préparation matérielle, entretien, prêt et référence.

Exigences:

- Diplôme universitaire en bibliothéconomie.
- Expérience pertinente.

Tout candidat intéressé à ce poste est prié de faire sa demande avant le 15 mars 1973 au bureau du:

Secrétaire général,
Collège de Sherbrooke,
475, rue Parc,
Sherbrooke, Qué.

L'Institut de Recherche Appliquée sur le Travail (IRAT)

Organisme s'occupant de recherche, de formation et d'information demande un

ÉCONOMISTE

Fonctions:

Réalisation d'études et de travaux de recherche dans des domaines intéressant les travailleurs et leurs organisations syndicales et plus particulièrement dans le domaine des avantages sociaux: les différents aspects des régimes de retraite et des assurances-groupes, de même que la gestion des fonds implicites et le fonctionnement des institutions financières concernées.

Une première étude dans ce domaine aura pour objet d'analyser les façons de coordonner les bénéfices de sécurité collective provenant des régimes gouvernementaux et des régimes privés.

Exigences:

- Maîtrise en sciences économiques.
- Quelques années d'expérience de travail de recherche, de préférence dans le domaine des avantages sociaux.

Lieu de travail: Montréal

Traitement:

Selon la compétence et l'expérience.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 26 mars 1973 à l'adresse suivante:

Institut de Recherche Appliquée sur le Travail (IRAT),
762 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 110, Qué.

Anaïs Nin

Au jour le jour, le récit d'une longue démarche intérieure

par Renée Rowan

Anaïs Nin, l'auteur du journal intime le plus abondant jamais écrit par une femme (150 volumes) et qui est devenu aujourd'hui un lieu de rencontre pour toutes celles qui aspirent à la libération, est de passage à Montréal pour deux jours.

Elle sera ce soir, à 18h, à l'université Sir George Williams; demain soir, à 20h, à l'université McGill. Malheureusement, pour des "questions de budget", apprenons-nous, l'université de Montréal et l'UQAM n'ont pu la recevoir. Ce qui fait que le rendez-vous avec les Québécoises de langue française est manqué. Dommage, car cette femme fascinante qui a aujourd'hui presque 70 ans, s'exprime dans un français impeccable, étant née à Paris d'un père espagnol et d'une mère mi-française, mi-danoise.

C'est d'ailleurs en français qu'elle a commencé, à l'âge de 11 ans, la rédaction de son journal à l'intention de

son père qui avait abandonné la famille. Les circonstances ont voulu qu'il ne le lise jamais, mais le journal était devenu le confident indispensable, l'ami qui ne trahit pas, le refuge, son univers personnel.

A l'âge de 16 ans, ayant immigré à New York avec sa mère et ses deux jeunes frères, elle passe alors à l'anglais. Mais toute sa vie, elle vivra tantôt en France, tantôt aux États-Unis. Elle est aujourd'hui installée à Los Angeles.

Le journal dont les cinq premiers tomes sont déjà publiés et dont le 6e devrait paraître au printemps de 1974 (c'est impossible plus tôt, dit-elle comme pour s'excuser, ayant dû donner depuis septembre dernier une série de conférences dans pas moins de 56 collèges et universités) est le récit, au jour le jour, d'une démarche proprement féminine. Elle y décrit ses sentiments et ses réactions, tout ce qu'elle pense

et observe chez elle et chez les autres. C'est le récit d'un long voyage intérieur, d'un cheminement qui oblige à garder constamment contact avec vous-même et avec le monde qui vous entoure", confie-t-elle.

A trente ans, elle écrivait: "Ce que j'ai à dire est tout à fait distinct de l'art et de l'artiste. C'est la femme qui doit parler. Et ce n'est pas seulement la femme Anaïs qui doit parler, mais moi qui dois parler au nom d'un grand nombre de femmes. A mesure que je me découvre, je sens que je ne suis qu'une parmi beaucoup d'autres... des femmes d'hier et d'aujourd'hui. Celles du passé, muettes, incapables de s'exprimer et qui cherchaient refuge dans des intuitions; et celles d'aujourd'hui, toutes femmes d'action qui copient l'homme. Et moi entre les deux."

Ce qui explique sûrement pourquoi tant de femmes se reconnaissent, se retrouvent dans le journal d'Anaïs Nin qui

nous est apparue hier comme une femme sereine, simple, détendue, qui apporte à chaque réponse un souci d'authenticité peu commun.

Ce n'est qu'en 1966 qu'elle se décidait à publier son journal. "Pas par nostalgie, disait-elle hier au cours d'une conférence de presse à Sir George Williams. Mais plutôt à cause d'un lien dynamique et vivant avec le présent. J'ai eu le sentiment que le moment était venu de le faire. J'avais atteint la maturité voulue même si j'éprouvais une certaine peur de m'exposer ainsi en public. Tôt ou tard, il devient nécessaire d'abattre son masque."

Anaïs Nin a découvert que sa solitude, ses angoisses, ses points d'interrogation étaient partagés par des milliers de femmes. Au premier tome, il n'y a pas eu tellement de réactions. Ce n'est qu'à la publication du second, qu'une grande chaîne d'amitié et de compréhension s'est établie entre l'auteur et toutes ces femmes qui s'identifiaient à elle.

"On m'écrit de partout, raconte-t-elle. Je suis devenue l'amie, la confidente tout comme mon journal l'a été pour moi. On ne m'appelle pas madame Nin, mais Anaïs."

Cette femme grande et mince, encore très belle, vêtue d'une longue robe noire, modérée dans ses propos, déclare ne pas être une féministe politique militante. Elle préfère semer sa lutte par des moyens pacifiques. Elle comprend toutefois que chez d'autres femmes leur colère face à la discrimination, à l'injustice éclate avec violence, engendrant de véritables explosions. "Elles ont trop longtemps tout gardé en elles."

Les combats menés par le Women's Lib sont peut-être nécessaires, mais elle a d'abord foi dans l'idée "qu'il faut d'abord se connaître soi-même, remonter jusqu'à la source de ses conflits intérieurs pour arriver à une véritable liberté. Il appartient à chaque femme de se libérer en dépit des difficultés. Elle ne doit pas craindre de s'attaquer aux obstacles pour les abattre les uns après les autres."

Le "journal" a été pour Anaïs Nin sa façon à elle de se libérer. "Ce moyen existe pour chaque femme, affirme l'auteur. Même pour celle qui n'a aucun talent en particulier. Il suffit de vouloir le faire et de susciter ce moyen."



Anaïs Nin

Mme Nin cite à titre d'exemple le cas de Frances Steloff qui a ouvert à New York, avec seulement \$100 en poche, une toute petite librairie qui est devenue le centre de la vie littéraire à New York. A travers cette librairie, les auteurs qui y sont venus (comme Virginia Woolf), les critiques qui l'ont conseillés dans ses lectures et le choix de ses livres, Frances Steloff s'est libérée. D'une façon différente d'Anaïs Nin. A sa façon à elle.

Pourquoi Anaïs Nin ne parle-t-elle jamais de son mari dans son journal? "Il a demandé à en être exclu. C'est son droit et je le respecte", dit-elle. L'auteur a coupé court à toute autre question sur le sujet malgré l'insistance des journalistes.

Il y aurait eu encore tellement à savoir sur une oeuvre aussi importante. Il a fallu y renoncer. Une heure est si vite passée.

Les étudiants en optométrie :

"Pourquoi faire 3 ans d'études pour vendre des lunettes..."

par Solange Chavlin

Les 115 étudiants en optométrie de l'université de Montréal étaient en journée d'étude hier, non pas pour protester contre les frais de scolarité, mais pour manifester leur inquiétude et leur désaccord face à l'adoption prochaine du bill 256 du Code des professions.

Ils iront aujourd'hui à Québec et tenteront de rencontrer les membres de la commission parlementaire des affaires sociales, et de sensibiliser les députés de l'opposition à leurs problèmes.

Les optométristes ne sont pas des techniciens, a-t-on dit au cours d'une conférence de presse improvisée, mais les seuls véritables spécialistes de la vision, formés pour dépister, contrôler et rééduquer les déficiences de la vision. Or, le projet de loi, loin de reconnaître à l'optométriste cette fonction, restreint au contraire ses responsabilités, le réduisant à jouer un rôle de simple technicien.

"Pourquoi faire trois années d'études

universitaires pour vendre des lunettes?" a demandé l'un des étudiants.

Rappelons que l'ophtalmologiste est un médecin qui a fait un an de résidence et qui s'est spécialisé pendant trois ans en ophtalmologie; il soigne, opère et traite des personnes atteintes de pathologies; l'optométriste s'occupe exclusivement de la vision, dépiste et corrige des déficiences et l'opticien d'ordonnance vend des prothèses, lunettes, etc.

On a accusé les optométristes de conflits d'intérêts: en effet, ils dépistent des défauts de vision, prescrivent et vendent des lunettes, dans la majorité des cas. Les étudiants en optométrie, sans doute moins mercantiles que leurs aînés, ne sont pas intéressés au commerce des lunettes. "Ceci devrait revenir aux opticiens d'ordonnances", a dit leur porte-parole, hier à Montréal. Ils en ont profité pour dénoncer les médecins qui prescrivent souvent des médicaments provenant de compagnies pharmaceu-

tiques dans lesquelles ils détiennent des intérêts... même la nouvelle loi médicale (252) n'interdit pas aux médecins de poursuivre ce commerce, a-t-on dit.

Les étudiants ont soutenu que le caractère très restrictif du projet de loi 256 les concernant, était le résultat de pressions exercées par les médecins-ophtalmologistes qui veulent conserver le monopole des soins dans le domaine de la vision en général. "La formation des optalmologistes est exclusivement pathologique; leur compétence dans le domaine de la vision se résume à la détermination simple des vices de réfraction; la formation de l'optométriste s'adresse à l'analyse visuelle, à la coordination et au contrôle de la fonction visuelle". Pourquoi réduire les optométristes à des rôles de techniciens, alors qu'ils ont la formation reconnue partout en Amérique du Nord pour dépister et contrôler les déficiences visuelles? C'est la question que poseront aujourd'hui, au ministre Castonguay, les futurs optométristes.

L'amour est là!

Votre cœur est envahi par la joie d'une nouvelle vie qui commence. Vous découvrez que chaque jour vous acheminait vers ce bonheur.

Pour le côté pratique, Birks peut vous aider. Nos montures de bague reflètent toutes les personnalités et nos diamants sont moins chers, à qualité égale, que ceux des autres magasins.

Mais voici notre meilleure garantie: quelles que soient la classe et la valeur du diamant que vous achetez, votre diamant Birks sera de la meilleure qualité possible.

Facilités de paiement

les **Diamants Birks**
ont l'éclat de l'amour

EATON

L'inédite

Vous voulez être unique... inédite. Devenez une adepte de la mode-boutique chez EATON. Du Salon de l'Ensemble, la tenue-pantalon nouvelle manière signée Fours de Paris. Veste saharienne longue à taille froncée en laqué noir nylon et pantalon à carreaux en lainage noir et blanc avec poches en biais. Tailles 10 à 14.

250.00

Achat en personne seulement.
EATON Centre-ville (Le Salon de l'Ensemble, troisième étage)
seulement. Rayon 242



DISQUES

La revanche de la flûte à bec

par Jacques Thériault

Pourvue d'une sonorité plus puissante, la flûte traversière avait réussi à éclipser ce pittoresque instrument qu'est la flûte à bec vers le milieu du dix-huitième siècle. Mais depuis un peu plus d'une vingtaine d'années, à cause du regain de popularité de la musique baroque et des nouveaux programmes pédagogiques qui préconisent son utilisation, notre "prima donna" de la famille des flûtes prépare sa revanche.

Une petite anthologie de la flûte à bec, récemment publiée par Telefunken (3 disques, SWA-25073-T) avec le concours du jeune hollandais Frans Brüggen, marque certainement une étape importante de cette escalade. Outre le plaisir d'entendre vingt œuvres exquises d'Andrew Parham, Jacob Jan Van Eyck, Jean-Baptiste Loeillet, Francis-Charles Dieupart, Robert Carr, François Couperin, Telemann, Johann Christoph Pepusch, Alessandro Scarlatti, et William Babel, cet album recense la sonorité originale de dix-sept "exemplaires historiques de la flûte à bec, du soprano en fa au ténor en do et l'alto en fa qui est le plus fréquemment utilisé.

Musicalement parlant, on

peut dire à coup sûr que Brüggen est à la flûte à bec ce que Rampal est à la flûte traversière. Virtuose et collectionneur d'instruments anciens, pédagogue et prospecteur inépuisable de partitions tombées dans l'oubli avec la fin de l'époque baroque, il possède de non seulement une étonnante technique du souffle et une dextérité éblouissante, mais aussi un flair indéniable quant à l'esprit propre à chacune des partitions.

Dans les Fantaisies pour flûte solo de Telemann comme dans les Sonates pour flûte et basse continue de Dieupart, Loeillet ou Pepusch, Brüggen se taille la part du lion et nous donne à rêver. Dans les œuvres qui exigent deux ou trois musiciens, il est accompagné par des artistes aussi prestigieux que Gustav Leonhardt, clavecin et orgue, Nikolaus Harnoncourt, viole de gambe, et Anner Bylsma, violoncelle baroque.

La prise de son est soignée et le livret d'accompagnement très documenté; on regrette seulement les nombreuses fautes de français dans les notes explicatives. On note également que deux des trois microsilons de cet album ont déjà été publiés séparément. Attention aux doublures.

Sous le titre "Les orgues de Haydn à Eisenstadt", Philips a lancé un coffret de deux disques (6700 052) comprenant le Concerto en do majeur pour orgue, alto et cordes de Johann Michael Haydn, le Concerto en si bémol majeur pour orgue et cordes de Johann Georg Albrechtsberger, ainsi que les Concertos pour orgue et orchestre H. XVIII nos. 1, 5 et 8 de Joseph Haydn. L'organiste d'origine polonaise et alsacienne Daniel Chorzempa est la vedette incontestée de cet enregistrement; il est entouré de l'altiste Bruno Giuranna, du chœur et des solistes de l'ensemble Bach d'Allemagne sous la direction attentive d'Helmut Winschermann.

Ces œuvres "rares" nous rappellent qu'Eisenstadt eut son heure de célébrité au moment où les Esterhazy décidèrent d'y établir leur résidence; elles ont été enregistrées dans trois églises différentes. Belles prises de son et jeu éblouissant des instrumentistes.

Un enregistrement très attendu: celui des Cantates BWV 51 et 199 de Bach, avec le soprano Edith Mathis, le trompettiste Pierre Thibaud et l'orchestre Bach de Munich sous la direction de Karl Richter (Archiv: 2533 115). Ces deux cantates de solistes, qui se rattachent plus au style de la musique religieuse domestique qu'au style de l'église, sont imprégnées d'une fraîcheur et d'une joie indéniables. Pour son ballet "Actus tragicus", Maurice Béjart avait fait suivre la cantate du même nom (BNV 106) de cette sublime explosion de joie céleste présente à tout instant dans la Cantate BWV 51.

Le diabolique Anthony Newman, dont on connaît les interprétations vertigineuses au clavecin ou à l'orgue, vient

d'enregistrer "ses versions" des Concertos brandebourgeois avec un groupe de musiciens qu'il appelle "mes amis" (Columbia, deux disques, M2 31398). Parmi les nombreuses interprétations à figurer au catalogue, c'est sans contredit la plus rapide au niveau des temps, mais la qualité musicale n'en est pas pour autant diminuée; au fil des six concertos, le jeu des musiciens est d'une précision irréprochable, élégant et racé. La prise de son et les sonorités sont proprement psychédéliques, susceptibles de rallier les férus de musique rock. On pourra préférer la version traditionnelle du Concertus Musicus qui joue sur des instruments de l'époque (Telefunken), ou bien celle de Karl Richter (Archiv) dont les tempi sont un peu moins rapides, mais la contribution de Newman n'est certes pas inutile: on a envie d'en redemander...

A noter: cet enregistrement est gravé en tétraphonie, mais il peut être écouté normalement sur un appareil stéréophonique, sans que la qualité du son soit diminuée.

Plusieurs microsilons enregistrés avec le concours du violoniste français Arthur Grumiaux ont été publiés au cours des derniers mois. Parmi les plus récents, citons un programme Beethoven réunissant les Sonates dites "Keutzer" et "Printemps" qu'il a réalisées en compagnie de la pianiste Clara Haskil (Philips: 6580 032), ainsi qu'un programme Mozart où il interprète les Concertos pour violon K.207 et 218, avec le concours de l'orchestre symphonique de Londres sous le bâton de Colin Davis (Philips: 6580 009). On aurait souhaité des traductions un peu plus mordantes de sa part, mais l'apport lyrique et strictement technique est de taille. Excellentes prises de son.

Gabin fera revivre l'affaire Dominici

PARIS (AFP) — Vingt-et-un ans après "L'affaire Dominici", ce fait divers qui fut à la "une" de tous les journaux défrayant la chronique policière et judiciaire, à inspirer le film de Claude Bernard-Aubert dans lequel Jean Gabin incarne avec force et sobriété (et une ressemblance étonnante malgré un physique plus lourd) le vieux Gaston Dominici.

Le film relate avec exactitude et rigueur, les événements de l'été 1952 qui virent l'assassinat d'un couple de camémen anglais (M. et Mme Drumond) et leur fille. Après une longue enquête de trois ans, les soupçons se portent sur la famille Dominici, principalement sur le "patriarche", le vieux Dominici. Celui-ci, accusé par ses fils, fut condamné à mort par la cour d'assises de Digne, mais sa peine fut aussitôt commuée par le président Coty; puis une mesure de grâce libératoire fut accordée par le général de Gaulle en 1960 et Gaston Dominici retrouva la liberté avant de mourir dans son lit. Le film, au moment de son tournage dans la région de Sisteron, non loin de Lurs, lieu du drame, a provoqué divers remous et protestations, ravivant un moment les passions.

Jean Gabin, à propos de ce film, dont il est également le producteur, déclare qu'il a "réfléchi longtemps avant d'accepter un tel rôle. En effet, note-t-il, le fait de décider d'interpréter un personnage

ayant vécu et dont l'histoire a bouleversé la France entière, et qui reste une des grandes énigmes policières du siècle, est une grande responsabilité.

Jean Gabin dans son livre "Notes sur l'affaire Dominici" a parlé de corridors obscurs donnant sur des chambres secrètes dont les portes fermées par des verrous n'ont pas été découvertes. Ce film, ajoute Gabin tente d'entrevoir une de ces portes secrètes dont parle Giono. J'ai été d'accord pour incarner Dominici si le film était objectif, relatant les minutes du procès, supervisées par Me Polack, défenseur de Gaston Dominici. J'ai tout lu ce qui a été écrit sur "l'affaire", surtout le livre de Giono qui suit le procès, et je me suis imprégné de l'atmosphère créée par ce drame. J'ai vécu une expérience bouleversante en tant qu'être humain et en tant que comédien j'ai essayé de faire revivre Dominici avec discrétion et dignité. Je souhaite, déclare enfin Gabin, que le public soit intéressé par une enquête vieille de 20 ans. C'est à lui de juger si nous avons eu tort ou raison de tourner ce film.

La Salle Bonaventure présente

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99 CHACUN DES FILMS

Spectacle russe de VAHÉ DJERRAHIAN
Les russes sont ici! Maintenant en vedette jusqu'au 10 mars. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour vos réservations.

La Salle Bonaventure Le Reine Elizabeth

King Lear
d'après WILLIAM SHAKESPEARE
du 2 au 8 mars (7:00 et 9:30)
verdi 5380 St-Laurent 277-3233
des le 9 mars: "MACBETH" de POLANSKI

LES CAMISARDS
couleur
de RENE ALLIO
avec GABRIEL GASCÓN
SEM. 7h
SAM. DIM. 3 5 7h

FINISSANT JEUDI 8 MARS PSAUME ROUGE
(long. 8-11) tous les jours à 9 h p.m.

CHARLES, MORT OU VIF
de ALAIN (la salamandre) TANNER
(VF s.t. 4)
SEM.: 7h
SAM., DIM.: 3h, 5h, 7h p.m.

FINISSANT JEUDI 8 MARS ANTONIO DAS MORTES (s.t. 1)
tous les jours à 9 h p.m.

Les Cinémas du Vieux Montréal

MANIFESTATION DU MOIS JUIF DE MUSIQUE

Le Congrès Juif Canadien, Région de l'Est
- Comité Juif de Musique -

Présente EN RÉCITAL

Quatre Membres Distingués de l'Orchestre Symphonique de Montréal

JANICE BATY MORRY KERNERMAN
WALTER JOACHIM ROBERT VEREBES

qui présenteront les œuvres de:
Ernest Bloch, Harry Freedman et Srul Irving Glick

Le Jeudi 8 Mars à 20 h 30

Édifice Samuel Bronfman
1590 Avenue McGregor
(Angle Ave. McGregor & Côte des Neiges)

Le 29 Mars 1973 à 20 h 30

Conférence du Prof. Israel Katz
Illustrée de projections et d'enregistrements

ENTRÉE LIBRE

CINÉMAS FRANCE FILM

LAUREAU 14 ANS

JE TAIME JE TAIME JE TAIME JE TAIME JE TAIME

Production: Office national du film du Canada
Distribution: France Film
Un film de Clément Perron
1594, ST-DENIS 849-4211

avec Monique Lepage, André Malançon, Michèle Maguy, Béatrice Picard, Marcel Sabourin, Yvon Thiboutot, Amélie Garneau

Louise Portal, André Carlier, Yvon Carlier, Jacques Bilodeau

Images: Georges Dufaux
Producteur: Marc Breuch, Roger Gosselin, Jean-Claude Michel

st denis METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY

La liberté sexuelle, l'amour "moderne". Cette vie est-elle possible?

chronique d'un couple 18 ANS

Un film de Roger Coggio
1590, ST-DENIS 845-3222

chevalier METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY

LES FILMS MUTUELS présentent

J'AI MON VOYAGE!

dominique MICHEL

dans une comédie réalisée par

GILLES RICHER DENIS HÉROUX

avec RENÉ SIMARD REGIS SIMARD JEAN LEFEBVRE

YVAN DUCHARME FRANCIS BLANCHE YOLAND GUERARD MYLENE DEMONGEOT ANDRÉ LAWRENCE DENISE PROUX PATSY GALLANT FRANK MAHVLICH

un film de CLAUDE WEISZ présenté par les FILMS MUTUELS en couleurs

enfin porté à l'écran!

UNE PRODUCTION CLAUDE HÉROUX

DANS 6 SALLES À MONTRÉAL

PAPINEAU 521-6853 LAVAL 688-8200 PARISIEN 961-2897 VERSAILLES 382-4020 GREENFIELD PARK 671-8129 FAIRVIEW 897-8086

DANS 10 SALLES EN PROVINCE

REX SAINT-JÉRÔME MASKA SAINT-HYACINTHE PALACE BAYVIEW DRUMMOND DRUMMONDVILLE CAPITOL SAINT-JEAN

VENUE JULIETTE LAURIER VICTORIAVILLE GRANADA GREENBROOK CAPITOL TROIS-RIVIÈRES SALABERRY VALLEYFIELD

SALLE DESMAIS POUR TOUS

EN NOMINATION
LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER
LE MEILLEUR SCÉNARIO

DE Luis Buñuel

LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE

11^e SEMAINE

d'ERIC ROHMER

l'amour l'après-midi

ZOUZOU-BERNARD VERLEY

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE

"Quiet days in Clichy" Version originale 18 ANS

900 O. STE-CATHERINE 861-2994 CINEMA de PARIS

12 00 7 00 4 00 8e
5 00 8 00 10 00 MOIS

"HEAT" de Andy Warhol 18 ANS

couleurs — v.o., s.t. français 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

525-8600

1204 EST, STE-CATHERINE FESTIVAL

LE DERNIER POUR TOUS

d'une série de trois films

...ENCORE PLUS GRANDIOSE, plus spectaculaire, plus ÉMOUVANT

ROMY SCHNEIDER COULEURS

SISSI

face à son destin

JEAN-TALON 725-7000 MAISONNEUVE 525-2174

CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

LES MIMES DE POLOGNE

"Lorsque vous voyez les Mimes de Pologne, vous assistez à une vraie démonstration de l'art de la pantomime."

Marcel Marceau

MODERNE! LYRIQUE! ÉROTIQUE!

12 - 17 MARS 8:30 P.M.

Billets \$7 \$6 \$5. Demi-tarif sur billets \$7: étudiants - Age d'Or. EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) et Place des Arts.

Agences et CHARGEX 932-2234.

THÉÂTRE PORT-ROYAL

UNE ŒUVRE MARQUANTE DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE! 14 ANS

"UN FILM D'UNE GRANDE QUALITÉ ARTISTIQUE... CHAQUE IMAGE ÉCLATE D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE. TOUT CELA EST PLUS QUE FIDÈLE AUX PORTRAITS DU LIVRE. VIVEMENT SUGGÈRES AVEC UNE FORCE BOULEVERSSANTE."

Henri-Clément Blais

un film de CLAUDE WEISZ présenté par les FILMS MUTUELS en couleurs

enfin porté à l'écran!

UNE SAISON dans la vie d'EMMANUEL de marie-claire blais

Dès Vendredi! RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

Voir horaires T.V. et cinéma en page 18

Cinéma ODEON

L'histoire d'un jeune homme qui s'intéresse principalement à l'ultra-violence et à Beethoven!

STANLEY KUBRICK

ORANGE MÉCANIQUE

SAM.-DIM.: 1:45-4:10-7:00-9:30
LUN.-VEN.: 7:00-9:30

MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224 EN COULEURS

YVES MONTAND

ROMY SCHNEIDER SAMIFREY

dans un film de CLAUDE SAUTET

César et Rosalie

en couleurs

CREMAZIE ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

SAM. DIM.: 1:15 - 3:20 - 5:25 - 7:30 - 9:30
LUN. à VEN.: 7:30 - 9:30

ILETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST POUR TOUS

le DAUPHIN LUN. VEN. 6.00. 9.00

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-8080

JEAN-LOUIS MICHEL TRINTIGNANT PICCOLI

L'ATTENTAT

en couleurs YVES BOISSET

VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577 LUN. VEN. 7.30 - 9.30

"Sa plus belle chanson d'amour" — France Soir

"Le premier film réalisé par Jacques Brel, et qui lui ressemble furieusement!" — L'Express

"Un cinéaste qui prend des risques à chaque plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans" — Claude Lelouch

Brel Barbara

LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT

Franz EN COULEURS

Un film écrit, interprété et réalisé par JACQUES BREL

Salle Romaine

le DAUPHIN BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-8080

SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 15.30 - 7.30 - 9.30
LUN.-VEN.: 7.30 - 9.30

LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT 14 ANS

LA MORT D'UN BUCHERON

un film de gilles carle

carole lauré

daniel pilon willie lamothe marcel sabourin pauline julien

[denise Filiatrault]

Une production CARLE LAMY

BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 818-2424 LAVAL CENTRE D'ACHATS LAVAL GREENFIELD PARK PLACE GREENFIELD PARK

Aussi: Beloeil et Ste-Martine

BERRI: toute la semaine 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
GREENFIELD PARK: sam 5.00, 7.00, 9.00 Dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
SEM. 7.00, 9.00
LAVAL: sam dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
SEM. 7.00, 9.00

à la petite semaine

THÉÂTRE

La collection du printemps !

par Michel Bélaïr

A ce temps-ci de l'année, il est normal que l'on cherche à reprendre son souffle. Avec l'hiver qui se termine, un temps d'arrêt se manifeste un peu partout: le secteur du théâtre est loin de faire exception à la règle. Même qu'on en arrive à ce temps particulier de la saison théâtrale que l'on peut appeler celui du troisième souffle. A ce titre, il est sans doute plus intéressant de voir ce que nous réserve le mois de mars en nouveaux spectacles.

Disons tout de suite que la "collection de printemps" des principales compagnies montréalaises risque de créer quelques surprises. Au niveau des choses particulièrement intéressantes, il faut signaler une création québécoise au Théâtre populaire du Québec: il s'agit du "Chant du sink" de Jean Barbeau qui prendra l'affiche les 15, 16 et 17 mars prochain à l'auditorium du Cégep Maisonneuve. Ce dernier Barbeau, arrivant tout juste à la fin de la vogue Barbeau qui a littéralement envahi Montréal au cours des deux derniers

mois, permettra à un peu tout le monde de voir où en est rendu celui que l'on doit maintenant considérer comme le plus prolifique des dramaturges québécois.

● Toujours au chapitre des excellentes nouvelles, le Théâtre d'Aujourd'hui annonce un spectacle de Raoul Duguay pour le 30 mars; Wezi-Wézo Duguay n'a plus à être présenté mais ce sera là sa première apparition depuis qu'il s'est fait traiter de fou à l'Olympia.

● Le Théâtre de Quat'Sous présentera "Le chinois" de Michel Faure dès la mi-mars. De Michel Faure, on sait finalement peu de choses même si deux de ses textes ont déjà été montés au Quat'Sous il y a deux ans puis repris par la suite à Radio-Canada.

● Dès jeudi au Rideau-Vert, on reprend "La sagouine" d'Antonine Maillet avec Viola Léger. On se souvient de la véritable révélation que fut la présentation de ce texte dans le cadre des lundis du Rideau-Vert au tout début de la saison. Une reprise qui s'imposait.

● A la Nouvelle Compagnie Théâtrale "Auguste, Auguste, Auguste" de Pavel Kohout prendra l'affiche le 20 mars. Texte d'un des chefs de file de la nouvelle littérature tchèque, "Auguste" devrait réussir à créer un intérêt certain.

● Au TNM, deux productions prennent l'affiche. L'une, "Goglu" de Jean Barbeau, dans le cadre du Théâtre-midi; l'autre, "Le neveu de Rameau" d'après Diderot, dans la programmation "officielle".

● Quant au Grand Théâtre de Québec, on pourra y voir "La mégère apprivoisée" de Shakespeare. Prenant le relais de Gilles Pelletier qui, avec "Don Juan" réalisait SON rêve, Paul Hébert mettra en scène la production qu'il rêve de monter depuis une éternité. Sauf que Stratford vient tout juste de passer à Montréal et qu'on ne manquera pas de faire des comparaisons entre les deux productions... Voilà, en gros, pour le mois qui vient.

parutions

● Croyez à l'évangile, Jean-Julien Weber (Le Centurion, 1972, 301 p.). Un livre situé nettement au-delà de l'apologétique défensive. Une présentation moderne de l'évangile qui sait analyser le détail du récit évangélique, mais qui attache une importance beaucoup plus grande aux grands thèmes essentiels.

● Sens et non-sens du Credo, Jean Moussé (Le Centurion, 1972, 243 p.). Il importe que les phases du credo contiennent des certitudes correspondant aux besoins des

chrétiens d'aujourd'hui. Dans l'énoncé traditionnel de la foi, les hommes d'aujourd'hui peuvent-ils trouver le sens de ce qu'ils vivent en fait? Voilà la question à laquelle l'auteur offre une réponse de croyant et d'honnête homme.

● Celui que vous ne connaissez pas, Pierre Lauzeral (Le Centurion, 1972, 207 p.). Au lendemain de la résurrection, Jésus revient, plus fraternel que jamais. Mais ce nouveau visage divin est-il conforme aux exigences traditionnelles de la théologie? Ce nouveau Dieu ne fait-il pas oublier des aspects importants d'un Dieu antique infiniment plus austère? L'auteur en tient pour "un Christ au ras de la lettre évangélique".

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774, J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

NOUVEAU LOCAL: "Québec Antique", 2 Curé Labelle, Ste-Thérèse, grand choix meubles canadiens: buffets, armoires, tables, etc. Ouvert toute l'année, dimanche inclusivement. Tél.: 435-4350 ou 430-4623. 7-4-73

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE

● Immeuble en béton, insonorisé
● 2 ascenseurs - balcons
● taxes payées, sundek

2 1/2 - \$140.
3 1/2 - \$170.

Tél: 273-4451

J.N.O.

regardez bientôt
la soirée de l'impôt!

avec les Jérolas
et M. Jacques Lebrun

mardi le 6 mars, 9h00 p.m.

● CFCM-TV Canal 4/Québec

dim. le 11 mars, 5h00 p.m.

● CFTM-TV Canal 10/Montréal

cette année, faites-le bien...tôt!

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU REVENU

Nos
téléromans
du 2

ça ne se manque pas

Les Belles Histoires
des pays d'en haut

A l'époque du curé Labelle, la vie courageuse de nos colons des Laurentides. Un feuilleton de la vie rurale qui réunit autour de l'avare Séraphin Poudrier et de sa femme, la douce Donald, des personnages aussi typiques que le père Ovide, le notaire Lepotiron,

Rue des Pignons

Les résidents de la Rue des Pignons célèbrent, cette saison, le 100^e anniversaire de leur quartier. Colette Jarry fera la connaissance d'un fermier de Terrebonne. Le beau Maurice Milot s'occupera du sort de fils, advenant le remariage de Sylvette. Une romance



la belle Angélique, le père Chevrin, l'aubergiste Todore, la grosse Madame...

Le mardi à 19h30



unira Julien, le fils de Pauline, à Louise Jarry. Et nous retrouverons Janine et Philippe, Anatole et Mme Dugas, Hector et Andrée, Fifi et Manius, le père Lafeuille et Pauline, Sylvette et le capitaine Bérubé, etc.

Le mardi à 21h00

on regarde
le 2ANNONCES CLASSÉES
ENCADRÉES

844-3361

● Chaque parution coûte \$4.20
● Le poste
● L'heure de tombée est midi pour le lendemain
● Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES
DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être corrigée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES
RÉGULIÈRES

844-3361

● Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
● Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
● L'heure de tombée est midi pour le lendemain

PROPRIETES A VENDRE

BOUL. L'ASSOMPTION: duplex, grand luxe, détaché, 6-6, construction unique, coin rues. Plus, possibilité bureau-professionnel, au sous-sol avec entrée privée. Bas libre mai. Tél.: 256-3767.

19-3-73

LONGUEUIL: "Vieux Longueuil" solide maison familiale, 8 pièces, 4 chambres. Garage. Prix \$19,000. Comptant \$2,000. M.L.S. Mme Thibault, 679-8220 ou 674-6789. Immeubles Westgate, courtiers. 8-3-73

BROSSARD: Asterville, bungalow en brique "Custom Built", 7 pièces, coin de rue, foyer, salle de jeux, 2 patios, garage. Excellente condition. Prix demandé: \$34,000. Exclusif. Pour visiter appeler Lise Brunelle, 672-6450 ou 671-6783. Immeubles Westgate, courtiers. 7-3-73

ST-BRUNO: Excellent état ce beau cottage Canadien 1848. Vivoir avec poutres et cheminée, salle manger séparée, grande cuisine d'antan, 4 chambres. Salle familiale rustique mur pierre. Superbe terrain arboré 25,000 pieds carrés, garage double. Prix: \$40,000. Faut voir! Demandez Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers. 7-3-73

MONT ST-HILAIRE: Bungalow de prestige, salon 17' x 15', salle à dîner (portes françaises), 3 chambres. Plus au sous-sol, salle familiale, foyer et poutres, salle de jeux, 2 chambres additionnelles, etc. Prix demandé: \$39,500. Comptant \$10,000. Marthe Festa, 467-0285 ou 467-5118. Immeubles Westgate, courtiers. 7-3-73

LONGUEUIL: Domaine Normand. Duplex de luxe. Près CEGEP Edouard Montpetit et C.T.M. Réduit à \$34,500. Comptant à négocier. François Thibault, 679-8220 ou 674-6789. Immeubles Westgate, courtiers. 7-3-73

BOUCHERVILLE: Il faut voir! Bungalow 5 pièces, sous-sol terminé. 1322 par mois avec taxes. Comptant à discuter. Pour information Mme J. Lessard, 679-8220 ou 655-7076. Immeubles Westgate, courtiers. 7-3-73

TAILLEURS

DROLET TAILLEUR
SPECIALISTE

HABITS et costumes sur mesure, 351 rue Guizot. Tél. 388-2532. 7-3-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 8' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez 739-0162. 19-3-73

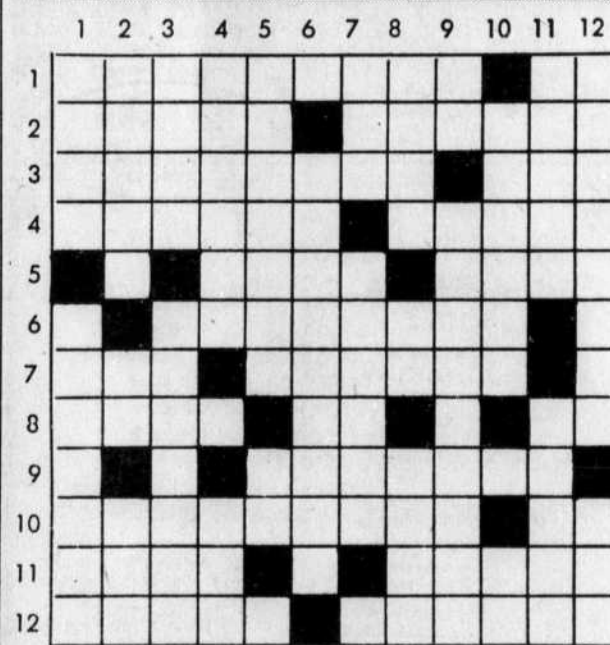
TERRAINS A VENDRE

PIERREFONDS: le plus beau site avec une vue panoramique, près des écoles, 8,000 pieds carrés. \$2,500. Conditions faciles. Prêt à construire. Tél.: 626-4684. 9-3-73

VILLEGIATURES

GUADELOUPE: Ste-Anne, maison de 6 pièces, tout confort, garage. Près de la mer. S'adresser: Me Vieillot, notaire, 56, rue de Nozères, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe. Tél. 82-19-43. 7-3-73

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1-Combinaison avec l'oxygène. — Préposition latine.
- 2-Aller bien, convenir à. — Langue parlée dans la région du Caucase.
- 3-Serrons. — De bonne heure.
- 4-Loge contenant un individu, chez les bryozoaires. — Oxyde d'uranium.
- 5-Ville d'Espagne. — Frère de Caén.
- 6-Plante aromatique.
- 7-Nouveau. — Arbre des forêts tempérées.
- 8-Filet sous les ives d'un chapiteau. — Préfixe privatif. — Pronom personnel.
- 9-Oraison qui termine l'offertoire de la Messe.
- 10-Personne qui laboure. — Note de la gamme.
- 11-Inscription sur la croix de Jésus. — Tube à deux électrodes, utilisé comme redresseur de courant.
- 12-Lignes quelconques. — Ce qui est d'une merveilleuse beauté.

des oiseaux passereaux d'Amérique.

4-Chez les catholiques, celui qui a reçu l'ordre immédiatement inférieur à la prêtrise. — Personne sotte.

5-Garde du corps de l'empereur d'Autriche, autrefois armé d'un arc. — Connu.

6-Ustensiles pour cuire les oeufs à la coque.

7-Atome électrisé. — Réunion d'une assemblée constituée.

8-Qui a de gros os. — Bu (inv.). — Apre au toucher.

9-Notre-Seigneur. — Moquerie sarcastique.

10-Bâtiment destiné aux bestiaux. — Métal précieux.

11-Sans expression. — Jour de la semaine.

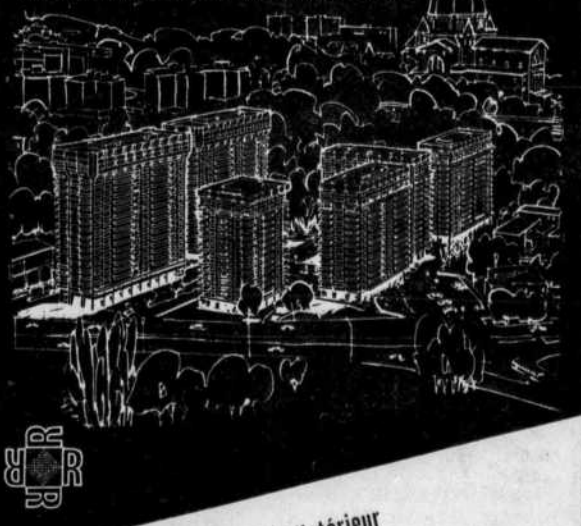
12-Action de déceler. — Au golf, petite cheville.

Solution d'hier

1 USAGER SOLIN
2 TABERNACLE U
3 RUINE NALIVE
4 TRAIL SANVE T
5 CI EXCEDE BA
6 UNE TIRE BUT
7 LE RODEO ALTO
8 ORIE BIVEAU
9 URE SI AUNE
10 SIR FRONT U
11 EMANE STIAL R
12 ESSUYE REPS

Verticalement

- 1-Tentez avec audace. — Confronter un titre de noblesse.
- 2-Gaz rare. — Erbium. — Recueil de bons mots.
- 3-Embarcation légère et allongée. — Nom donné à

Un concept
nouveau dans l'habitation

- Mail de boutiques à l'intérieur
- Piscine ouverte à l'année
- Salles de sauna
- Patinoire
- Portier affable
- Nombre d'autres caractéristiques de luxe

LOYERS RAISONNABLES
Studios et bachelors, appartements de 3 1/2 et 4 1/2 pièces.
Maisonnets penthouses à deux étages de 4 1/2 et 5 1/2 pièces.

Visite de 11 a.m. à 9 p.m. chaque jour. Fin de semaine, 11 a.m. à 6 p.m.

ROCKHILL
4858 Côte des Neiges
731-6444
7-3-73



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 février 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de tous les dettes, présentes ou futures, payables à UREX CORPORATION LIMITED a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 23 février 1973, sous le numéro 240854. Ce jour de février 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-00171-73

DAME EDOUARD GAUDET, veuve non mariée de Fes Edouard Gaudet, domiciliée et résidant à 2040-A, St-Germain, ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

RENE CARROLL, courtier d'assurances, autrefois domicilié et résidant à 3851, Verneuil, ville d'Anjou, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

-et-

DAME JEANNE BOURRET - LALIBERTE, veuve de Charles Alexandre Laliberté, domiciliée et résidant à 1346 St. Béanger, app. 1 ville et district de Montréal

défendeurs

-et-

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,

-mis-en-cause-

IL EST ENJOINT à RENE CARROLL à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 février 1973

CLAUDE DUFOUR

PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Pilon & Lagacé
suite 418
3440 St. Laurent
Montréal 402
Avocats de la demanderesse

Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS est donné par les présentes que Hyman Nathan Weiner, connu sous le nom de Harvey Weiner, représentant pédagogique de la Cité et District de Montréal et résidant à 923 Avenue Rockland, Outremont district de Montréal, a adressé au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Harvey Weiner.

23 février 1973

Me Marcus Spivack, avocat,

2015 rue Peel, suite 600, Montréal, Qué.

PROCURER DU REQUÉRANT

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-00130-73

JEAN PILON, policier, domicilié et résidant à 4845, Ste-Emilie, ville et district de Montréal, et-

TERESSE SURPRENANT, ménagère, épouse séparée de biens du défunt Jean Pilon, des mêmes lieux,

demanderesse

-contre-

LARRY F. BENJAMIN, de Albany Spring, Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, et-

ROLAND GUAY, domicilié à 1820 Holy Cross, ville et district de Montréal,

défendeurs

-et-

IL EST ENJOINT à LARRY F. BENJAMIN à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

CLAUDE DUFOUR

PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Dagenais, Lalonde & Coutts
suite 500, Edifice G.L.
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

AVIS est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 15 février 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de tous les dettes, présentes ou futures, payables à Vapor - Plu Ltd. et Confort - Air Ltd. a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 23 février 1973, sous le No. 240853-240857.

Daté le 23 février 1973
La Banque Toronto-Dominion
4355 Ste-Catherine ouest et
Avenue Redfern
Westmount 215, Qué. 4392.

Kestutis Vilcinskis

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 02-005290-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1 Place du Souvenir, ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

JAN GRENIUK, autrefois domicilié à 7888 Thelma, Ville LaSalle, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL

-mis-en-cause-

IL EST ENJOINT à JAN GRENIUK à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

CLAUDE DUFOUR

GREFFIER ADJOINT

Mes Dagenais, Lalonde & Coutts
suite 500, Edifice G.L.
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que KESTUTIS (Tutis) VILCINSKAS, du 2546 de la rue Durocher, dans les Cité et District de Montréal, Province de Québec, va s'adresser au Secrétaire Provincial pour changer son nom de KESTUTIS (Tutis) VILCINSKAS à "TUTIS VILIS"; ledit changement de nom devant profiter à son épouse, RITA ABROMAITIS et à son enfant mineur, JURGIS (George) VILCINSKAS.

Daté à Montréal ce 31ème jour de février 1973.

Kestutis Vilcinskis

CANADA

Dave Bristol, un adjoint de calibre pour le gérant Gene Mauch

par Al McNeil, de la Presse Canadienne

DAYTONA BEACH (Floride) — Dave Bristol, la toute dernière acquisition des Expos de Montréal pour leur personnel d'instructeurs, n'a pas encore pris part à un seul match avec sa nouvelle équipe dans la ligue Nationale de baseball.

Mais, de toute évidence pour ceux qui assistent aux exercices quotidiens dans le cadre de l'entraînement printanier, Bristol et le gérant Gene Mauch ont enfin l'occasion de mettre leur respect mutuel au travail pour une cause unique, après s'être affrontés l'un l'autre, de l'abri des joueurs, durant cinq saisons.

Agé de 39 ans, Bristol a été embauché par les Expos au cours de l'hiver, après qu'il eut piloté les Reds de Cincinnati de 1966 à 1969, puis les Brewers de Milwaukee, de la ligue Américaine, jusqu'au 28 mai l'an dernier.

En dépit de son jeune âge, ce sont 15 années d'expérience comme instructeur et gérant qu'il offre aux Expos, pour qui il occupera l'important poste d'instructeur au 3e coussin.

Un essai infructueux

Mauch a déjà tenté par le passé de retenir les services de Bristol. C'est arrivé après la saison 1969, la première des Expos. Bristol avait même accepté une offre montréalaise, après avoir été congédié comme gérant des Reds. Mais il n'a jamais occupé ses fonctions avec les Expos, qui lui ont plutôt permis de filer vers Seattle, où les Brewers étaient installés juste avant de plier bagages en faveur de Milwaukee.

"Quand les Reds m'ont signifié mon congé en 1969, Gene m'a aussitôt téléphoné de l'aéroport de Los Angeles. Puis, lorsque je fus congédié par Milwaukee à Boston un dimanche, je recevais un nouvel appel téléphonique des Expos dès le lendemain matin", dit-il Bristol.

"Je crois que l'organisation montréalaise compte les meilleurs gars du monde. N'importe qui peut vous appeler lorsque les choses tournent rond pour vous, mais le fait de communiquer avec moi quand les choses allaient plutôt mal fut un vrai réconfort."

Lorsqu'on lui demande s'il est une raison spéciale qui a poussé les Expos à le poursuivre avec un tel acharnement, Dave répond:

"Mauch et moi avons lutté l'un contre l'autre durant cinq ans, et je crois qu'un respect mutuel s'est ainsi développé pour les méthodes de chacun. Il sait ce qu'il veut et il sait que je peux l'aider à l'accomplir."

A Daytona Beach, la tâche de Bristol consiste jusqu'ici à faire faire des exercices fondamentaux aux joueurs, un véritable travail de cuisine qui peut vite devenir ennuyeux et monotone, aussi bien pour celui qui l'accomplit que pour ceux à qui on le destine.

Il participe lui-même

"Mais Dave réussit à rendre ces exercices intéressants en y participant lui-même, de commenter Mauch. Il ne se contente pas de surveiller les mains dans les poches en critiquant ceux qui font des erreurs, il n'engueule personne, il se mêle plutôt aux joueurs et leur

enseigne lui-même comment réussir un jeu."

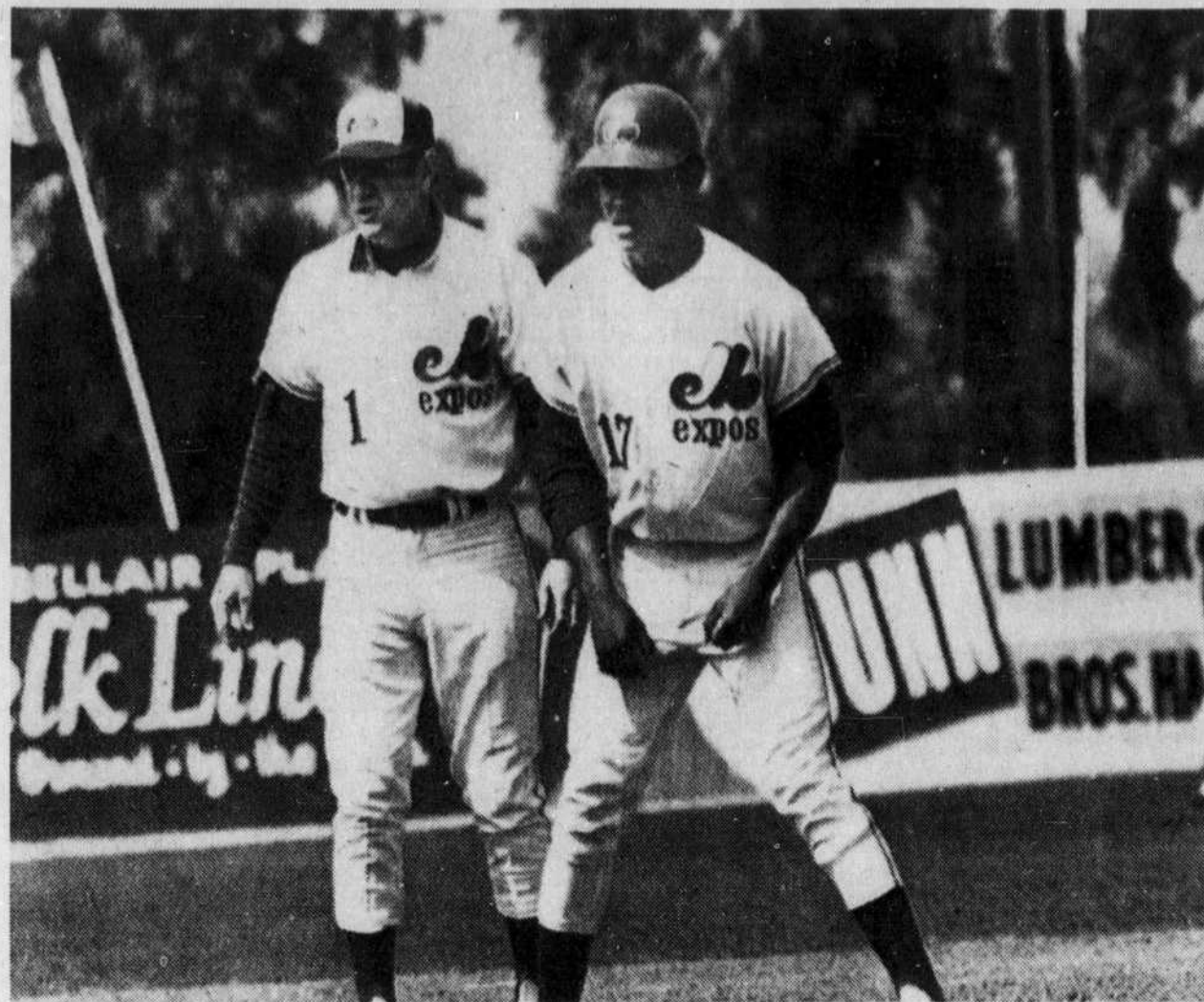
Bristol s'exprime avec éloquence mais élève rarement la voix. Originaire d'Andrews (Caroline du Nord), il conçoit son rôle au 3e coussin comme celui de "porte-pense" du gérant dans l'abri. Et il dit vouloir raffiner son travail à un point tel "que sur un simple signal de Mauch, il obtiendra aussitôt le résultat escompté."

Il admet également "penser" son baseball à la façon de Mauch. "Mais j'ai fait un peu de chemin ailleurs moi-même, et il est possible que Gene puisse aussi apprendre quelque chose de moi," ajoute-t-il.

Il raconte que l'an dernier, lorsque les Expos échangeaient Rusty Staub aux Mets de New York en retour pour Tim Lincecum, Mike Jorgensen et Ken Singleton, sa réaction immédiate fut la suivante: "Les Expos sont sur la bonne voie."

"Il vous faut prendre des jeunes et leur apprendre à devenir des joueurs de baseball accomplis lorsque vous avez une nouvelle équipe. Je crois fermement qu'une formation victorieuse doit posséder beaucoup de fierté et d'esprit de corps, et ceci est réalisable si vous travaillez avec des jeunes. Je suis jeune moi-même, mais j'appartiens quand même suffisamment à la vieille école pour savoir que c'est là le secret, et c'est exactement ce qui m'a décidé à accepter l'offre des Expos."

Bristol se dit enfin convaincu qu'il sera de nouveau gérant d'une équipe un jour dans les ligues de calibre majeur, et que l'expérience acquise avec les Expos lui permettra d'atteindre son but plus facilement.



Dave Bristol s'avère plus qu'un simple technicien du baseball, au camp d'entraînement printanier des Expos à Daytona Beach. Ici, il donne un conseil judicieux à Jorge Roque (à dr.), le jeune et rapide voltigeur que les Expos ont obtenu des Cardinals de St-Louis l'automne dernier, en retour pour le receveur Tim McCarver. (Téléphoto PC)

Les Expos entreprennent, vendredi, une série de 22 matches hors-concours

DAYTONA BEACH (Le Devoir) — Les Expos de Montréal n'ont plus que trois journées complètes afin de se bien préparer à affronter, dès vendredi après-midi à leur nouveau stade d'entraînement de Daytona Beach (Floride), les Twins du Minnesota, de la ligue Américaine. Ce sera là leur premier d'une série de 22 parties hors-concours, avant leur match inaugural du calendrier 1973 de la ligue Nationale, contre les Cubs de Chicago le vendredi 6 avril prochain. L'équipe montréalaise disputera d'ailleurs trois rencontres en autant de jours à Chicago. Elle ira ensuite affronter les Phillies de Philadelphie à deux reprises, avant de faire ses débuts au parc Jarry, le vendredi après-midi 13 avril, contre les Pirates de Pittsburgh, champions 1972 dans la section Est à laquelle appartiennent les Expos.

Voici le calendrier montréalais de matches hors-concours:

Date	Adversaire	Endroit	Heure
Ven. 9 mars	Minnesota	Daytona Beach	1h30
Sam. 10 mars	Texas	Daytona Beach	1h30
Dim. 11 mars	Texas	Daytona Beach	1h30
Lun. 12 mars	Minnesota	Orlando	1h30
Mar. 13 mars	Congé		
Mer. 14 mars	Boston	Daytona Beach	1h30
Jeu. 15 mars	Congé		
Ven. 16 mars	Houston	Cocoa	1h30
Sam. 17 mars	Congé		
Dim. 18 mars	Kansas City	Fort Myers	1h30
Lun. 19 mars	Baltimore	Daytona Beach	1h30
Mar. 20 mars	Texas	Pompano Beach	1h30
Mer. 21 mars	Texas	Pompano Beach	1h30
Jeu. 22 mars	Congé		
Ven. 23 mars	Baltimore	Miami	8h00
Sam. 24 mars	Texas	Pompano Beach	1h30
Dim. 25 mars	Los Angeles	Vero Beach	1h30
Lun. 26 mars	Minnesota	Daytona Beach	1h30
Mar. 27 mars	Houston	Daytona Beach	1h30
Mer. 28 mars	Los Angeles	Daytona Beach	1h30
Jeu. 29 mars	Kansas City	Daytona Beach	1h30
Ven. 30 mars	Congé		
Sam. 31 mars	Chicago	Sarasota	1h30
Dim. 1er avril	Philadelphie	Clearwater	1h30
Lun. 2 avril	Boston	Daytona Beach	1h30
Mar. 3 avril	Congé/Open date		
Mer. 4 avril	Boston	Winter Haven	1h30
Jeu. 5 avril	Congé		
Ven. 6 avril	Première partie au calendrier de la ligue Nationale		

*Un match sera fort probablement ajouté au calendrier le 22 mars

Stoneman accepte l'offre des Expos

Bill Stoneman, l'excellent lanceur droitier des Expos de Montréal, a accepté hier de signer son contrat pour la prochaine saison, mettant ainsi fin à cinq jours d'inactivité. Stoneman, auteur de deux parties sans point ni coup sûr dont une contre les Mets de New York à son dernier départ l'an passé, a quitté Montréal hier à destination de Daytona Beach, cité du camp d'entraînement de l'équipe, afin de s'exercer dès demain.

Les clauses de l'entente conclue par téléphone n'ont pas été divulguées. Seuls Mike Marshall et Jim Fairey n'ont pas encore accepté les offres de l'équipe. Fairey est d'ailleurs retourné chez lui et il semble peu probable qu'il endosse l'uniforme des Expos cette saison.

Pendant que le directeur général Jim Fanning conversait avec Stoneman, l'instructeur Jim Mauch a dirigé un exercice inter-équipe de quatre heures.

Les Expos poursuivront un entraînement intensif aujourd'hui et demain afin d'être prêts pour leur premier match hors-concours contre les Twins du Minnesota, vendredi.

LA PREVOYANTE, la meilleure poliche de deux ans aux Etats-Unis en 1972, a subi la première défaite de sa carrière en terminant au 2e rang derrière Bold Memory lors de la cinquième course du programme d'hier à la piste Gulfstream de Miami. La Prevoyante, qui en était à son premier départ cette année, a accusé un retard dès le commencement de l'épreuve. Elle a toutefois remonté la pente puisqu'au 3/16èmes de mille, le cheval de Jean-Louis Lévêque occupait le 3e rang. Au début du droit, elle n'était qu'à une longueur du vainqueur éventuel. Bold Memory a alors accentué son rythme pour finalement devancer La Prevoyante de trois longueurs. L'an dernier, La Prevoyante a remporté les 12 courses auxquelles elle a pris part, gagnant \$417,109.

LES RANGERS de NEW YORK ont acquis l'arrière Bert Marshall des Golden Seals de la Californie dans le but de raffermir une défensive décimée par les blessures. Les Seals ont conclu l'échange en retour de considérations futures. Vétéran de huit saisons dans la ligue Nationale, Marshall a compté deux buts en plus d'amasser six passes avec les Seals cette année.

CHRIS EVERT, le jeune Américain qui a écrasé la Britannique Virginia Wade dimanche au tournoi de tennis S&H Green Stamps, est classée tête de série numéro un alors que débute aujourd'hui les championnats Connolly Brinker. L'Australienne Evonne Goolagong est classée deuxième à ce tournoi auquel prendront part Mile Wade, Gain Chanfreau et Marie Neumannova.

LE CONGRES AMERICAIN, exhorté par l'opinion publique surtout depuis les Jeux Olympiques de Munich à se pencher sur les nombreux problèmes d'administration sportive du pays, a entamé hier ce qui pourrait engendrer une tentative de remise en ordre complète dans le sport amateur aux Etats-Unis. Une sous-commission de la Chambre des Représentants s'attaque au conflit qui oppose, depuis dix ans, les deux grands organismes omnisports américains, l'AAU et la NCAA, conflit qui risque dans l'immédiat de priver l'équipe nationale de ballon-pain des joueurs universitaires pour la prochaine tournée des soviétiques au printemps. L'interdit lancé par la NCAA à tous ses licenciés n'est pas le premier du genre, mais il revêt en l'occurrence une importance exceptionnelle du fait que la nation toute entière espère bien voir leurs meilleurs joueurs prendre une éclatante revanche sur l'Union soviétique après l'émotion que provoqua aux Etats-Unis la finale olympique dans laquelle les Américains estimèrent avoir été outrageusement lésés. Sans les concours des universitaires, la tâche est quasi impossible.

FRANCOIS CEVERT a été victime d'un accident hier après-midi sur le circuit de Kyalami alors qu'il effectuait des essais à bord de la Tyrrell-Ford victorieuse, samedi, du Grand Prix d'Afrique du Sud. Le pilote français a dérapé à l'endroit même où Jackie Stewart avait été accidenté vendredi dernier, à bord d'une autre Tyrrell. Cevert est toutefois sorti indemne de son bolide qui a touché le rail de sécurité avant de regagner la piste sans trop de dégâts.

LES JEUNES PLONGEUSES canadiennes ont monopolisé les titres du concours international de plongeon qui a eu lieu en fin de semaine à Québec tandis que les étrangers ont dominé chez les garçons. Kim Cobb, de Vancouver, a remporté les titres aux tremplins d'un et trois mètres pour les filles de moins de 12 ans, tandis que Eniko Kiefer, de Montréal, a triomphé aux tremplins d'un, de trois et de dix mètres pour les filles de 13 à 14 ans. Enfin Danny McLeod, de Vancouver, a gagné les trois titres pour les plongeurs de 15 et 16 ans. Chez les garçons, Ron Arrington, de Vancouver, a été le seul vainqueur canadien alors que les Mexicains prenaient la part du lion.

LA FINALE de la zone américaine de la coupe Thomas de badminton opposera le Canada au Mexique. Les Mexicains se sont qualifiés en battant les Etats-Unis 5-4. Cette finale devait débiter lundi prochain à Montréal mais les Mexicains en ont demandé le report à une date ultérieure, leur équipe s'étant engagée à effectuer une tournée en Europe à partir d'hier.

QUARANTE-SIX PAYS dont le Canada participeront à la 21e coupe du Monde par équipe de deux golfeurs (ex-coupe Canada) qui aura lieu du 22 au 25 novembre prochain sur le parcours de la Nouvelle-Andalousie à La Bella, au sud de l'Espagne. Hsieh Minh-Nam et Lu Liang Huan, de la Chine nationaliste, défendront leur titre.

JACQUES LAPERRIERE et Ken Dryden, du Canadien de Montréal, ont gracieusement accepté d'épauler les 4,000 bénévoles qui participeront activement à la campagne annuelle de la section de Montréal de la Société Canadienne du Cancer qui se terminera samedi le 17 mars. La section tente de recueillir \$350,000.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE QUÉBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacochetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÉUR & CIE

Comptables agréés

Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafléur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Boivin, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 1201
Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

F.J. Bastien, C.A., Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A., R. Normandin, C.A.
G. Barbeau, C.A., J. Beaulac, C.A.
J. Marcel Durost, C.A.
P. Beaudoin, C.A., G. Bouchard, C.A.
P. Gauthier, C.A., M. Gagné, C.A.
G. Gauthier, C.A., M. Jolbert, C.A.
J.L. Richard, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1364
Montréal 126, Qué. - 844-4445

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury,
Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et
Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et
d'Expertise Comptable (Société
d'Expertise Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables
(Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)

HOLDEN, HOWARD & CO.

(Chartered Accountants)

Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne

2055 rue Peel - Suite 1025

Montréal 110

Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE

Comptables agréés

Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Lavoie, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robitaille, C.A.
ASSOCIÉ, RESIDENT - QUÉBEC
Edouard Richard, C.A.
Michel Côté, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995

7355-Ave Lière

Québec, Qué.

Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON

Comptables agréés

Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal 126 845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé

3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Charles Cazelaia, B.A. Com. I.A. C.A.
Gaston Poupart, B.A. B.Sc. Com. C.A.
Gérard Privé, B.Sc. Com. C.A.
3737 Montclair, Mt-Nord.
5936 St-Hubert, Montréal
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

P.H. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A. C.W. Bissette, C.A.
J.C. Bonycastle, C.A. M. Camrond, C.A.
H.M. Carron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmore, C.A. G. Giroux, C.A.
G. Limoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés - résidents

Montréal - Québec

Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec,
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina,
Calgary, Edmonton, Vancouver,
Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Charbonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. Y. Seguin, C.A.
G. Croteau, C.A. R. Lafond, C.A.

506 est, rue St-Catherine

Suite 810

Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés

Florian Fredette, c.a. Guy Charette, c.a.
Roger Poupart, c.a. Martin Laplante, c.a.
Hubert Mercier, c.a. Raymond A. Poirier, c.a.
Jean-Paul Berth, c.a.

507 Place d'Armes

842-8621

DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
German Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Oliver Savelle, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 843-5208

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPÉRANCE

Comptables Agréés

50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE

Associés de la firme internationale

ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford,
Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary,
Kamloops & Vancouver

715 CARRE VICTORIA

MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés

1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés

360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton,
Brampton, St. Catharines,
Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Société nationale affiliée

COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureau à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal et dans d'autres villes au Canada.
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (suite 1100)

Montréal 1, Qué.

Code 514-842-8651

MALLETTE & CIE

Comptables Agréés

Paul E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bernard Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A.
J.J. Lecavalier, C.A. J.E. de Repentigny, C.A.
André Masse, C.A. D. Robert Gossier, C.A.
Jean La Courte, C.A. René Chénier, C.A.

Denis Labelle, C.A. G. De Grandpre, C.A.

Michel Hébert, C.A. Louis Doucet, C.A.

1440 ouest, rue St-Catherine

Montréal 107

Tél.: 861-8241

Bureau à St-Jérôme

MCDONALD, CURRIE & CIE

COOPERS & LYBRAND

Comptables agréés

630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUE, OUMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.

Comptables agréés

Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marquis, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Oumet, C.A.

50 Place Crémazie

Montréal 351

En août 1974

Les Grands Jeux de la Francophonie à Québec

par Michel Roy

C'est au cours de la première quinzaine d'août 1974 qu'auront lieu à Québec les Grands Jeux de la francophonie.

Organisée par l'Agence de coopération culturelle et technique, qui regroupe 24 Etats-membres ayant en commun l'usage de la langue française, cette grande manifestation sera à la fois sportive et culturelle. En effet, contrairement aux rencontres olympiques, celle-ci ne sera pas d'abord fondée sur la compétition entre les équipes nationales, mais d'abord et surtout sur la mise en valeur des divers courants culturels auxquels participent les Etats intéressés: celui de l'Afrique noire, celui du monde arabo-musulman, celui du Maghreb, celui des pays de l'océan Indien, ce lui des pays partiellement francophones d'Asie, celui des Antilles, celui de l'Occident avec l'Europe et l'Amérique du Nord: car la "francophonie" n'est pas et ne doit pas être une communauté homogène, un produit de la seule culture française. On y distingue plusieurs courants culturels, plusieurs langues, mais aussi un trait commun: le recours à la langue française, implantée par le colonisateur, comme véhicule de communication et, à la limite, d'unité.

Pirogues sénégalaises

C'est pourquoi, conformément à la vocation même de l'Agence, qui n'est pas un instrument de propagation de la langue, encore moins de la culture françaises, mais bien un carrefour des civilisations et des cultures, l'accent sera mis sur les sports et les formes d'expression culturelle typiquement régionaux que connaissent peu ou mal les Nord-Américains : on pense, par exemple, à la lutte tchadienne, aux démonstrations d'athlètes africains, aux courses de pirogues sénégalaises, aux danses maliennes, etc.

Une part du programme sera toutefois réservée aux compétitions d'athlétisme, certaines disciplines olympiques ayant été retenues par les organisateurs des Jeux de la francophonie dont la préparation est assurée et coordonnée par M. Pierre Jolin, fonctionnaire québécois détaché auprès de l'Agence en qualité de conseiller permanent, au siège de la rue Grenelle à Paris.

Outre le Canada et le Québec, qui seront les hôtes des Jeux de la francophonie, les pays appelés à y participer sont la Belgique, le Burundi, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la France, le Gabon, Haïti, la Haute-Volta, le Liban, Luxembourg, Madagascar, le Mali, l'Île Maurice, Monaco, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la république du Vietnam et le Laos.

Au cours de la conférence internationale

sur la coopération entre les pays du Tiers-Monde, réunie à Bamako (Mali) à la mi-février sous les auspices de l'Agence, M. Jolin a apporté quelques précisions sur l'organisation de ces Jeux.

L'aspect artistique

Les arts et le folklore y occuperont aussi une place importante: musique, théâtre, sculpture, danse, création artisanale. Mais il est exclu que les pays invités délèguent à Québec leurs troupes nationales de folklore qui, dans certains cas, se produisent déjà à travers le monde depuis quelques années.

Désireux de favoriser une large participation et un véritable "dialogue des cultures", les organisateurs envisagent certaines formules originales. Il est prévu, notamment, un concours de sculptures auquel prendraient part des artistes de tous les pays participants; on songe aussi à un atelier de théâtre regroupant des comédiens et des metteurs en scène sénégalais, français, haïtiens, belges, ivoiriens, etc.; il a aussi été suggéré d'organiser, à la mode nouvelle, des "happenings" internationaux.

Dans le domaine des sports, quelques manifestations seront conçues de telle sorte que des représentants de plusieurs pays formeront des équipes multinationales; les courses cyclistes se prêteraient à une telle expérience.

Le comité d'organisation est déjà constitué et un comité local a entrepris de régler tous les détails matériels: lieux des rencontres sportives et artistiques; déplacements; hébergement; voyages; mises en vente des billets; organisation des séjours.

Québec ville-hôtesse

Toutes les phases de la manifestation se dérouleront à Québec. Les frais d'accueil, d'hébergement et d'organisation matérielle seront à la charge des gouvernements du Canada et du Québec. Les frais de voyage seront assumés par l'Agence, chaque pays pouvant déléguer 60 personnes. Celles-ci seront logées dans les résidences étudiantes de Laval et au Cégep de Sainte-Foy: 1.800 chambres sont retenues. Pour l'instant, le budget total prévu est de l'ordre de \$2 à \$3 millions.

Il est possible qu'un festival international de la chanson française soit greffé à la manifestation dont l'ampleur, on le voit, débordera la simple notion de Jeux sportifs et culturels, de telle sorte que le nom même de la rencontre serait changé et deviendrait "Le Festival international de la jeunesse francophone". Il reste aux organisateurs une quinzaine de mois pour concevoir et mettre au point le programme définitif.

